Le recensement en bref

Recensement
Census

Canada 1986

99-104F

Référence



Statistique Canada Statistics Canada

Canada



Recensement
Census

Canada 1986

Référence

Le recensement en bref

Publication autorisée par le ministre des Approvisionnements et Services Canada

Juin 1988

Prix: Canada, $18.00
Autres pays, $19.00

Catalogue 99-104F

ISBN 0-660-92215-0

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue 99-104E).

PRÉFACE

En 1666, Jean Talon organisa le premier recensement de ce qui allait devenir le territoire canadien. Le recensement consistait alors à dénombrer les personnes qui habitaient la colonie et à recueillir des renseignements sur leur âge, leur sexe, leur état matrimonial et leur profession. Aujourd'hui, quelque 320 années plus tard, le recensement du Canada est devenu la principale source d'information sur les Canadiens et leur façon de vivre.

Le recensement en bref rassemble divers renseignements sur le recensement, provenant de plusieurs sources. Cette publication constitue un point de départ des plus utiles tant pour les nouveaux utilisateurs de données que pour les anciens. On y trouve un bref historique du recensement et un aperçu de chaque question du recensement de 1986. On y explique également de quelle façon les variables provenant des questions peuvent être utilisées, et on y présente les régions géographiques propres au recensement. Enfin, les lecteurs y trouveront des renseignements sur ce qui distingue le recensement de 1986 des recensements antérieurs ainsi que de l'information sur les nouveaux produits et services offerts.

Le recensement en bref a été conçu en vue d'aider les utilisateurs à mieux comprendre et utiliser les données du recensement. Cette publication est le fruit des efforts de plus de 40 personnes, sans qui nous n'aurions pu mener à bien une telle entreprise. Leur travail illustre bien le talent et les compétences nécessaires à la tenue d'un recensement.

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef

La présente publication, réalisée sous la direction générale de Doug Norris, chef de projet, produits du recensement, figure parmi les ouvrages de référence du recensement de 1986, dont est responsable Marie Patry, chef de tâche, produits de référence.

Le recensement en bref ne serait ce qu'il est aujourd'hui sans le concours de Maryanne Webber, à qui l'on doit une grande partie du travail de conception, ainsi que la rédaction et la révision de nombreux textes. Son enthousiasme aux premières heures de ce projet et sa participation de tous les instants ont grandement contribué au succès de cette entreprise. Plusieurs autres personnes ont également collaboré à la recherche et à la rédaction: Pierre Gauthier, Joanne Paradis, Pamela Tallon, Nancy Turner et Louise Whalen.

La coordination des activités de production a été confiée à Jeannine Morissette. L'équipe de production et de révision était composée de Maureen Boisvenu, Christine Campbell, Nicole Charbonneau, Terry Emond, Aurore Leblanc, Jim Reil et Daniel Scott.

Bruno Gnassi, de la Bibliothèque du Parlement, et Joseph J. Phelan, de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton ont revu les premières ébauches du document, qui a ensuite été revu par de nombreux spécialistes en la matière de Statistique Canada. Leurs commentaires ont grandement contribué à la réalisation du texte définitif.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES

CHAPITRE 1

CHAPITRE 1
BREF HISTORIQUE

1.1 Avant la Confédération

La pratique du recensement (du latin *censere*, "estimer, évaluer") remonte à au moins 2275 av. J.-C. À cette date, la Chine effectua le premier recensement dont on ait eu connaissance. Celui-ci portait sur les ménages payant des impôts. Les empereurs chinois utilisaient l'information qu'ils recueillaient pour fixer le taux d'imposition et pour recenser les jeunes hommes aptes au service militaire. Comme tous les anciens gouvernements avaient besoin de fonds et de soldats, le recensement est peu à peu devenu une pratique courante chez tous; la Bible fait référence au dénombrement des militaires qui eut lieu chez les Israélites au moment de l'Exode.

Toutefois, ces premières tentatives étaient très différentes des recensements modernes; les méthodes étaient plus rudimentaires et les buts n'étaient qu'à court terme. Ce n'est que lorsque la révolution industrielle commença à modifier d'une façon spectaculaire les modèles démographiques et économiques en Europe et au Nouveau Monde que la valeur des profils statistiques nationaux est apparue évidente. Les spécialistes des sciences humaines, les hommes politiques et une foule d'autres personnes eurent besoin de données sûres, recueillies de façon régulière, afin de les aider à orienter et à diriger les changements.

Jean Talon contribua d'une façon importante au développement du recensement dans le Nouveau Monde. Il sut reconnaître la valeur des statistiques solides. Intendant de la Nouvelle-France, sous Louis XIV, Talon entreprit l'inventaire du capital humain de la colonie en 1666. En fait, non seulement Talon organisa-t-il le premier recensement de ce qui est devenu le territoire canadien, mais il effectua lui-même une grande partie de la collecte des données, visitant la Nouvelle-France de porte à porte. Il constata que la population totale (excluant les autochtones et les troupes royales) était de 3,215 personnes. Talon recueillit également des renseignements sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial et la localisation de la population, et pour 763 des répondants, la profession ou le métier fut également enregistré.

Après avoir terminé son recensement, Talon réalisa qu'il ne possédait pas encore toute l'information nécessaire. Ne se décourageant pas pour autant, il effectua, un an plus tard, un recensement de suivi du bétail et de la terre cultivée. Talon fut un des premiers à réaliser que les mesures agricoles et économiques sont aussi importantes que les données démographiques.

Sous le régime français, on effectua 36 recensements, dont le dernier en 1739. L'idée fut également reprise par les Britanniques pour recenser la population des territoires que leur concéda le traité d'Utrecht en 1713. Dix-neuf recensements furent entrepris dans la péninsule Acadienne (aujourd'hui la Nouvelle-Écosse); 16 dans l'île Royale (aujourd'hui l'île du Cap-Breton); 25 à

Terre-Neuve; quatre dans la région de la rivière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick); et sept dans l'île Saint-Jean (aujourd'hui l'Île-du-Prince-Édouard). On posa une grande variété de questions afin d'obtenir des renseignements sur des sujets aussi variés que les moissons, le bétail, les bâtiments, les églises, les minoteries, les scieries, et même les épées et les armes à feu!

Bien que le recensement n'apparût pas aussi nécessaire aux Anglais qu'aux Français, cette pratique ne fut pas complètement abandonnée. Les Anglais effectuèrent des recensements en 1765, 1784 et 1790. Ce n'est qu'après 1817 qu'on y recourut d'une façon régulière. En 1824, le Haut-Canada (aujourd'hui l'Ontario) établit la pratique d'un recensement annuel, qu'on effectua jusqu'en 1842. Quant au Bas-Canada (aujourd'hui le Québec), il effectua sept recensements entre 1825 et 1844. D'autre part, 13 furent réalisés à intervalles irréguliers entre 1814 et 1856 dans les districts de l'Assiniboine et de la Rivière Rouge (aujourd'hui le Manitoba). L'étendue de ces enquêtes variait considérablement; mais après 1827, elles ont généralement couvert une large gamme de sujets.

Vers le milieu du siècle, la Loi canadienne sur le recensement des provinces unies (traduction libre) (amendement de 1847) vint unifier ces différentes initiatives. Un recensement général fut réalisé en 1848, ainsi que deux ans plus tard. En 1851, l'assentiment royal fut accordé à une nouvelle loi qui établissait, pour 1852 et 1861, la tenue d'un recensement des provinces. Il était également stipulé que, par la suite, un recensement devait être fait tous les dix ans. Le recensement décennal canadien était né.

Depuis 1861, seulement 13 recensements décennaux et quatre recensements quinquennaux moins approfondis ont été réalisés. Comparé aux 200 ans de recensements nombreux de la période précédente, c'est relativement peu.

1.2 Après la Confédération

La loi concernant le premier recensement de 1870, suivant de peu l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, établit les règles du recensement après la Confédération. Plusieurs de ses clauses sont encore en vigueur. Par exemple, comme aujourd'hui, le recensement devait être effectué avant une certaine date (en 1911, elle était fixée à la première semaine de juin). La loi donnait également aux recenseurs l'accès aux registres publics et prévoyait une pénalité en cas de refus de répondre aux questions du recensement.

Le recensement de 1871 dénombra la population des quatre premières provinces: la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario. Le Manitoba et la Colombie-Britannique, qui, depuis, s'étaient également jointes à la Confédération, furent traitées séparément. Ce recensement devait principalement servir à déterminer, suivant le principe de la représentation selon la population, le nombre de sièges accordés à chaque province dans le nouveau Parlement. Les provinces furent divisées en 206 districts de recensement, qui généralement correspondaient aux circonscriptions électorales.

Après la collecte des données du recensement de 1871, 35 à 50 employés effectuèrent la compilation des résultats et cela sans l'aide d'instruments d'aucune sorte. Les résultats furent publiés en 1873 en cinq volumes bilingues.

Le recensement de 1871 donna le chiffre de population *de jure* plutôt que le chiffre *de facto*. La méthode *de facto*, populaire en Europe, consiste à dénombrer les résidents à l'endroit où ils se trouvent le jour du recensement, ce qui donne une "photo instantanée" de la population. La méthode *de jure* dénombre les personnes à leur domicile habituel (ou "officiel"), peu importe l'endroit où elles se trouvent le jour du recensement. La plupart des recensements sont en fait un compromis entre les deux méthodes. Il en est de même au Canada, bien que l'accent, depuis 1871, soit plutôt mis sur la méthode *de jure*.

En 1881, deux changements majeurs furent instaurés pour le recensement. Tous les recenseurs devaient dès lors, prêter le Serment de discrétion - serment encore exigé aujourd'hui. D'autre part, l'étendue géographique fut agrandie de façon à inclure la Colombie-Britannique, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans la dernière décennie du XIXe siècle, la population de l'ouest du Canada augmenta rapidement avec l'arrivée d'immigrants venus d'Europe. Une vague soutenue de colons venus des provinces de l'Est contribua également à l'accroissement de la population de l'Ouest. En 1896, le recensement des fermes et de la population au Manitoba aida à quantifier ces changements rapides. Le recensement des fermes fut étendu lorsque, en raison de l'irrésistible progression des territoires du Nord-Ouest, l'Alberta et la Saskatchewan furent créées en 1905. Un an plus tard, un Bureau du recensement et de la statistique – bureau gouvernemental permanent – fut établi afin que "l'expérience acquise lors d'un premier recensement soit conservée pour le suivant, au lieu de se perdre à jamais..."[1] (traduction libre).

La responsabilité du recensement fut transférée du ministère de l'Agriculture au ministère du Commerce en 1912. Six ans plus tard, le Bureau fédéral de la statistique fut créé afin de:

> "... collecter, extraire, compiler et publier l'information statistique se rapportant aux activités et aux conditions commerciales, industrielles, sociales, économiques des personnes, afin de collaborer avec tous les autres départements du gouvernement à la compilation et la publication des registres statistiques en accord avec les règlements et effectuer le recensement du Dominion." (traduction libre.)

Des recensements quinquennaux des provinces des Prairies devinrent obligatoires au début du XXe siècle. Dès 1956, la croissance économique et l'urbanisation rapides firent en sorte qu'il devint nécessaire d'effectuer plus fréquemment des recensements pour recueillir des données nationales sur la démographie. Aussi, le recensement quinquennal fut-il établi, et cela à l'échelle nationale. Le recensement de 1986 a été le quatrième recensement quinquennal de cette série.

---

1 Dominion Bureau of Statistics. *History, Function and Organization* (Ottawa: D.B.S., 1952), p.9.

1.3 Le recensement de 1986: étendue et coût

Les recensements quinquennaux du Canada touchaient traditionnellement moins de sujets que leurs équivalents décennaux. Mais dans les années précédant le recensement de 1986, les utilisateurs des données arrivèrent à persuader les responsables du recensement que les questions sur le marché du travail et sur le revenu devaient être incluses dans le recensement quinquennal. Seul un recensement complet pouvait répondre au besoin grandissant de données sur le marché du travail local, besoin d'autant plus pressant qu'une récession majeure (1981-1982) s'annonçait depuis le dernier recensement.

Depuis le début des années 1980, le secteur public connaît une période de restriction. Pour le recensement de 1986, Statistique Canada eut donc à faire face au défi d'augmenter le contenu du recensement quinquennal, relativement aux autres recensements quinquennaux, tout en diminuant les coûts. Une politique de changements minimums fut donc adoptée lors de la planification du recensement de 1986. Ainsi, à moins qu'il ne fût absolument nécessaire de faire autrement, on devait conserver les questions du recensement de 1981, ainsi que les procédures de collecte et de traitement de données, afin de maintenir au minimum les coûts de l'élaboration du recensement.

D'autres mesures de réduction des coûts ont été prises:

- La publicité comprise dans le programme d'information publique devait être gratuite.
- La vérification de la qualité du dénombrement des logements a été annulée.
- Des étudiants et d'autres jeunes devaient être engagés pour occuper les emplois temporaires du recensement; on devait utiliser les fonds destinés aux programmes d'emploi pour les jeunes.
- Les fonds consacrés à la diffusion des données devaient être récupérés par la vente des produits et services.

Ces mesures ainsi que d'autres efforts aboutirent à de substantielles réductions des coûts. Mesurés en dollars constants, les coûts tombèrent de $18 par ménage en 1981 à $15 en 1986. Les économies apparaissent encore plus spectaculaires lorsqu'on les compare aux coûts du recensement de 1971 pour lequel les coûts s'élevaient à $30 par ménage.

Lorsqu'on choisit les questions d'un recensement, il faut tenir compte de certains facteurs. Ainsi, on doit s'efforcer de maintenir l'équilibre entre la pertinence des questions, par rapport à l'époque à laquelle se déroule le recensement, et une certaine continuité historique. Certains utilisateurs des données du recensement ont à comparer les résultats de plusieurs recensements. Cependant, l'information qui remonte à plusieurs décennies est d'une valeur plutôt limitée si les questions sur le sujet sous-jacent n'ont pas vraiment de signification pour l'époque où elles sont posées. Chaque recensement doit trouver ses propres solutions à ce dilemme. En 1986, un certain nombre de changements dans le contenu du recensement furent effectués, mais la contrainte d'un minimum de changements favorisa la continuité historique.

1.4 Le recensement et la loi

Une multitude de lois et de statuts exigent les données du recensement. Certaines, comme la Loi constitutionnelle, sont d'une très grande portée. D'autres font référence à un contexte beaucoup plus local, comme le Library Act de la Nouvelle- Écosse.

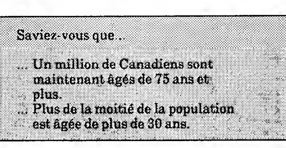
Comme nous l'avons dit plus tôt, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 institua le recensement décennal, qui est toujours utilisé pour l'attribution des sièges de chaque province à la Chambre des communes. À l'origine, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accordait 65 sièges au Québec. Le nombre de sièges assignés aux autres provinces fut établi selon le rapport entre le nombre de sièges du Québec et le chiffre de population de celui-ci, qu'avait déterminé le recensement décennal. Par ailleurs, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoyait une redistribution des sièges qui serait fondée sur le recensement de 1871; l'Acte prévoyait également une redistribution des sièges à tous les recensements décennaux subséquents. Le mandat de recensement que comportait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique fut remplacé par une série de lois qui furent elles-mêmes remplacées par la Loi sur la statistique de 1970. Celle-ci stipule que

> "Un recensement de la population du Canada doit être fait par Statistique Canada au mois de juin 1971 et tous les cinq ans par la suite, dans le mois qui sera fixé par le gouverneur en conseil."

Les données de recensement sont importantes pour fixer les limites des circonscriptions électorales fédérales. Ces limites peuvent changer avec le temps, comme en font foi les ordonnances de représentation. Les recensements de 1961 et 1966 ont respecté les limites de l'Ordonnance de représentation de 1952, qui définissait 265 circonscriptions électorales fédérales. Les recensements de 1971 et 1976 furent effectués conformément à l'Ordonnance de représentation de 1966. La dernière ordonnance (1976) fut également respectée pour les recensements de 1981 et 1986.

Des données régionales sur la langue maternelle (première langue apprise et encore comprise) doivent être recueillies tous les dix ans en vertu de la Loi sur les langues officielles afin que soient établis les districts bilingues. On peut également avoir recours aux données sur la langue maternelle pour régler un litige conformément à la clause du droit à l'instruction dans la langue de la minorité de la Charte canadienne des droits et libertés.

Plusieurs autres lois canadiennes exigent les données du recensement. Une liste partielle en est donnée à l'annexe 1.


Saviez-vous que...

... Un million de Canadiens sont maintenant âgés de 75 ans et plus.
... Plus de la moitié de la population est âgée de plus de 30 ans.

Figure 1. Questions du recensement depuis la Confédération

	Posées pour la première fois (recensements avant 1961)	1961	1966	1971	1976	1981	1986
Caractéristiques démographiques							
– Nom	1871	X	X	X	X	X	X
– Lien avec la personne repère	1891	X	X	X	X	X	X
– Sexe	1871	X	X	X	X	X	X
– État matrimonial	1871	X	X	X	X	X	X
– Date de naissance	1871	X	X	X	X	X	X
– Lieu de résidence cinq ans auparavant	1941	X	–	X	X	X	X
– Nombre de déménagements depuis le dernier recensement	–	–	–	X	–	–	–
– Date du premier mariage	1941	X	–	X	–	X	–
– Fécondité	1941	X	–	X	–	X	–
Langue et caractéristiques ethniques et culturelles							
– Langue maternelle	1901	X	–	X	X	X	X
– Langue parlée à la maison	–	–	–	X	–	X	X
– Connaissance des langues officielles	1901	X	–	X	–	X	X
– Lieu de naissance	1871	X	–	X	–	X	X
– Lieu de naissance des parents	1891	–	–	X	–	–	–
– Période ou année d'immigration	1901	X	–	X	–	X	X
– Citoyenneté	1901	X	–	X	–	X	X
– Origine ethnique	1871	X	–	X	–	X	X
– Ascendance autochtone	–	–	–	–	–	–	X
– Religion	1871	X	–	X	–	X	–
Scolarité							
– Fréquentation scolaire	1871	X	–	X	X	X	–
– Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	1941	X	–	X	X	X	X
– Nombre d'années d'études postsecondaires	–	–	–	X	X	X	X
– Certificat ou diplôme universitaire	–	–	–	X	X	X	X
– Cours de formation professionnelle suivi à plein temps et terminé (3 mois ou plus)	–	–	–	X	–	–	–
– Province des études primaires ou secondaires (ou à l'extérieur du Canada)	–	–	–	X	–	–	–
– Principal domaine d'études	–	–	–	–	–	–	X

Figure 1. Questions du recensement depuis la Confédération – suite

	Posées pour la première fois (recensements avant 1961)	1961	1966	1971	1976	1981	1986
Caractéristiques de la population active							
– Nombre d'heures travaillées la semaine précédente	1951	X	–	X	X	X	X
– Nombre d'heures travaillées habituellement chaque semaine	1911	X	–	X	–	–	–
– Date du dernier travail	–	–	–	X	–	X	X
– Industrie	1901	X	–	X	–	X	X
– Profession	1871	X	–	X	–	X	X
– Catégorie de travailleurs	1891	X	–	X	–	X	X
– Lieu de travail	–	–	–	X	–	X	X
– Nombre de semaines travaillées l'année précédente	1901	X	–	X	–	X	X
– Travail à plein temps ou à temps partiel	–	–	–	X	–	X	X
Revenu							
– Revenu total	–	X	–	X	–	X	X
– Salaires et traitements	1901	X	–	X	–	X	X
– Revenu provenant d'un travail autonome[1]	–	X	–	X	–	X	X
– Revenus provenant de transferts gouvernementaux	–	X	–	X	–	X	X
– Revenu de placements	–	X	–	X	–	X	X
– Pensions de retraite et autre revenu en espèces	–	X	–	X	–	X	X
Famille et ménage							
– Existence d'une hypothèque	1941	X	–	X	–	X	X
– Institution détenant la première hypothèque	–	X	–	X	–	–	–
– Loyer brut	1941	X	–	X	–	X	X
– Loyer total en espèces	1941	X	–	X	–	X	X
– Paiement de loyer réduit (par ex., logement subventionné par le gouvernement)	–	–	–	X	–	–	–
– Automobiles disponibles pour usage personnel	1941	X	–	X	–	–	–
– Possession d'une maison de villégiature	–	–	–	X	–	–	–

1 Deux questions ont été posées: l'une sur le revenu net provenant d'un travail autonome non agricole, l'autre sur le revenu net provenant d'un travail autonome agricole. Ces deux questions ont été énoncées à chacune des années indiquées, sauf en 1961. Cette année-là seule la question sur le revenu provenant d'un travail autonome non agricole a été posée.

Figure 1. Questions du recensement depuis la Confédération – fin

	Posées pour la première fois (recensements avant 1961)	1961	1966	1971	1976	1981	1986
Famille et ménage - fin							
– Principaux appareils ménagers [2]	1931	X	–	X	–	–	–
– Paiement moyen pour							
• l'eau	–	X	–	X	–	X	X
• l'électricité	–	X	–	X	–	X	X
• le gaz	–	X	–	X	–	X	X
• l'huile (mazout), le charbon, le bois, etc.	–	X	–	X	–	X	X
• l'hypothèque	–	–	–	–	–	X	X
• l'impôt foncier	–	–	–	–	–	X	X
– Condominium (la copropriété)	–	–	–	–	–	X	X
Logement							
– Logement possédé ou loué	1941	X	X	X	X	X	X
– Valeur du logement	1941	X	–	X	–	X	X
– Type de construction	1941	X	X	X	X	X	X
– Nombre de logements dans l'immeuble	1941	–	–	X	–	–	–
– Nombre de pièces dans le logement	1941	X	–	X	–	X	X
– Garage	–	X	–	X	–	–	–
– Eau courante dans le logement	1941	X	–	X	–	–	–
– Baignoire ou douche	1941	X	–	X	–	–	–
– Toilettes à eau dans l'immeuble	1941	X	–	X	–	–	–
– Logement inoccupé (motif)	–	–	–	–	X	–	X
– Période de construction	1941	X	–	X	–	X	X
– Durée d'occupation	1941	X	–	X	–	X	–
– Nombre de chambres à coucher	–	X	–	X	–	–	–
– Source d'alimentation en eau	–	X	–	X	–	–	–
– Méthode d'évacuation des eaux d'égout	–	X	–	X	–	–	–
– Système de chauffage principal	1941	X	–	X	–	X	X
– Principal combustible utilisé pour							
• la cuisson	–	–	–	X	–	–	–
• le chauffage	1941	X	–	X	–	X	X
• le chauffe-eau	–	–	–	X	–	X	–
– Nombre de salles de bains	–	–	–	–	–	X	–
– État du logement	–	X	–	–	–	X	–
Autres							
– Incapacité	–	–	–	–	–	–	X
– Service de guerre	1951	X	–	X	–	–	–

2 D'un recensement à l'autre, la liste des appareils a beaucoup varié. En 1931, on a demandé aux répondants s'ils possédaient un poste de radio; en 1971, on leur a demandé s'ils possédaient un réfrigérateur, un congélateur, un lave-vaisselle, une sécheuse, un téléviseur couleur ou en noir et blanc.

CHAPITRE 2

CHAPITRE 2

QUESTIONS DU RECENSEMENT DE 1986

2.1 Introduction

Pour les utilisateurs des données, le questionnaire du recensement se révèle un excellent point de départ. Pour comprendre les résultats de toute enquête, il est très utile de se familiariser avec la formulation des questions, les catégories de réponses et les directives d'accompagnement. Cette précaution est deux fois plus importante dans le cas du recensement, car l'autodénombrement signifie que les répondants devaient interpréter eux-mêmes les questions, sans l'aide de personnel formé sur le terrain. Ce chapitre décrit toutes les étapes du questionnaire du recensement de 1986. Il constitue également une introduction au chapitre 3 et donne un aperçu général des variables du recensement.

Quatre questionnaires portant sur la population et le logement pouvaient être remis aux répondants.

Le questionnaire abrégé (formule 2A) était bilingue. Lorsque le recenseur parvenait à communiquer avec le ménage, le questionnaire complet (formule 2B) leur était donné dans la langue de leur choix; lorsqu'il n'était pas possible de communiquer avec le ménage, deux questionnaires leur étaient laissés, l'un en anglais, l'autre en français.

Formule 2A – Questionnaire abrégé

Cette formule a servi à recenser les quatre cinquièmes de tous les ménages privés au Canada; elle comprenait les neuf questions suivantes:

Question	Contenu
1	Nom
2	Lien avec la Personne 1
3	Date de naissance
4	Sexe
5	État matrimonial
6	Langue maternelle
7	Ascendance autochtone
8	Personne responsable des paiements du ménage et «champ d'observation»
9	Mode d'occupation (logement possédé ou loué)

La formule 2A prévoyait assez d'espace pour l'inscription de six membres d'un ménage; des questionnaires additionnels étaient utilisés pour les ménages plus nombreux.

Formule 2B – Questionnaire complet

La formule 2B renfermait les neuf questions de la formule 2A auxquelles s'ajoutaient 23 autres questions. Un ménage privé sur cinq recevait la formule 2B, sauf dans les régions éloignées et dans les régions du Nord où on les distribuait à tous les ménages afin d'améliorer la précision des données pour les populations considérées trop petites pour servir d'échantillon. Un exemplaire de la formule 2B est inséré dans la pochette de la couverture arrière.

Les 23 questions supplémentaires de la formule 2B sont les suivantes:

Question	Contenu
10	Période de construction du logement
11	Nombre de pièces dans le logement
12	Système de chauffage principal et principal combustible utilisé pour le chauffage
13	Paiement pour l'habitation et valeur du logement ou du condominium
14	Lieu de naissance
15	Citoyenneté
16	Année d'immigration
17	Origine ethnique
18	Langue parlée à la maison
19	Aptitude à parler les langues officielles du Canada
20	Incapacité
21	Nombre d'années d'études
22	Grades, certificats et diplômes
23	Principal domaine d'études
24	Mobilité (lieu de résidence en 1981)
25	Travail dans la dernière semaine (nombre d'heures, mise à pied, recherche d'emploi, etc.)
26	Date du dernier travail
27	Industrie (employeur, nom de l'entreprise, type d'entreprise)
28	Lieu de travail
29	Profession (genre de travail, fonctions les plus importantes)
30	Catégorie de travailleurs (salarié, travailleur autonome, etc.)
31	Nombre de semaines travaillées en 1985, à plein temps ou à temps partiel
32	Revenu

Formule 2C – Questionnaire d'outre-mer

La formule 2C a servi à recenser les Canadiens en poste à l'étranger tels que les fonctionnaires du gouvernement et les membres des Forces armées. Elle renfermait toutes les questions de la formule 2B se rapportant aux individus à l'exception du lieu de résidence en 1981. Les questions portant sur le logement n'étaient pas incluses; cependant, les questions sur le domicile habituel de la

personne au Canada ont été posées. Contrairement aux formules 2A et 2B, ce questionnaire a été conçu pour l'inscription des renseignements ne portant que sur une seule personne.

Formule 3 - Questionnaire individuel de recensement

Les personnes résidant dans les logements collectifs (hôtels, motels et maisons de chambres) étaient recensées à l'aide de la formule 3; celle-ci ne contenait aucune question sur le logement, mais était, pour le reste, identique à la formule 2B. La formule 3 servait également à inscrire les renseignements ne portant que sur une seule personne: elle était utilisée pour recenser les personnes dans les ménages privés qui, pour des raisons personnelles, désiraient ne pas inscrire leurs réponses sur le même questionnaire que le reste du ménage.

La formule 3 a servi également à une troisième fonction. On l'a utilisée pour recenser les personnes qui, le jour du recensement, étaient à l'extérieur de leur domicile et habitaient chez des amis, dans un établissement commercial, etc. Les personnes devaient répondre aux huit premières questions, qui visaient à déterminer l'adresse du domicile habituel et à recueillir les renseignements nécessaires pour déterminer si la personne avait été recensée à son domicile habituel.

Autres formules

Plusieurs autres formules ont été utilisées par les recenseurs lors du dénombrement. Par exemple, le Registre des visites (RV) a été utilisé pour inscrire tous les logements du secteur de dénombrement (SD) (par adresse ou description physique) et le nombre de résidents habituels ou temporaires. Le RV a fourni des totaux de contrôle dont on s'est servi pour s'assurer que tous les logements et les personnes avaient été dénombrés.

Une autre formule a été utilisée par les recenseurs pour dénombrer les hôpitaux et les prisons (formule 1A). Généralement, ces institutions abritent une population en majorité temporaire: pour cette raison, le dénombrement a été effectué à partir des registres administratifs de ces institutions. La formule 1A a servi à recueillir les renseignements de base sur chaque résident temporaire.

2.2 Changements apportés au questionnaire depuis le recensement de 1981

Les questionnaires de recensement de 1981 et de 1986 sont différents. En 1986, les questions se rapportant aux sujets suivants ne furent pas posées:

- Fécondité
- Religion
- Date du premier mariage
- Fréquentation scolaire
- État du logement
- Durée d'occupation

- Type de combustible du chauffe-eau
- Nombre de salles de bains

Et trois nouvelles questions ont été ajoutées:

- Ascendance autochtone
- Incapacité
- Principal domaine d'études

D'autres changements ont été apportés à la formulation des questions et aux catégories de réponses: ils seront indiqués dans la revue «question par question». Pour de plus amples renseignements sur les questions des recensements des années précédant 1981, on doit consulter la figure 1 au chapitre 1.

Le Guide du recensement

Les directives concernant la façon de répondre aux questions étaient incluses dans le questionnaire abrégé. Pour le questionnaire complet, un guide de 18 pages fut distribué aux ménages. Le Guide apporte des éclaircissements sur chacune des questions. Comme ces renseignements peuvent être utiles aux utilisateurs des données, le Guide est reproduit à l'annexe II de cette publication et un exemplaire est inséré dans la pochette de la couverture arrière.

QUESTIONNAIRE DU RECENSEMENT DE 1986

Couverture avant



Recensement du Canada de 1986

À remplir le mardi 3 juin 1986

Prov.	CÉF n°	SD n°	NV

2B D D

Ménage n°	Type de formule	Nombre de personnes	Quest. n° ... de
	4		

☐ TL 1 ☐ M 3 ☐ RT

☐ LI 2 ☐ LC 4 ☐ RÉ

1.

2.

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

Seules les personnes qui ont juré de garder le secret en vertu de la Loi sur la statistique pourront avoir accès à votre questionnaire rempli. Les renseignements qu'il contient seront traités en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique relatives au secret. Les personnes qui ont juré de garder le secret en vertu de la Loi sont passibles de poursuites si elles ne respectent pas ces dispositions.

Caractère légal et obligatoire

Les renseignements relatifs à ce questionnaire sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique. Tout le monde est tenu de fournir ces renseignements.

NOTA: Le Guide donne les raisons pour lesquelles les questions vous sont posées et comprend des instructions qui devraient vous permettre d'y répondre sans difficultés. Sinon, n'hésitez pas à vous adresser au Service auxiliaire téléphonique. Les numéros à composer figurent sur la couverture arrière et nous assumons les frais d'interurbain.

Veuillez inscrire l'adresse ou l'emplacement exact:

Rue et numéro ou lot et concession

Ville, village, municipalité, réserve indienne

Province ou territoire

Code postal

Numéro de téléphone: ☐☐☐ ☐☐☐ – ☐☐☐☐

Aux résidents temporaires

Si tous les membres du ménage sont des **résidents temporaires** (c'est-à-dire des personnes qui se trouvent ici temporairement et qui ont un domicile habituel ailleurs au Canada), veuillez indiquer le nombre total de résidents temporaires dans cette case... ☐ et **ne pas** remplir le questionnaire. Suivez les **Instructions de retour** données sur l'enveloppe qui renfermait ce questionnaire.

Aux résidents de pays étrangers

Si **tous** les membres du ménage sont des **résidents de pays étrangers** (voir ci-dessous), veuillez cocher ici.................. ☐ et **ne pas** remplir le questionnaire. Suivez les **Instructions de retour** données sur l'enveloppe qui renfermait ce questionnaire.

Par résidents de pays étrangers, on entend des personnes de l'une ou l'autre des catégories suivantes.

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à la légation, à l'ambassade ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et leur famille;
- les membres des Forces armées d'un autre pays, et leur famille;
- les étudiants d'un autre pays qui fréquentent un établissement d'enseignement au Canada, et leur famille;
- les travailleurs d'un autre pays qui sont au Canada en vertu d'un visa d'emploi, et leur famille, et
- les résidents d'un autre pays qui séjournent au Canada temporairement.

TB/CT — REG.B102201 NFRP: SC - P10

Source: Questionnaire du recensement de 1986 (formule 2B).

La couverture avant du questionnaire contenait:

- la garantie de confidentialité de l'information;
- l'énoncé de l'obligation légale de remplir le questionnaire;
- l'information de contrôle, y compris l'adresse et le numéro d'identification unique de chaque ménage;
- les directives destinées aux résidents temporaires et étrangers de ne pas répondre aux questions.

La couverture avant contenait les cases marquées LI, M et LC. La case LI identifiait les logements inoccupés qui, bien qu'étant vacants à ce moment-là, était inclus dans le stock immobilier. La case M indiquait un logement «marginal» ou «saisonnier», inclus dans le recensement parce qu'il était occupé; cependant il n'était pas considéré comme faisant partie du stock immobilier, n'étant pas aménagé pour y vivre toute l'année. Finalement, la case LC indiquait un logement en construction qui était occupé même s'il ne pouvait pas encore être considéré comme habitable toute l'année.

Type de construction

La couverture avant contenait également une case marquée TL. Le recenseur se servait de la case TL pour inscrire le type de construction (type de logement). Il utilisait l'un des codes suivants:

1 – Maison individuelle non attenante

2 – Maison jumelée

3 – Maison en rangée

4 – Autre maison individuelle attenante

5 – Appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant

6 – Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus

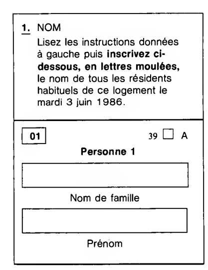
7 – Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages

8 – Habitation mobile

9 – Autre logement mobile

Le recensement de 1981 contenait une question d'autodénombrement sur le type de construction. Cependant, les répondants ont semblé avoir de la difficulté à classer par catégorie les logements autres que les maisons individuelles non attenantes, les appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, et les logements mobiles. Aussi, pour le recensement de 1986, ce sont les recenseurs qui ont codé le type de construction. Originairement, les recenseurs ne devaient identifier que quatre catégories car la formation nécessaire pour un codage plus détaillé était jugée trop coûteuse. Ces catégories étaient: maison individuelle non attenante, appartement de cinq étages ou plus, habitation mobile (autre que les habitations mobiles) ainsi que tous les autres types. Finalement, plusieurs utilisateurs des données se montrèrent prêts à payer la formation des recenseurs et le traitement d'une liste de neuf catégories. Des données plus détaillées sont donc offertes, mais seulement sur demande.

Question 1 – Nom


1. NOM
Lisez les instructions données à gauche puis **inscrivez ci-dessous, en lettres moulées,** le nom de tous les résidents habituels de ce logement le mardi 3 juin 1986.

01 — 39 ☐ A

Personne 1

Nom de famille

Prénom

En 1981: Même question.

Les noms sont utiles aux premières étapes du dépouillement des données (pour faciliter le suivi, par exemple). Toutefois, afin d'assurer l'aspect confidentiel, on ne les conserve pas dans la base de données du recensement.

La question 1, associée à la question 8, a servi à établir les chiffres de population.

Le questionnaire comportait des directives sur «Qui recenser» afin d'aider les répondants à résoudre les difficultés les plus fréquemment rencontrées; les recenseurs avaient des directives plus complètes si de l'aide additionnelle était nécessaire. Ces directives étaient formulées ainsi:

«Inscrivez toutes les personnes qui vivent habituellement ici, même si elles sont temporairement absentes (par ex., en voyage d'affaires, aux études ou en vacances).

Inscrivez également les personnes qui séjournent ou sont en visite ici et qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs.

Plus précisément, il faut inscrire

- un époux, une épouse ou un(e) conjoint(e) de fait (partenaire en union libre) qui demeure ailleurs à cause de son travail mais qui revient à ce domicile périodiquement;
- les fils ou filles célibataires qui sont étudiants de niveau post-secondaire, sauf s'ils sont financièrement indépendants et vivent ailleurs;

- les personnes non mariées qui, à cause de leur travail, demeurent ici, même si elles retournent à un autre domicile périodiquement;

- les personnes qui vivent habituellement ici, mais qui se trouvent depuis moins de six mois dans une institution (par ex., un hôpital ou un centre de correction);

- les enfants nés le 2 juin 1986 ou avant;

- les personnes maintenant décédées qui vivaient encore à minuit, dans la nuit du 2 juin au 3 juin 1986.

Mais il ne faut pas inscrire

- les fils ou filles célibataires qui, à cause de leur travail, vivent ailleurs la plus grande partie du temps, même s'ils reviennent à la maison en fin de semaine ou lors de congés;

- les personnes qui se trouvent dans une institution depuis six mois ou plus;

- les résidents de pays étrangers .»

Question 2 – Lien avec la Personne 1

2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1
Pour chaque personne du ménage, **cochez** ☒ **une seule case** pour indiquer le lien avec la Personne 1.
Si vous cochez la case "Autre personne apparentée" ou "Autre personne non apparentée", précisez le lien avec la Personne 1. Voici des exemples d'autres liens avec la Personne 1:

grand-mère
oncle
fille de la compagne d'appartement
époux de l'employée
conjoint(e) de fait (partenaire en union libre) du fils ou de la fille

(Consultez le Guide)

01 ☒ Personne 1

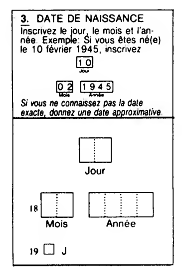
02 ☐ Époux ou épouse de la Personne 1
03 ☐ Conjoint(e) de fait (partenaire en union libre) de la Personne 1
04 ☐ Fils ou fille de la Personne 1
05 ☐ Père ou mère de la Personne 1
06 ☐ Frère ou soeur de la Personne 1
07 ☐ Gendre ou bru de la Personne 1
08 ☐ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ☐ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
10 ☐ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
11 ☐ Neveu ou nièce de la Personne 1
☐ Autre personne apparentée à la Personne 1 *(précisez en lettres moulées ci-dessous)*
12 ☐ Chambreur ou chambreuse
13 ☐ Époux de la chambreuse ou épouse du chambreur
14 ☐ Fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse
15 ☐ Compagnon ou compagne d'appartement
16 ☐ Employé(e)
☐ Autre personne non apparentée *(précisez en lettres moulées ci-dessous)*

17 ☐ ________

En 1981: Même question.

Cette question, en relation avec la question sur la date de naissance, le sexe et l'état matrimonial, identifiait les familles (nucléaires) de recensement, les familles économiques et la composition du ménage pour l'analyse des modalités de vie des Canadiens.

Question 3 – Date de naissance


3. DATE DE NAISSANCE
Inscrivez le jour, le mois et l'année. Exemple: Si vous êtes né(e) le 10 février 1945, inscrivez

10
Jour

02 1945
Mois Année

Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez une date approximative

Jour

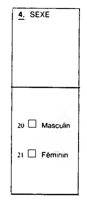
18 Mois Année

19 ☐ J

En 1981: Même question.

La variable «âge» est établie d'après la réponse à cette question. La date de naissance donne des résultats plus précis qu'une question directe sur l'âge.

Question 4 – Sexe


4. SEXE

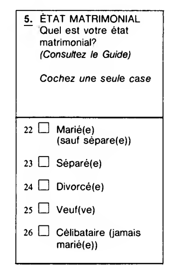
20 ☐ Masculin

21 ☐ Féminin

En 1981: Même question.

Cette question sert à une meilleure analyse des autres variables du recensement, non seulement pour l'ensemble de la population, mais également pour les sous-groupes (par ex., les femmes autochtones, les femmes âgées, les hommes responsables de familles monoparentales).

Question 5 – État matrimonial


5. ÉTAT MATRIMONIAL
Quel est votre état matrimonial?
(Consultez le Guide)

Cochez une seule case

22 ☐ Marié(e) (sauf sépare(e))
23 ☐ Séparé(e)
24 ☐ Divorcé(e)
25 ☐ Veuf(ve)
26 ☐ Célibataire (jamais marié(e))

En 1981: Même question, à l'exception des directives prévues pour les conjoints de fait.

La question sur l'état matrimonial est utilisée conjointement avec la question 2 (lien avec la Personne 1) afin de grouper les individus par famille. Les données sur l'état matrimonial sont également importantes pour la préparation des estimations de population intercensitaires.

En 1981, les conjoints de fait reçurent la directive d'inscrire leur état matrimonial sous la rubrique «actuellement marié». En 1986, on leur a demandé de s'identifier comme des personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves. Les réponses ont été codées à nouveau en suivant le processus de contrôle afin que les données de 1981 et de 1986 soient totalement comparables.

Question 6 – Langue maternelle

6. Quelle est la langue que vous avez **apprise en premier lieu** dans votre enfance et que vous comprenez **encore**?
(Consultez le Guide)

27 ☐ Anglais
28 ☐ Français
29 ☐ Italien
30 ☐ Allemand
31 ☐ Ukrainien

32 ☐☐☐ ☐ Autre *(précisez)*

En 1981: Même question, excepté que les répondants ne devaient cocher qu'une seule case.

La question 6 identifie la langue maternelle du répondant. En 1986, des directives plus complètes ont été données aux répondants qui désiraient déclarer plus d'une langue. De plus, dans la liste des langues (les cinq plus fréquentes selon les résultats du recensement précédent), l'ordre dans lequel figuraient Allemand et Italien a été inversé, Italien passant au troisième rang.

Question 7 – Ascendance autochtone

7. Vous considérez-vous comme un(e) autochtone de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se)? *(Consultez le Guide)*
33 ☐ Non, je ne me considère pas comme Inuit, Indien(ne) de l'Amérique du Nord ou Métis(se) 34 ☐ Oui, Inuit 35 ☐ Oui, Indien(ne) inscrit(e) 36 ☐ Oui, Indien(ne) non inscrit(e) 37 ☐ Oui, Métis(se) 38 ☐

En 1981: Question non incluse.

La question 7 devait identifier et localiser la population autochtone du Canada. Cette question a été séparée de la question portant sur l'origine ethnique et a été posée à l'ensemble de la population plutôt qu'à un échantillon comme en 1981.

La formulation de la question encourageait la perception personnelle. Ainsi, des réponses multiples ont été acceptées, excluant évidemment la combinaison d'une réponse «non» avec une autre réponse.

Des problèmes significatifs de qualité des données ont été identifiés avec cette question. Les chiffres sur la population autochtone qui seront publiés seront fondés sur les réponses données à la question 17 concernant l'origine ethnique. (Pour plus de renseignements, voir le chapitre 5.)

Question 8 – Personne responsable des paiements du ménage et "champ d'observation"

8. **a)** Inscrivez en lettres moulées le nom de la personne (*ou* de l'une des personnes) qui vit ici et qui est responsable du paiement du loyer, *ou* de l'hypothèque, *ou* des taxes, de l'électricité, etc., pour ce logement.

07

01 ☐ [ ]

Nom Prénom

Cette personne devra répondre aux questions 8b) à 13.
NOTA: *Si aucune personne vivant ici n'effectue de tels paiements, cochez ici* ☐ *et répondez vous-même aux questions 8b) à 13.*

b) Combien de personnes demeurent habituellement ici (d'après les directives données sur QUI RECENSER dans les INSTRUCTIONS POUR LA QUESTION 1)?

02 [ ] Nombre de personnes.

c) Y a-t-il quelqu'un que vous n'avez pas inscrit à la question 1 parce que vous n'étiez pas certain s'il fallait l'inscrire? *Par ex., un étudiant, un chambreur qui a un autre domicile, un nouveau-né encore à l'hôpital, un domestique logé et nourri, ou un autre membre du ménage qui est à l'hôpital ou dans une maison de repos depuis moins de six mois.*

☐ Oui ☐ Non

Si "Oui", écrivez (en lettres moulées) son nom et la raison de l'omission

Nom [ ]

Raison [ ]

[ ]

Nom [ ]

Raison [ ]

[ ]

S'il y a plus de deux personnes à inscrire, utilisez l'espace aux observations à la dernière page du questionnaire.

d) Combien de personnes ayant un domicile habituel ailleurs au Canada séjournent ici temporairement (le 3 juin, jour du recensement)?

☐ Aucune
OU
[ ] Nombre de personnes

En 1981: Même question.

On peut considérer cette question selon deux points de vue. D'une part, d'un point de vue administratif, elle assurait qu'une personne renseignée au sujet du logement réponde aux questions concernant l'habitation. D'autre part, elle servait à recueillir les données. Les parties **b)**, **c)** et **d)** étaient conçues de manière à «recenser» les citoyens canadiens et les immigrants qui autrement auraient pu être oubliés dans les autres questions. Les recenseurs effectuaient des interviews de suivi lorsque la personne responsable du ménage avait des doutes sur le statut d'une personne dans le ménage; ils communiquaient également avec les ménages afin qu'ils remplissent la formule 3 pour tout résident temporaire indiqué à la question 8d). Les divergences entre le nombre de membres du ménage indiqué à la question 8b) et le nombre de personnes effectivement inscrit à la question 1 étaient aussi vérifiées.

Question 9 – Mode d'occupation (logement possédé ou loué)

9. Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il):
Cochez une seule case

03 ☐ propriétaire de ce logement ou en train de le payer?

04 ☐ locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

En 1981: Même question.

La question 9 et l'information qui en résulte indiquent le *mode d'occupation*.

Pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans des réserves ne se prête pas à la classification habituelle en catégories standard de mode d'occupation. Une catégorie spéciale dans une réserve a donc été créée pour les produits du recensement de 1986; cette catégorie s'applique à tous les logements privés occupés dans une réserve, qu'ils aient été, à l'origine, déclarés comme possédé ou loué. Ainsi, les catégories de mode d'occupation propriétaire et locataire ne s'appliquent qu'à des logements privés occupés qui ne sont pas dans des réserves.

Question 10 – Période de construction du logement

> **10.** D'aprés vous, quand ce logement (ou l'immeuble contenant ce logement) a-t-il été construit? (Indiquez la période d'achévement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations.)
>
> 08
>
> *Cochez une seule case*
>
> 01 ☐ 1920 ou avant
>
> 02 ☐ 1921 - 1945
>
> 03 ☐ 1946 - 1960
>
> 04 ☐ 1961 - 1970
>
> 05 ☐ 1971 - 1975
>
> 06 ☐ 1976 - 1980
>
> 07 ☐ 1981 - 1985
>
> 08 ☐ 1986

En 1981: Même question, excepté que les catégories inscrites après 1971-1975 étaient différentes, soit 1976-1979, 1980 et 1981.

C'était la première question posée à l'échantillon. Elle a donné la variable appelée *«période de construction»*.

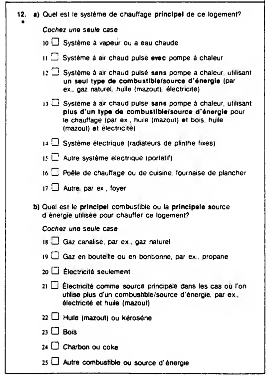
Question 11 – Nombre de pièces dans le logement

> **11.** Combien y a-t-il de pièces dans ce logement? (Comptez la cuisine, les chambres à coucher et les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc. Ne comptez pas les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les piéces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.)
>
> 09 ☐ Nombre de pièces

En 1981: Même question.

Le nombre de pièces dans un logement est un qualitatif important pour les données sur les logements. Associées à la taille du ménage, ces données peuvent également servir à évaluer l'entassement des ménages.

Question 12 – Système de chauffage principal et principal combustible utilisé pour le chauffage



12. **a)** Quel est le système de chauffage **principal** de ce logement?

Cochez une seule case

10 ☐ Système à vapeur ou à eau chaude

11 ☐ Système à air chaud pulsé **avec** pompe à chaleur

12 ☐ Système à air chaud pulsé **sans** pompe à chaleur, utilisant **un seul type de combustible/source d'énergie** (par ex., gaz naturel, huile (mazout), électricité)

13 ☐ Système à air chaud pulsé **sans** pompe à chaleur, utilisant **plus d'un type de combustible/source d'énergie** pour le chauffage (par ex., huile (mazout) **et** bois, huile (mazout) **et** électricité)

14 ☐ Système électrique (radiateurs de plinthe fixes)

15 ☐ Autre système électrique (portatif)

16 ☐ Poêle de chauffage ou de cuisine, fournaise de plancher

17 ☐ Autre, par ex., foyer

b) Quel est le **principal** combustible ou la **principale** source d'énergie utilisée pour chauffer ce logement?

Cochez une seule case

18 ☐ Gaz canalisé, par ex., gaz naturel

19 ☐ Gaz en bouteille ou en bonbonne, par ex., propane

20 ☐ Électricité seulement

21 ☐ Électricité comme source principale dans les cas où l'on utilise plus d'un combustible/source d'énergie, par ex., électricité et huile (mazout)

22 ☐ Huile (mazout) ou kérosène

23 ☐ Bois

24 ☐ Charbon ou coke

25 ☐ Autre combustible ou source d'énergie

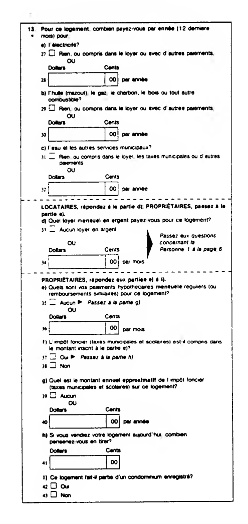
En 1981: Même question, excepté que les catégories de réponses étaient plus restreintes.

En 1981, la question sur le système de chauffage principal ne comprenait que cinq catégories de réponses: système à vapeur ou à eau chaude; système à air chaud; système électrique (par ex., radiateurs de plinthe fixes); poêle de chauffage ou de cuisine, fournaise de plancher, appareil électrique; autre (par ex., foyer).

On ajouta une catégorie de réponses pour la question sur le type de combustible ou la source d'énergie utilisés pour le chauffage du logement en 1986: en 1981, il n'y avait qu'une seule catégorie pour l'électricité.

Les données sur les systèmes de chauffage sont utiles aux organismes responsables de l'énergie, y compris Énergie, Mines et Ressources Canada, les services publics électriques provinciaux, les compagnies de gaz et d'huile (mazout) du secteur privé. De toute évidence, elles sont également d'un intérêt particulier pour les manufacturiers de systèmes de chauffage.

Question 13 – Paiement pour l'habitation et valeur du logement ou du condominium



13. Pour ce logement, combien payez-vous par année (12 derniers mois) pour

a) l'électricité?

27 ☐ Rien, ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements

OU

Dollars | Cents

28 [ ] 00 par année

b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible?

29 ☐ Rien, ou compris dans le loyer ou avec d'autres paiements

OU

Dollars | Cents

30 [ ] 00 par année

c) l'eau et les autres services municipaux?

31 ☐ Rien, ou compris dans le loyer, les taxes municipales ou d'autres paiements

OU

Dollars | Cents

32 [ ] 00 par année

LOCATAIRES, répondez à la partie d); PROPRIÉTAIRES, passez à la partie e).

d) Quel loyer mensuel en argent payez-vous pour ce logement?

33 ☐ Aucun loyer en argent

OU

Dollars | Cents

34 [ ] 00 par mois

▶ *Passez aux questions concernant la Personne 1 à la page 6*

PROPRIÉTAIRES, répondez aux parties e) à i).

e) Quels sont vos paiements hypothécaires mensuels réguliers (ou remboursements similaires) pour ce logement?

35 ☐ Aucun ▶ *Passez à la partie g)*

OU

Dollars | Cents

36 [ ] 00 par mois

f) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie e)?

37 ☐ Oui ▶ *Passez à la partie h)*

38 ☐ Non

g) Quel est le montant annuel approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement?

39 ☐ Aucun

OU

Dollars | Cents

40 [ ] 00 par année

h) Si vous vendiez votre logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer?

Dollars | Cents

41 [ ] 00

i) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré?

42 ☐ Oui

43 ☐ Non

En 1981: Même question.

Les données provenant de cette question sont utilisées pour l'évaluation des coûts d'habitation. Les répondants qui occupaient leur logement depuis moins d'un an devaient «évaluer le montant annuel déboursé en vous basant sur les paiements effectués jusqu'à ce jour et sur toute autre source de renseignements».

Question 14 – Lieu de naissance

14. Où êtes-vous né(e)? *(Indiquez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.)*

AU CANADA	EN DEHORS DU CANADA
01 ☐ T.-N.	13 ☐ Royaume-Uni
02 ☐ Î.-P.-É.	14 ☐ Italie
03 ☐ N.-É.	15 ☐ États-Unis
04 ☐ N.-B.	16 ☐ Allemagne de l'Ouest
05 ☐ Qué.	17 ☐ Allemagne de l'Est
06 ☐ Ont.	18 ☐ Pologne
07 ☐ Man.	
08 ☐ Sask.	Autre *(précisez)*
09 ☐ Alb.	
10 ☐ C.-B.	
11 ☐ Yukon	19
12 ☐ T.N.-O.	

09

En 1981: Même question.

À la question 14, les répondants devaient indiquer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles, même si, au moment de la naissance, celles-ci étaient différentes. Il convient de noter que cette question est la première des questions de la formule 2B se rapportant aux membres du ménage.

Question 15 – Citoyenneté

15. De quel pays êtes-vous citoyen(ne)?
Cochez plus d'une case s'il y a lieu

20 ☐ du Canada, par naissance
21 ☐ du Canada, par naturalisation
22 ☐ du pays de naissance (autre que le Canada)
23 ☐ d'un autre pays

Si vous êtes citoyen(ne) du Canada par naissance, passez à la question 17.

En 1981: Même question.

Quoique la question de 1986 sur la citoyenneté n'ait pas été différente de celle de 1981, les directives données aux répondants étaient plus détaillées. La citoyenneté est un sujet complexe: certaines personnes nées au Canada ne sont pas citoyens canadiens (par ex., les enfants de diplomates étrangers en poste au Canada), alors que d'autres sont légalement canadiens de naissance tout en étant nés à l'étranger (par ex., toute personne née à l'étranger après le 15 février 1977 ayant au moins un parent canadien).

Cette question et la question sur le lieu de naissance peuvent servir à identifier le pays de citoyenneté de tous les répondants, à une exception près: les personnes nées à l'extérieur du Canada qui ne sont ni citoyens canadiens, ni citoyens de leur pays de naissance.

Question 16 – Année d'immigration

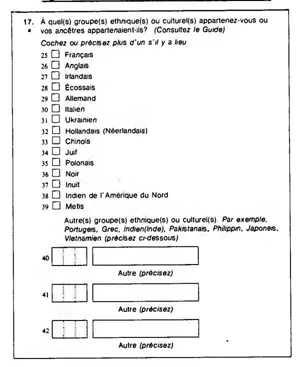
16. En quelle année avez-vous immigré au Canada pour la première fois? 24 [| | |] Année   *Si vous ne connaissez pas l'année exacte, fournissez une approximation.*

En 1981: Même question.

La question 16 s'adressait aux répondants qui, à la question 15, ne s'étaient pas identifiés comme citoyens canadiens de naissance.

Quoiqu'elles soient recueillies annuellement, ces données peuvent être regroupées par «périodes d'immigration».

Question 17 – Origine ethnique



17. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils? *(Consultez le Guide)*

Cochez ou précisez plus d'un s'il y a lieu

25 ☐ Français
26 ☐ Anglais
27 ☐ Irlandais
28 ☐ Écossais
29 ☐ Allemand
30 ☐ Italien
31 ☐ Ukrainien
32 ☐ Hollandais (Néerlandais)
33 ☐ Chinois
34 ☐ Juif
35 ☐ Polonais
36 ☐ Noir
37 ☐ Inuit
38 ☐ Indien de l'Amérique du Nord
39 ☐ Métis

Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) *Par exemple, Portugais, Grec, Indien(Inde), Pakistanais, Philippin, Japonais, Vietnamien (précisez ci-dessous)*

40 Autre *(précisez)*

41 Autre *(précisez)*

42 Autre *(précisez)*

En 1981: Plusieurs différences, décrites ci-dessous.

La question sur l'*origine ethnique*, variable très populaire auprès des utilisateurs des données du recensement de 1981, a subi plusieurs changements en 1986:

- La question a été modifiée de la version de 1981 qui demandait: «À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent?».
- Une nouvelle case de réponse, soit «Noir», a été ajoutée.
- L'espace accordé aux réponses écrites est passé de un à trois.
- Les catégories de 1981 «Indien inscrit» et «Indien non inscrit» ont été remplacées par «Indien de l'Amérique du Nord».
- L'ordre des catégories de réponses a été modifié de façon à mieux refléter les différentes tailles des populations ethniques du Canada.
- La directive de cocher ou de spécifier toutes les catégories applicables a été ajoutée tandis qu'en 1981, des réponses multiples étaient acceptées mais non encouragées.

Question 18 – Langue parlée à la maison

18. Quelle langue parlez-vous **vous-même** habituellement à la maison?
▪ (Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?)
(Consultez le Guide)

43 ☐ Anglais
44 ☐ Français
45 ☐ Italien
46 ☐ Chinois
47 ☐ Allemand

48 ☐ ______
Autre *(précisez)*

En 1981: Même question, excepté que les répondants ne devaient cocher qu'une seule case.

Des directives plus détaillées furent données aux répondants qui désiraient déclarer plus d'une langue. Aussi, certaines modifications ont été apportées aux catégories de réponses (le chinois a été ajouté, l'ukrainien enlevé) afin de refléter les changements qui sont survenus dans l'ordre d'importance des différentes langues.

Question 19 – Aptitude à parler les langues officielles du Canada

19. Connaissez-vous assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une
▪ conversation? *(Consultez le Guide)*

Cochez une seule case

49 ☐ L'anglais seulement
50 ☐ Le français seulement
51 ☐ L'anglais et le français
52 ☐ Ni l'anglais ni le français

En 1981: Même question.

C'était la troisième et dernière des questions du recensement portant sur la langue.

Le Guide indiquait aux répondants de ne pas mentionner le français ou l'anglais appris à l'école à moins de pouvoir soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.

Il convient de souligner que la réponse à cette question dépendait de l'auto-évaluation par les répondants de leur capacité de parler les deux langues officielles.

Question 20 – Incapacité

20. a) Êtes-vous limité(e) dans vos activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique: *(Consultez le Guide)*

À la maison?

53 ☐ Non, je ne suis pas limité(e)
54 ☐ Oui, je suis limité(e)

À l'école ou au travail?

55 ☐ Non, je ne suis pas limité(e)
56 ☐ Oui, je suis limité(e)
57 ☐ Sans objet

Dans d'autres activités, par ex., dans vos trajets entre la maison et votre lieu de travail ou dans vos loisirs?

58 ☐ Non, je ne suis pas limité(e)
59 ☐ Oui, je suis limité(e)

b) Avez-vous des incapacités ou handicaps à long terme?

60 ☐ Non
61 ☐ Oui

En 1981: Question non incluse.

Il s'agissait d'une question de présélection. Les résultats ont été utilisés pour sélectionner un échantillon pour une enquête postcensitaire sur l'incapacité.

Question 21 – Nombre d'années d'études

21. **a) Jusqu'en quelle année** (sans l'avoir nécessairement terminée)
• avez-vous fréquenté l'école **secondaire** ou **primaire**?
(Consultez le Guide)

62 ☐ *Inscrire le plus haut niveau (1re à 13e année, terminée ou non) à l'école secondaire ou primaire*

OU

63 ☐ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle

b) Combien d'années d'études avez-vous terminées à l'**université**?

64 ☐ Aucune

65 ☐ Moins d'une année (de cours terminés)

66 ☐ *Inscrire le nombre d'années terminées à l'université*

21. **c)** Combien d'années d'études avez-vous terminées dans un établissement **autre qu**'une université ou une école secondaire ou primaire?
• Comptez les années d'études dans des collèges communautaires, instituts techniques, cégeps (enseignement général et professionnel), écoles de métiers et collèges commerciaux privés, écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc. *(Consultez le Guide)*

10

01 ☐ Aucune

02 ☐ Moins d'une année (de cours terminés)

03 ☐ *Inscrire le nombre d'années terminées*

En 1981: Même question.

Cette question s'adressait à toutes les personnes de 15 ans et plus. Les réponses à cette question ont fourni un certain nombre de variables ayant trait à la scolarité.

Les personnes ayant fait leurs études hors du Canada devaient convertir le niveau de scolarité auquel ils étaient parvenus au niveau équivalent de la province où ils résidaient au moment du recensement. Des directives assez détaillées étaient fournies dans le Guide, en raison des changements qui se sont produits dans les différents systèmes d'éducation.

Question 22 – Grades, certificats et diplômes

22. Quels grades, certificats ou diplômes détenez-vous? *(Consultez le Guide)*

Cochez plus d'une case s'il y a lieu

04 ☐ Aucun
05 ☐ Certificat d'études secondaires
06 ☐ Certificat ou diplôme de métier
07 ☐ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu, par ex., d'un collège communautaire, cégep, institut technique)
08 ☐ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat
09 ☐ Baccalauréat(s) (par ex., B.A., B.Sc., B.A.Sc., LL.B.)
10 ☐ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat
11 ☐ Maîtrise(s) (par ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)
12 ☐ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)
13 ☐ Doctorat acquis (par ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

En 1981: Même question.

La question 22 fournit un inventaire des titres scolaires de la population canadienne. Le Guide donnait les directives pour certaines catégories pouvant porter à confusion:

- «Certificat ou diplôme de métier» – indique une période d'apprentissage accompagnée ou non d'une formation professionnelle ou pré-professionnelle au niveau des métiers et n'exigeant pas comme condition d'admission le niveau secondaire.

- «Autre certificat ou diplôme non universitaire» – peut être obtenu d'un collège communautaire, d'un cégep, d'un institut technique ou d'un autre établissement d'enseignement ne décernant pas de grade.

La question permet des réponses multiples et peut donc être utilisée de plusieurs façons. Par exemple, le nombre de personnes possédant un titre de compétence particulier ou plusieurs titres de compétence peut être totalisé. D'autre part, on peut obtenir des données d'après le plus «haut» grade, certificat ou diplôme – l'ordre hiérarchique qui en résulte reflète, dans la mesure du possible, des progressions séquentielles à l'intérieur du système d'éducation.

Question 23 – Principal domaine d'études

23. Quel était le principal domaine d'études de votre **plus haut** grade, certificat ou diplôme (**sans compter** les certificats d'études secondaires)? *(Consultez le Guide)*

(Par exemple, comptabilité, génie civil, histoire, secrétaire juridique, soudure.)

Si vous ne détenez aucun grade, certificat ou diplôme ou détenez un certificat d'études secondaires ***seulement,*** *cochez ci-dessous.*

14 ☐ ► *Passez à la question 24*

15

En 1981: Question non incluse.

Cette question n'a jamais été posée auparavant dans le questionnaire du recensement. Son ajout en 1986 reflète le besoin de données plus détaillées portant sur le marché du travail. Par exemple, on peut l'utiliser conjointement avec la question sur la profession afin d'identifier les discordances entre les compétences des travailleurs et les emplois. Les réponses ont été codées selon une classification contenant plus de 430 catégories.

Question 24 – Mobilité (lieu de résidence en 1981)

24. Où habitiez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1er juin 1981?

Cochez une seule case

NOTA: *Si, il y a 5 ans, votre lieu de résidence était une municipalité d'une grande région urbaine, veuillez ne pas confondre la municipalité de banlieue avec la ville principale. Par ex., distinguez Montréal-Nord de Montréal, Scarborough de Toronto, West Vancouver de Vancouver.*

16 ☐ Ce logement
17 ☐ Autre logement dans cette ville, ce village, ce canton, cette municipalité ou cette réserve indienne du Canada — *Passez à la question 25*
18 ☐ En dehors du Canada
19 ☐ Autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada *(précisez ci-dessous)*

Ville, village, canton, autre municipalité ou réserve indienne

Comté — Province ou territoire

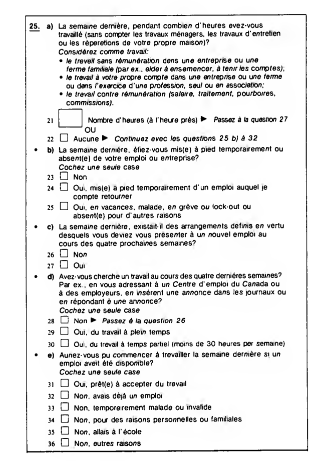
20

En 1981: Différences mineures.

La question 24 permet de faire une distinction entre les «personnes n'ayant pas déménagé», les «personnes ayant déménagé» (personnes ayant changé de logement depuis les cinq dernières années, mais qui sont restées dans la même subdivision de recensement) et les «migrants» (personnes n'habitant pas dans la même subdivision de recensement que celle où elles habitaient lors du dernier recensement). Il convient de noter que même si la question s'adresse aux répondants âgés de 15 ans et plus, les totalisations font ressortir la mobilité de la population de 5 ans et plus; la mobilité des 5-14 ans est déterminée à partir de l'information donnée par les autres membres de la famille.

En 1986, on s'est assuré que les réserves indiennes étaient identifiées avec précision dans les données sur la mobilité. En 1981, les deuxième et quatrième catégories de réponses ne faisaient référence qu'aux villes, villages, ou municipalités.

Question 25 – Activité



25. a) La semaine dernière, pendant combien d'heures avez-vous travaillé (sans compter les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de votre propre maison)?
Considérez comme travail:
- *le travail sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale (par ex., aider à ensemencer, à tenir les comptes);*
- *le travail à votre propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seul ou en association;*
- *le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions).*

21 ☐ Nombre d'heures (à l'heure près) ▶ *Passez à la question 27*
OU
22 ☐ Aucune ▶ *Continuez avec les questions 25 b) à 32*

• **b)** La semaine dernière, étiez-vous mis(e) à pied temporairement ou absent(e) de votre emploi ou entreprise?
Cochez une seule case
23 ☐ Non
24 ☐ Oui, mis(e) à pied temporairement d'un emploi auquel je compte retourner
25 ☐ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absent(e) pour d'autres raisons

• **c)** La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels vous deviez vous présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?
26 ☐ Non
27 ☐ Oui

• **d)** Avez-vous cherché un travail au cours des quatre dernières semaines? Par ex., en vous adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en insérant une annonce dans les journaux ou en répondant à une annonce?
Cochez une seule case
28 ☐ Non ▶ *Passez à la question 26*
29 ☐ Oui, du travail à plein temps
30 ☐ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

• **e)** Auriez-vous pu commencer à travailler la semaine dernière si un emploi avait été disponible?
Cochez une seule case
31 ☐ Oui, prêt(e) à accepter du travail
32 ☐ Non, avais déjà un emploi
33 ☐ Non, temporairement malade ou invalide
34 ☐ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
35 ☐ Non, allais à l'école
36 ☐ Non, autres raisons

En 1981: Mêmes variables qu'en 1981, cependant certaines modifications dans l'énoncé des questions.

Cette question s'adressait à toutes les personnes âgées de 15 ans et plus. Elle a servi à diviser la population en trois catégories: les personnes occupées, les chômeurs(euses) et les inactifs. La période de référence correspondait à la semaine précédant le jour du recensement.

La population active occupée englobait toutes les personnes ayant travaillé un certain nombre d'heures, partie **a**); ainsi que celles ayant indiqué avoir un emploi, mais ne travaillant pas pour cause de vacances, maladie, grève ou lock-out, ou pour d'autres raisons, partie **b**). La population active en chômage comprenait les personnes mises à pied, partie **b**); celles qui avaient des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi au cours des

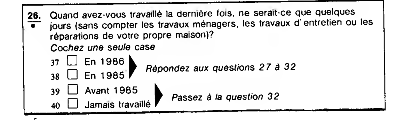
quatre semaines suivant le recensement, partie **c**); et celles cherchant un emploi, partie **d**), qui étaient disponibles dans la semaine de référence, partie **e**). Il convient de noter que seules les deux dernières réponses de la partie **e**) donnaient comme résultats qu'une personne était considérée comme non disponible (par conséquent, ne faisant pas partie de la population active); les autres empêchements étaient considérés comme temporaires.

Les changements majeurs en 1986 ont été les suivants:

- L'ordre des activités considérées comme un travail à la partie **a**) fut inversé de façon à insister sur l'importance de rendre compte du travail familial non rémunéré.

- En 1981, la partie **e**) était formulée négativement: «Y a-t-il une raison qui vous ait empêché de commencer à travailler la semaine dernière?». Par conséquent, un «non» indiquait la disponibilité, ce qui pouvait induire en erreur certains répondants.

Question 26 – Date du dernier travail


26. Quand avez-vous travaillé la dernière fois, ne serait-ce que quelques jours (sans compter les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de votre propre maison)?
Cochez une seule case

37 ☐ En 1986
38 ☐ En 1985 ▶ *Répondez aux questions 27 à 32*

39 ☐ Avant 1985
40 ☐ Jamais travaillé ▶ *Passez à la question 32*

En 1981: Quelques différences mineures.

Cette question s'adressait à toutes les personnes âgées de 15 ans et plus n'ayant pas travaillé dans la semaine précédant le jour du recensement. Elle éliminait les personnes n'ayant pas travaillé, ne serait-ce que quelques jours, depuis janvier 1985 des questions ultérieures sur l'industrie et la profession.

En 1981, le commentaire entre parenthèses qui se rapportait à la question était celui-ci: «sans compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous». La nouvelle formulation de 1986 était plus précise.

Question 27 – Industrie (employeur, nom de l'entreprise, type d'entreprise)

27. NOTA: Les questions 27 à 30 portent sur votre emploi ou travail de la semaine dernière, ou, si vous n'en aviez pas, sur l'emploi que vous avez occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1985. Si vous aviez plus d'un emploi la semaine dernière, prenez celui auquel vous avez travaillé le plus grand nombre d'heures.

a) Pour qui avez-vous travaillé?

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

Service ou ministère, direction, division, section ou usine

b) Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?

Donnez une description complète. Par ex., culture du blé, piégeage, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, service de location de personnel de bureau, police municipale.

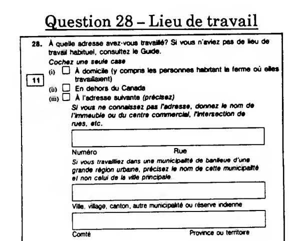
41

En 1981: Différences mineures dans les exemples.

Cette question fournissait des données sur l'industrie relative à l'emploi pour toutes les personnes de 15 ans et plus qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 1985. Pour la population active, la question faisait référence à l'emploi occupé au moment du recensement ou à l'entreprise possédée; pour toutes les autres personnes, elle faisait référence à l'emploi qu'elles avaient occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1985.

Le nom de l'employeur aide à désigner un code d'industrie correspondant à la description fournie par le répondant. En effet, lorsque le nom d'un employeur peut être trouvé dans le Registre des entreprises (une liste des établissements établie par Statistique Canada pour des fins statistiques), le code peut simplement être transcrit.

Question 28 – Lieu de travail



28. À quelle adresse avez-vous travaillé? Si vous n'aviez pas de lieu de travail habituel, consultez le Guide.

Cochez une seule case

11

(i) ☐ À domicile (y compris les personnes habitant la ferme où elles travaillaient)

(ii) ☐ En dehors du Canada

(iii) ☐ À l'adresse suivante *(précisez)*

Si vous ne connaissez pas l'adresse, donnez le nom de l'immeuble ou du centre commercial, l'intersection de rues, etc.

Numéro Rue

Si vous travailliez dans une municipalité de banlieue d'une grande région urbaine, précisez le nom de cette municipalité et non celui de la ville principale

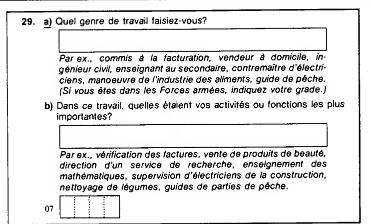
Ville, village, canton, autre municipalité ou réserve indienne

Comté Province ou territoire

En 1981: Même question.

Cette question aide à identifier les employeurs et par le fait même à améliorer l'exactitude du codage des industries. En 1981, cette question a constitué une source de données. Cependant, en 1986, par mesure d'économie, le codage des adresses n'a pas été effectué.

Question 29 – Profession (genre de travail, fonctions)



29. a) Quel genre de travail faisiez-vous?

Par ex., commis à la facturation, vendeur à domicile, ingénieur civil, enseignant au secondaire, contremaître d'électriciens, manoeuvre de l'industrie des aliments, guide de pêche. (Si vous êtes dans les Forces armées, indiquez votre grade.)

b) Dans ce travail, quelles étaient vos activités ou fonctions les plus importantes?

Par ex., vérification des factures, vente de produits de beauté, direction d'un service de recherche, enseignement des mathématiques, supervision d'électriciens de la construction, nettoyage de légumes, guides de parties de pêche.

07

En 1981: Même question, certaines différences dans les exemples.

Les réponses à la question 29 étaient codées en 500 catégories d'activités professionnelles environ. Les parties **a)** et **b)** de la question sont complémentaires. La partie a) donne des renseignements sur le genre de travail accompli, tandis que la partie **b)** fournit des précisions sur le nombre et la complexité des activités ou fonctions. Les renseignements combinés servent au codage.

Question 30 – Catégorie de travailleurs (salarié, travailleur autonome, etc.)

30. a) Dans cet emploi, travailliez-vous principalement:

08 ☐ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission?
09 ☐ sans rémunération, pour votre conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale?
▶ *Passez à la question 31*

10 ☐ à votre compte sans personnel rémunéré (seul(e) ou en association)?
11 ☐ à votre compte avec personnel rémunéré (seul(e) ou en association)?
▶ *Continuez avec la question 30 b)*

▪ **b)** Si vous travailliez à votre compte, votre ferme ou entreprise était-elle constituée en corporation?

12 ☐ Non
13 ☐ Oui

En 1981: Différences mineures dans la formulation.

Cette question divise la population ayant travaillé à un certain moment depuis le 1er janvier 1985 en travailleurs rémunérés, travailleurs familiaux non rémunérés et travailleurs autonomes avec ou sans aide rémunérée. Les travailleurs ayant constitué en société leur entreprise ou leur ferme sont identifiés à la seconde partie de la question. Ces travailleurs ont été conventionnellement traités à titre de travailleurs rémunérés dans la majorité des données publiées, étant techniquement des employés de leur propre entreprise.

En 1981, la deuxième catégorie était décrite comme suit: «sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou ferme familiale»; les troisième et quatrième catégories ne comprenaient pas les qualificatifs «seul(e) ou en association».

Les données provenant de cette question peuvent, en plus de leur valeur intrinsèque, être parfois utiles pour coder la profession.

Question 31 – Nombre de semaines travaillées en 1985, à plein temps ou à temps partiel

31. a) **Pendant combien de semaines** avez-vous travaillé en 1985 (sans compter les travaux ménagers, les travaux d'entretien ou les réparations de votre propre maison)?

Comptez toutes les semaines au cours desquelles:

- *vous étiez en vacances ou en congé de maladie payé;*
- *vous avez travaillé à votre propre compte ou vous avez travaillé sans rémunération dans une ferme ou entreprise familiale*
- *vous avez travaillé à plein temps ou à temps partiel.*

14 ☐ Aucuna ► *Passez à la question 32*

OU

15 ☐ Nombre de semaines

b) Pendant la plupart de ces samainas, avez-vous travaillé à plein temps ou à temps partiel?

Cochez une seule case

16 ☐ À plein temps

17 ☐ À temps partiel

En 1981: Quelques différences, notées ci-dessous.

Le travail à temps partiel est décrit dans le Guide comme étant un travail «dont le nombre d'heures est inférieur au nombre d'heures travaillées normalement par des personnes accomplissant des tâches semblables».

En 1981, le commentaire entre parenthèses de la question était: «sans compter les travaux ménagers ou d'entretien chez-vous»; la référence aux travailleurs familiaux non rémunérés ne figurait pas dans la question.

Cette question ainsi que la question 32 peuvent être analysées ensemble, toutes deux se rapportant à la même période – l'année civile de 1985. Il n'est pas aussi facile de relier la question 31 à l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs. Par exemple, un employé peut avoir travaillé tout au long de 1985, mais avoir changé d'emploi en 1986. Le nouvel emploi peut comprendre une industrie, une profession et(ou) une catégorie de travailleurs différentes.

Question 32 – Revenu

32. **Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1985, avez-vous retiré un revenu quelconque ou subi des pertes des sources énumérées ci-dessous?**

- *Si oui, cochez la case "Oui" et inscrivez le montant. Dans le cas de pertes, cochez également la case "Perte".*
- *Si non, cochez la case "Non" et passez à la source suivante.*
- *N'incluez pas les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants.*
- *Pour plus de renseignements, consultez le Guide.*

MONTANT (Dollars / Cents)

a) **Total des salaires et traitements,** *y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions* — 19 ☐ Oui ▶ — 20 ☐ Non

b) **Revenu net d'un travail autonome non agricole** *(recettes brutes moins dépenses) dans une entreprise non constituée en corporation, l'exercice d'une profession, etc., à votre compte ou en association* — 21 ☐ Oui ▶ — 22 ☐ Perte — 23 ☐ Non

c) **Revenu net d'un travail autonome agricole** *(recettes brutes moins dépenses) dans une exploitation agricole, à votre compte ou en association* — 24 ☐ Oui ▶ — 25 ☐ Perte — 26 ☐ Non

d) **Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti** *provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))* — 27 ☐ Oui ▶ — 28 ☐ Non

e) Prestations du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec** — 29 ☐ Oui ▶ — 30 ☐ Non

f) Prestations d'**assurance-chômage** *(prestations totales avant la déduction d'impôt)* — 31 ☐ Oui ▶ — 32 ☐ Non

g) **Autre revenu provenant de sources publiques,** *y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, par ex., pensions aux anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être. (N'incluez pas les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants.) (Consultez le Guide)* — 33 ☐ Oui ▶ — 34 ☐ Non

h) **Dividendes et intérêts** *d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne* **et autre revenu de placements,** *par ex., loyers nets de propriétés, intérêts sur hypothèques* — 35 ☐ Oui ▶ — 36 ☐ Perte — 37 ☐ Non

i) **Pensions de retraite et rentes** — 38 ☐ Oui ▶ — 39 ☐ Non

j) **Autre revenu en espèces,** *par ex., pension alimentaire, bourses d'études* — 40 ☐ Oui ▶ — 41 ☐ Non

k) **Revenu total** *provenant de toutes les sources précédentes* — 42 ☐ Oui ▶ — 43 ☐ Perte — 44 ☐ Non

En 1981: La catégorie «pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti» a été groupé avec la catégorie «prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec». De même, les catégories **i)** et **j)** ont été combinées en 1981.

Cette question a servi à recueillir des renseignements sur le revenu, avant les déductions de l'impôt, provenant de toutes les sources et reçu au cours de l'année civile précédant le recensement. Le Guide (annexe II) fournit des directives détaillées aux répondants sur la manière de remplir les questions sur le revenu. Ces directives peuvent intéresser les utilisateurs des données parce qu'elles expliquent les types de revenu de chaque catégorie.

Saviez-vous que...

... Le nombre de familles augmente, mais leur taille diminue. La taille moyenne de la famille est passée de 3.3 en 1981 à 3.1 en 1986.

... Le nombre de familles monoparentales continue d'augmenter à un rythme plus rapide que le nombre de familles époux-épouse.

CHAPITRE 3

CHAPITRE 3

VARIABLES DU RECENSEMENT DE 1986

3.1 Introduction

Dans le chapitre 2, on a examiné les questions du recensement de 1986. Le recensement comprenait 32 questions; cependant, le **Dictionnaire du recensement de 1986** énumère plus de 100 variables. Il n'y a donc pas de correspondance biunivoque entre les questions et les variables; certaines questions donnent plusieurs variables, tandis que certaines variables proviennent des réponses de plusieurs questions.

Ainsi, certaines variables du recensement correspondent étroitement à l'information recueillie par le questionnaire, tandis que d'autres variables sont très différentes. Par exemple, le sexe a deux catégories de réponses, masculin et féminin; ces deux catégories du questionnaire correspondent exactement à celles de la base de données. Le *sexe* est donc une variable directe.

Les variables dérivées ont subi des transformations. Par exemple, on a recueilli du questionnaire la «date de naissance», mais c'est l'*âge* qui est la variable de la base de données. Parfois, le lien entre l'information recueillie et la variable de la base de données n'est pas évident. Par exemple, plusieurs questions sont utilisées pour identifier les *chômeurs*, pourtant le mot «chômeur» ne figurait pas dans le questionnaire. Par ailleurs, la définition de ce terme n'est pas intuitivement évidente.

Ce chapitre porte sur les données du recensement en tant que variable plutôt que comme des questions et des réponses. Les utilisations de ces variables sont également décrites. Il est possible d'obtenir plus de renseignements dans le **Dictionnaire du recensement de 1986**, qui fournit des définitions plus détaillées des variables, traite de la comparabilité historique des données du recensement et examine les difficultés pouvant survenir dans l'utilisation des données.

Les variables du recensement sont regroupées dans les catégories suivantes:

- chiffres et données démographiques
- données ethnoculturelles et linguistiques
- scolarité
- population active
- revenu
- familles et ménages
- logement
- institutions et autres logements collectifs
- incapacité

Le potentiel pour créer de nouvelles variables de recensement est en fait illimité: les variables décrites dans ce chapitre ne sont que les plus conventionnelles. Avec une connaissance du fonctionnement de ces variables et

des catégories de questions et réponses entrevues dans le chapitre 2, les utilisateurs de données peuvent dériver des variables répondant à leurs besoins.

3.2 Univers

Pour le recensement, «l'univers» fait référence à ce qui peut être calculé pour une totalisation. Voici ces différents univers:

- la population (c.-à-d. les individus);
- les familles;
- les ménages;
- les logements.

Les «familles» désignent des groupes à l'intérieur d'un ménage; le recensement donne des totalisations d'après deux définitions distinctes: la *famille de recensement* et la *famille économique* (voir la figure 5). Il peut y avoir plus d'une famille dans un ménage, mais, par définition, les familles ne peuvent inclure que des personnes résidant dans le même logement.

Un "ménage" inclut toutes les personnes vivant dans un même logement. Il existe donc un nombre identique de ménages et de logements occupés. Les «ménages» et les «logements» sont deux univers distincts, car les variables des ménages font référence aux personnes, tandis que les variables des logements décrivent les constructions où elles vivent.

Certaines variables (par ex., *le revenu*) peuvent être totalisées pour plus d'un univers; d'autres (par ex., *l'origine ethnique*) ne conviennent qu'aux totalisations d'un seul univers.

3.3 Chiffres et données démographiques

Le recensement fait le compte des personnes et des logements dans les secteurs démographiques. Ces résultats sont les premiers à être diffusés, environ 10 mois après le jour du recensement. On utilise les chiffres de population afin de redéfinir les limites électorales fédérales après chaque recensement décennal et pour déterminer les transferts de revenus en vertu de la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. C'est pourquoi il est important de diffuser rapidement ces données.

L'objectif du recensement est de compter:

- tous les citoyens canadiens et immigrants reçus ayant un lieu de résidence au Canada;
- tous les citoyens canadiens et immigrants reçus qui sont à l'étranger, soit sur une base militaire ou attachés à une mission diplomatique;
- tous les citoyens canadiens et immigrants reçus, en mer ou au port, à bord de navires marchands immatriculés au Canada.

Les personnes de la seconde et troisième catégories peuvent également avoir un lieu de résidence au Canada, mais ne doivent pas nécessairement être associées à un logement pour être énumérées.

D'autre part, le recensement compte toutes les personnes au Canada le jour du recensement à l'exception des personnes suivantes:

- les diplomates étrangers et le personnel militaire, et leur famille;
- les détenteurs de permis de travail, et leur famille;
- les détenteurs de visas d'étudiant, et leur famille;
- les visiteurs venant d'autres pays.

L'objectif du recensement est de dénombrer les personnes à leur lieu habituel de résidence; pour la plupart des Canadiens, cet objectif ne pose pas de problèmes. Toutefois, les problèmes peuvent survenir lorsqu'une personne ne peut être associée à un logement qui suit le concept du «lieu habituel de résidence», ou qui est associée à plus d'un logement au Canada.

Dans le premier cas, la personne est dénombrée à l'endroit où elle a demeuré le soir précédant le jour du recensement: il peut s'agir d'un hôtel, d'une institution, de la maison d'amis, etc. Le dernier cas fait référence aux familles qui possèdent deux résidences et aux étudiants ne vivant pas dans la maison de leurs parents. Les lignes directrices pour les cas particuliers sont données au chapitre 2 (question 1).

En résumé, le chiffre de population d'une communauté reflète le nombre de citoyens canadiens et d'immigrants reçus ayant leur lieu habituel de résidence dans cette communauté, peu importe l'endroit où ils étaient le jour du recensement. Tous les citoyens canadiens et immigrants reçus vivant dans la communauté le jour du recensement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada sont également inclus.

Le fait de relier les personnes à un lieu habituel de résidence comporte plusieurs conséquences pour les utilisateurs des données. Dans certains secteurs (par ex., les endroits de villégiature, et ceux qui comprennent de grands camps de chantier), la demande pour les services essentiels par personne (c.-à-d. les résidents habituels définis par le recensement) est élevée puisqu'on y dessert une population en majorité temporaire.

Âge, sexe et état matrimonial

La structure par âge de la population évolue au cours des années. Les données qui reflètent cette évolution sont essentielles pour l'attribution des sommes allouées à l'éducation, à la garde de jour, aux soins de santé, aux régimes de pensions et à un grand nombre d'autres services sociaux.

Les données du recensement relatives à la répartition selon le sexe de la population sont essentielles pour maintenir la précision des estimations de population. Toutefois, le rôle le plus important de cette variable est d'examiner d'autres variables selon le sexe, pour la population totale ainsi que pour les sous-groupes tels que les personnes âgées, les familles monoparentales et les chômeurs. Lorsqu'on combine cette variable avec les données sur la

profession et la scolarité, elle indique l'étendue des écarts de salaire entre les hommes et les femmes. Elle est également utile pour développer et évaluer les programmes d'action positive et les programmes encourageant les femmes à se diriger vers des professions non traditionnelles.

L'*état matrimonial* est une variable importante pour retracer l'évolution des attitudes et des institutions sociales. Les derniers résultats du recensement démontrent que les hypothèses de stabilité familiale sur lesquelles plusieurs services et programmes sociaux se sont fondés dans le passé sont de moins en moins valables.

Associées aux données économiques et familiales, les données sur l'état matrimonial sont utiles à l'analyse des difficultés économiques auxquelles font face les familles monoparentales.

La *mobilité* est souvent groupée avec les variables démographiques. Elle divise la population âgée de 5 ans et plus en personnes n'ayant pas déménagé; personnes ayant déménagé (personnes qui ont changé de logement depuis le dernier recensement) et les migrants (personnes ayant déménagé dans une subdivision de recensement différente). Les données sur les migrants peuvent être obtenues selon l'origine ou la destination. Pour un secteur donné, les rentrées et sorties de population et la migration nette peuvent être analysées.

3.4 Données ethnoculturelles et linguistiques

Ces variables peuvent être regroupées en trois parties:

- origine ethnique;
- lieu de naissance, citoyenneté, année d'immigration, période d'immigration et âge à l'immigration;
- langue maternelle, langue parlée à la maison et connaissance des langues officielles.

Origine ethnique

Sauf pour le recensement de 1891, une question sur les «origines» des répondants a été incluse dans tous les recensements décennaux depuis 1871. Les données sur les origines autochtones ont changé à chaque recensement. En 1981, les origines Indiens inscrits et non inscrits, Métis et Inuit ont été identifiées. En 1986, une nouvelle question sur l'«ascendance autochtone» a été ajoutée au questionnaire. Toutefois, cette question a posé des problèmes importants de qualité des données (voir le chapitre 5). Les chiffres que l'on publiera sur la population autochtone seront donc fondés sur la question portant sur l'origine ethnique, qui ne fait pas, en 1986, de distinction entre les Indiens inscrits et non inscrits, puisque le terme «Indien de l'Amérique du Nord» a été utilisé.

La question sur l'origine ethnique a pour but de recueillir des données portant sur l'origine des ancêtres et sur les «racines» de la population canadienne. Les réponses pouvaient être basées sur une variété de critères, telles l'ascendance, la nationalité, la race, la langue et la religion.

Les données du recensement sur l'origine ethnique ont été utilisées par différents gouvernements et groupes ethniques afin d'identifier les minorités visibles au Canada puisque cette population a récemment été incluse dans les programmes d'équité en matière d'emploi. Toutefois, la question de 1981 sur l'origine ethnique avait pour but de saisir les caractéristiques ethniques et culturelles de la population canadienne par opposition aux caractéristiques «raciales». Ceci fut expliqué dans un récent rapport de Statistique Canada dont voici un extrait:

> «...presque la moitié des personnes nées en Haïti ont déclaré être d'origine ethnique française, et de nombreuses personnes nées en Jamaïque ont déclaré être d'origine britannique. Le caractère «visible» est fondé incontestablement sur des indices relatifs à la race ou à la couleur, éléments dont la question ne fait pas mention clairement...»[1]

En réponse au rapport du Comité parlementaire intitulé **«L'égalité ça presse!»** et du Rapport de la Commission Abella sur l'**«Égalité en matière d'emploi»**, la question sur l'origine ethnique du recensement de 1986 comprenait une case à cocher pour la catégorie «Noir». Les répondants pouvaient cocher uniquement la case «Noir» ou la combiner avec d'autres origines.

Même si les réponses multiples n'étaient pas explicitement encouragées en 1981, 7.6% des répondants ont déclaré plus d'une origine. En 1986, les réponses multiples étaient encouragées et 28% de la population ont déclaré plus d'une origine ethnique. Les répondants pouvaient en 1986 cocher n'importe laquelle des 15 catégories inscrites sur le questionnaire, et inscrire jusqu'à trois origines additionnelles dans les espaces prévus à cette fin. Comme il y avait 105 groupes ethniques et culturels, le nombre de combinaisons possibles est, par conséquent, considérable. Des totalisations sommaires seront offertes pour:

- toutes les origines uniques, avec les multiples groupés en une catégorie résiduelle;
- toutes les origines uniques, en plus de plusieurs combinaisons telles que britannique et français, avec le reste des multiples groupés en une catégorie résiduelle;
- toutes les personnes qui ont déclaré une origine ethnique particulière seule ou en combinaison avec d'autres origines;
- ou, l'utilisateur peut former un groupe d'origines dans des grandes catégories telles que celle des «Scandinaves», qui englobe les Danois, les Islandais, les Norvégiens, les Suédois et les Scandinaves, non incluses ailleurs.

---

1 Walton O. Boxhill, «Restrictions relatives à l'utilisation des données sur l'origine ethnique pour dénombrer les minorités visibles au Canada», Statistique Canada; décembre 1984, p. 10.

Cette variable a changé au cours des années; on doit donc en tenir compte dans les comparaisons historiques. La comparabilité jusqu'à 1981 est traitée en détail dans le **Guide sommaire, Population-échantillon, 1981** (nº 99-903 au catalogue de Statistique Canada). Les données sur l'origine ethnique de 1981 et 1986 ne sont pas comparables étant donné les changements survenus à la question de 1986.

Lieu de naissance, citoyenneté et année d'immigration

La variable *lieu de naissance* comprend 214 catégories -- on y trouve les provinces et les territoires du Canada ainsi que 202 autres pays. La comparaison entre la province de résidence et la province de naissance des personnes nées au Canada donne les estimations de migration interprovinciale à vie. Les questions sur le lieu de naissance et la citoyenneté, associées à d'autres variables culturelles, sociales et économiques, constituent une source unique de données sur la population immigrante au Canada. D'autres sources de données, par exemple, les registres sur l'emploi et l'immigration, fournissent des données sur les courants migratoires internationaux, mais ne fournissent aucune donnée sur la population immigrante vivant au Canada le jour du recensement.

La *citoyenneté* est un concept légal. Par conséquent, les données reflètent les «subtilités» et les changements apportés aux lois sur la citoyenneté au Canada au cours des années. Aussi, il est possible pour une personne d'avoir une citoyenneté double ou multiple. De même, des changements introduits par la Loi sur la citoyenneté de février 1977 pourrait avoir un effet sur la tendance des immigrants à obtenir une citoyenneté canadienne. Ainsi, toute comparaison historique doit tenir compte des changements apportés aux lois et aux règlements.

Les données sur l'année ou la période d'immigration permettent d'étudier les groupes d'immigrants arrivés au Canada à une période donnée. L'analyse peut donc prendre une dimension historique: par exemple, on peut évaluer les effets des événements mondiaux et des variations de la politique de l'immigration au Canada, sur la taille et la composition de la population immigrante.

L'année d'immigration, associée à l'année de naissance, donne une variable appelée *âge à l'immigration*, qui est utile dans l'étude des différences dans l'adaptation et l'intégration des immigrants au Canada.

Langue

Comparativement à ce qui se fait ailleurs dans le monde, les données portant sur la langue recueillies au recensement du Canada sont très détaillées. Les trois variables principales sont les suivantes: *la langue maternelle, la langue parlée à la maison, l'aptitude à parler les deux langues officielles du Canada*, soit l'anglais et le français.

Les données sur la langue maternelle, c'est-à-dire la langue apprise en premier lieu dans l'enfance et encore comprise au moment du recensement, ont été utilisées de façon traditionnelle pour mesurer la taille et la répartition des

groupes linguistiques dans tout le pays. En 1986, plus de 85 langues ont été identifiées, y compris 25 langues autochtones.

Toutefois, la *langue maternelle* indique seulement la langue apprise en premier lieu dans l'enfance; ce n'est pas nécessairement le reflet des langues actuellement en usage au Canada. Afin d'obtenir des données sur ce sujet, une nouvelle question fut posée au recensement de 1971 et répétée par la suite en 1981 et 1986. Cette question demandait au répondant quelle était la langue parlée présentement à la maison.

La question sur la langue officielle étudie l'étendue du bilinguisme au Canada, c'est-à-dire l'anglais et le français, et fournit des estimations de la fraction de la population qui ne peut parler ni l'une ni l'autre des deux langues officielles.

Les trois variables linguistiques sont largement utilisées pour l'étude de l'évolution des minorités linguistiques et du bilinguisme au Canada. De plus, les données sur la langue maternelle et la langue parlée à la maison sont souvent examinées conjointement par les chercheurs qui étudient l'«assimilation linguistique» au Canada. Ainsi, on considère comme ayant fait un «transfert linguistique» la population qui déclare une langue parlée à la maison différente de la langue maternelle.

3.5 Scolarité

Le questionnaire du recensement de 1986 renfermait trois questions concernant l'éducation, desquelles neuf variables sur la scolarité sont dérivées.

La première question porte sur le nombre d'années d'études terminées aux niveaux suivants:

- le plus haut niveau (ou année) atteint à l'école primaire ou secondaire;
- le nombre d'années d'études universitaires;
- le nombre d'années d'autres études non universitaires.

Ces variables peuvent être combinées pour obtenir le *nombre total d'années d'études*, à partir duquel pourront être dérivées des statistiques tel le nombre médian ou moyen d'années d'études. Ces statistiques de tendance centrale sont une mesure grossière utile (ou un indicateur) pour comparer les groupes de population. Toutefois, les utilisateurs des données devraient être prudents en établissant des comparaisons entre les provinces ou sur une certaine période de temps à cause des différences et des changements dans les systèmes d'éducation. Par exemple, la Colombie-Britannique, qui auparavant avait un système avec une 13e année, a adopté en 1971 un système qui se termine avec la 12e année, ce qui signifie que plusieurs personnes ont un niveau d'étude qui désormais n'existe plus.

La deuxième question sur la scolarité porte sur les grades, certificats ou diplômes déja obtenus et donne plusieurs variables. En plus de l'ordre

hiérarchique du plus haut grade, certificat ou diplôme (voir la question 22), elle identifie les personnes ayant des:

- diplômes en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie;
- certificats d'écoles de métiers et autres certificats non universitaires;
- certificats et diplômes universitaires supérieurs au baccalauréat.

En ce qui concerne le *plus haut niveau de scolarité*, la question sur le nombre d'années d'études est combinée avec la question du plus haut grade, certificat ou diplôme. La figure 2 montre les catégories qui en résultent.

La troisième question sur la scolarité porte sur le *principal domaine d'études* du plus haut grade, certificat ou diplôme postsecondaire obtenu. Cette nouvelle question au recensement de 1986 fournira des données qui seront très utiles à l'analyse des besoins du marché du travail pour certains genres de compétences ou de formation et, par conséquent, nous permettra d'évaluer les caractéristiques de la main-d'oeuvre au Canada.

3.6 Population active

Le besoin de données régionales concernant le marché du travail, après la récession, a joué un rôle important dans la décision d'effectuer un recensement à grande échelle en 1986. Une participation accrue des femmes sur le marché du travail, des structures professionnelles et industrielles changeantes au sein de l'économie, les programmes d'action positive et de développement économique régionaux ont contribué à ce besoin.

Les caractéristiques de la population active du recensement peuvent être divisées en trois groupes:

- les données sur l'activité pour la semaine précédant le jour du recensement (c.-à-d. la dernière semaine de mai);
- les données reliées au travail pendant l'année civile précédant l'année du recensement;
- les caractéristiques d'emploi, qui décrivent le poste qu'occupait la personne au moment du recensement ou qui décrivent le poste occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1985.

1. Les données sur **l'activité** répartissent la population âgée de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'institution) en trois catégories: les personnes occupées, les chômeurs(euses) et les inactifs (ves). Ces catégories sont alors divisées en groupes plus détaillés. Par exemple, le groupe des personnes occupées est divisé en celui des personnes ayant travaillé dans la semaine précédant le jour du recensement et celles n'ayant pas travaillé dans la semaine précédant le jour du recensement; pour les inactifs, on a fait une distinction entre ceux qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 1985 et ceux qui n'avaient pas travaillé depuis le 1er janvier 1985 (voir la figure 3).

Figure 2. Plus haut niveau de scolarité

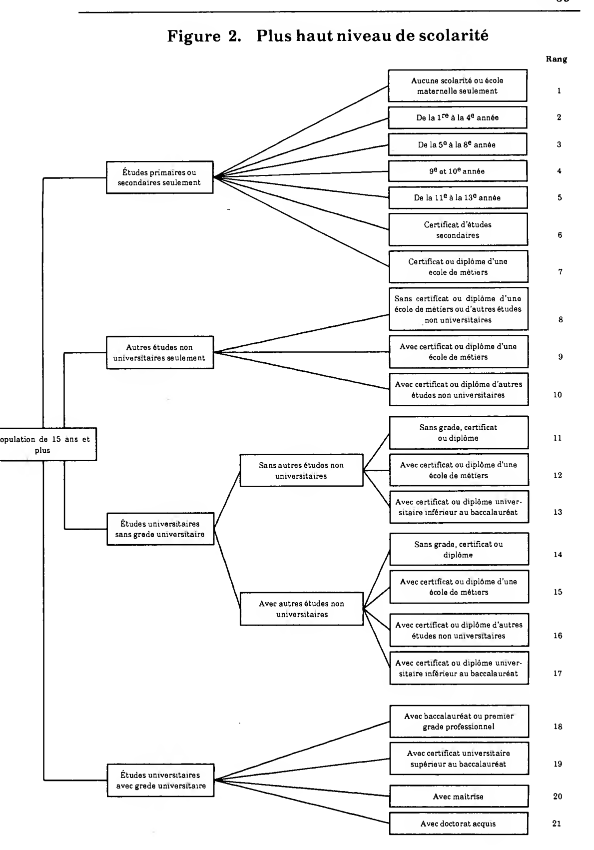
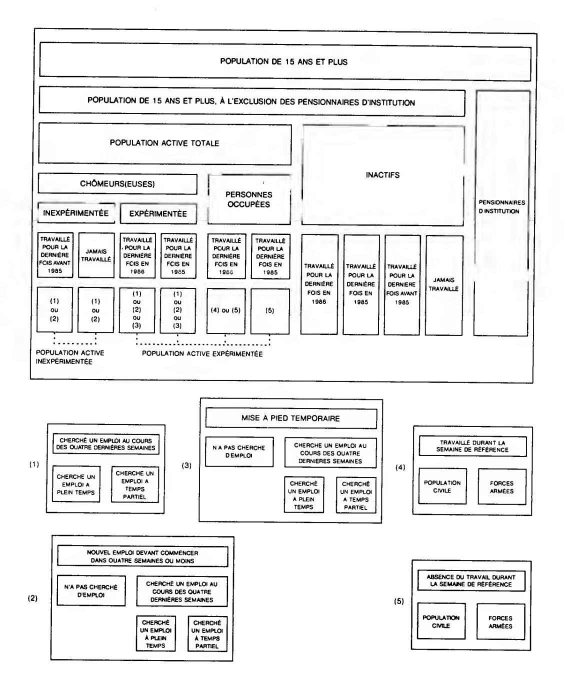


Figure 3. Population et composantes de l'activité, recensement du Canada de 1986



Les définitions du recensement des personnes occupées, des chômeurs(euses) et des inactifs(ves) sont semblables à celles qu'on utilise pour l'Enquête sur la population active (EPA), qui donne le taux de chômage mensuel ainsi que d'autres données sur la population active. Cette enquête fournit les données courantes sur le marché du travail; les données du recensement, qui sont géographiquement plus détaillées, peuvent être analysées d'après les caractéristiques (langue, origine ethnique) non couvertes par l'Enquête sur la population active.

Notez les points suivants:

- Les personnes ayant fait un travail quelconque (d'une heure jusqu'à sept jours entiers) dans la semaine de référence sont des personnes occupées. Celles qui avaient un emploi dont elles étaient absentes à cause de vacances, de maladie ou de conflit de travail étaient également considérées comme des personnes occupées.
- Le «travail» est une activité effectuée contre rémunération ou avec l'intention de faire un profit. Il inclut le «travail familial non rémunéré», qui est défini comme un travail sans rémunération effectué dans une ferme ou une entreprise qui appartient à un parent membre du même ménage.
- Les personnes étaient en chômage si elles n'avaient pas d'emploi durant la semaine de référence, mais étaient à la recherche d'un emploi, attendaient un rappel à la suite d'une mise à pied temporaire ou attendaient un emploi devant débuter dans les quatre prochaines semaines. De plus, pour être considérée comme un chômeur, une personne devait être disponible pour travailler dans la semaine de référence.
- Les personnes occupées et les chômeurs(euses) forment ensemble la population active. Le taux de chômage présente les chômeurs comme un pourcentage de la population active; le taux d'activité présente la population active comme un pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus.

2. **Le travail** fournit des renseignements sur le travail effectué en 1985 par les personnes âgées de 15 ans et plus, qu'elles aient été occupées durant la semaine de référence du recensement ou non. Les données sur le nombre de semaines travaillées en 1985, à plein temps ou à temps partiel, ont été enregistrées. L'expression «personne ayant travaillé toute l'année à plein temps» est employée dans le recensement pour décrire les personnes ayant travaillé de 49 à 52 semaines à plein temps en 1985.

3. **Les caractéristiques d'emploi** ont été recueillies pour les personnes ayant travaillé à n'importe quel moment au cours de la période de 17 mois qui s'étendait du 1er janvier 1985 à la semaine de référence du recensement. Les caractéristiques d'emploi incluent l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs.

   L'industrie décrit le secteur économique de l'employeur – les industries manufacturières, les commerces de détail, etc. Ces descriptions correspondent à un code de la Classification type des industries (CTI), qui

renferme plus de 300 catégories de base et de plus haut niveau, par exemple, les grands groupes et les divisions.

La Classification des activités économiques de 1970 et la Classification type des industries de 1980 ont été utilisées afin que soient codées les descriptions des industries du recensement. La Classification type des industries de 1980 reflète les changements structurels dans l'économie. Celle de 1970 est utile pour les personnes désirant faire une comparaison de données s'échelonnant sur une certaine période, étant donné que les données de cette classification sont compatibles avec les données des recensements de 1981 et 1971.

La profession décrit le travail par tâches les plus importantes. On attribue à ces descriptions l'un des 500 codes du système de Classification type des professions (CTP) de 1980. Les données de 1986 sont disponibles en se servant soit de la Classification type des professions (CTP) de 1980 ou de La classification des professions de 1971. Ceci permet de faire des comparaisons avec les données des recensements de 1981 et de 1971.

La troisième caractéristique d'emploi, **catégorie de travailleurs,** fait la distinction entre les personnes qui travaillent pour d'autres personnes (travailleurs rémunérés), celles qui travaillent à leur compte et les travailleurs familiaux non rémunérés. Traditionnellement, les propriétaires d'entreprises constituées en société étaient considérés comme des travailleurs rémunérés (étant techniquement des employés de leur propre entreprise), mais certains utilisateurs préfèrent les regrouper avec les autres travailleurs autonomes (c.-à-d. ceux qui n'ont pas constitué en société leur entreprise). Les utilisateurs de données du recensement ont le choix: la variable appelée *catégorie de travailleurs* (variable directe) comprend les propriétaires d'entreprises constituées en société et les autres travailleurs autonomes, tandis que la variable *catégorie de travailleurs* (variable dérivée) regroupe ces propriétaires avec les autres travailleurs rémunérés.

Pour l'analyse des données sur l'industrie et la profession, les utilisateurs peuvent définir la population cible de différentes façons. Voici trois populations cibles:

- les personnes occupées;
- la population active expérimentée, soit les personnes qui ont travaillé au cours des 17 mois précédant le recensement et qui étaient, au moment du recensement, occupées ou en chômage;
- les personnes ayant travaillé au cours des 17 mois précédant le recensement, qu'elles aient fait partie ou non de la population active dans la semaine de référence.

Une attention particulière doit être accordée aux données lorsque l'on relie l'industrie et la profession aux variables telles que le *travail en 1985* et le *revenu d'emploi en 1985*. Si, par exemple, une personne a changé d'emploi, les données sur l'industrie et la profession indiquées pour la semaine de référence peuvent être différentes des renseignements fournis par le répondant concernant le travail et le revenu pour 1985.

3.7 Revenu

Le **Dictionnaire du recensement de 1986** donne une liste des nombreuses variables sur le revenu reliées aux particuliers, aux familles et aux ménages. L'analyse des données sur le revenu est abordée de plusieurs façons.

1. Puisque la base de données du recensement renferme le revenu actuel des particuliers, des familles et des ménages, les utilisateurs peuvent définir des classes de revenu pour fins de comparaison et d'analyse.

2. Des mesures sommaires telles que la moyenne et la médiane du revenu peuvent facilement être obtenues pour différents segments de la population.

3. La population peut être classée selon la taille du revenu. Cette approche a été adoptée dans une analyse du recensement de 1981 des familles à revenu élevé. Pour cette étude, les familles de recensement étaient classées par revenu, et l'analyse se concentrait le percentile supérieur de la population dont le revenu familial en 1980 s'élevait à $93,000 ou plus.

4. La composition du revenu d'un groupe donné - femmes, personnes âgées, familles époux-épouse, etc. - peut être obtenue en examinant les différentes sources qui le composent (emploi, transferts gouvernementaux, etc.).

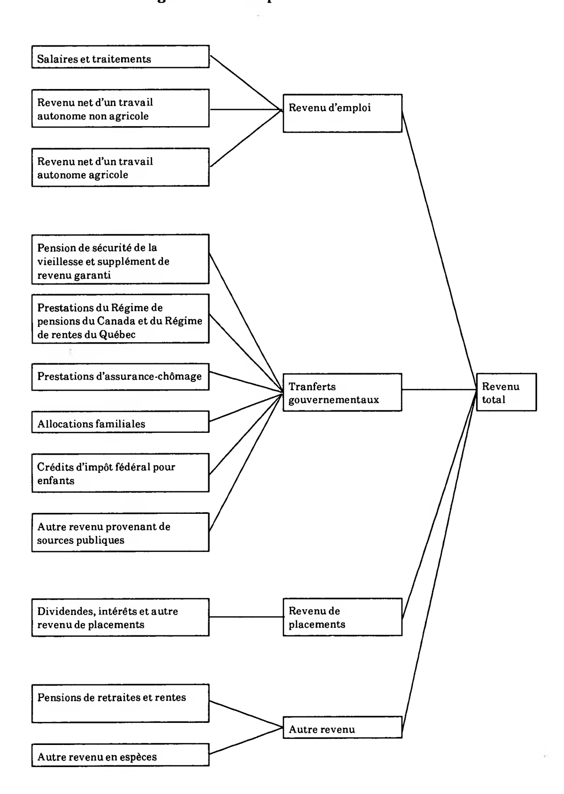
5. À partir des sources de revenu, le nombre de bénéficiaires d'un revenu pour une source donnée, ainsi que le montant reçu, peuvent être identifiés. D'autre part, on peut noter la *principale source de revenu* qui constitue la part la plus importante du revenu d'une personne ou d'une famille; cette variable peut faire ressortir, par exemple, que dans un groupe spécifique, 75% des personnes ont reçu la plus grande partie de leur revenu d'un emploi, tandis que 10% ont reçu la plus grande partie de leur revenu de transferts gouvernementaux, etc.

Les utilisateurs des statistiques du recensement sur le revenu doivent également répondre aux questions suivantes:

- L'unité d'analyse correspond-elle aux particuliers, aux familles ou aux ménages?
- Le concept de revenu existant peut-il être utilisé comme tel ou doit-il être redéfini?
- Les statistiques de revenu des différents recensements peuvent-elles être comparées?

Les données du recensement sur le revenu peuvent être calculées pour les particuliers, les familles de recensement, les familles économiques et les ménages; les utilisateurs peuvent également définir leur propre unité d'analyse. Par ailleurs, les utilisateurs ont le choix entre plusieurs options de concept de revenu: revenu total, revenu total moins les transferts gouvernementaux, revenu d'emploi, revenu provenant d'autres sources, revenu combiné de l'époux et de l'épouse, etc.

Figure 4. Composantes du revenu



Une fois que l'on a tenu compte des différences conceptuelles et d'observation, les données sur le revenu provenant des différents recensements peuvent être comparées en les convertissant en dollars comparables (constants). L'Enquête sur les finances des consommateurs est une source utile pour les estimations de revenu intercensitaires.

3.8 Familles et ménages

Les données sur les *familles* et les *ménages* sont importantes pour comprendre les caractéristiques socio-économiques et culturelles d'une population. Au cours des dernières décennies, des changements rapides se sont produits au sein des familles canadiennes. Les données du recensement fournissent une base statistique pour l'étude de ces changements.

Les utilisateurs des données sur les familles et les ménages font quelquefois face à deux problèmes:

1. Les variables sur les *familles* et les *ménages* peuvent sembler ne pas refléter entièrement la réalité. Il est en effet très difficile de porter dans des tableaux les liens complexes qui s'établissent entre les personnes. Les utilisateurs devraient toutefois consulter le **Dictionnaire du recensement de 1986** et y relever les objectifs généraux à la base des variables sur le ménage et les familles.

2. Souvent, les utilisateurs désirent analyser à la fois les données sur les familles et les ménages et les caractéristiques se rapportant aux particuliers. Excepté pour le revenu, aucune question du recensement se rapportant directement aux particuliers ne peut être agrégée pour obtenir une réponse au niveau de la famille ou du ménage. Par exemple, il est impossible d'obtenir une totalisation des familles par citoyenneté. Il y aurait, toutefois, deux façons d'obtenir les données sur la citoyenneté dans un contexte familial. Premièrement, il est possible de totaliser les familles par la citoyenneté d'un membre de la famille, par exemple, l'époux ou un parent seul. Deuxièmement, on peut sélectionner une variable telle que la *situation des particuliers dans la famille de recensement* pour laquelle l'unité de mesure est le particulier plutôt que la famille. Cette variable montre la situation du particulier à l'intérieur de la famille - «époux-épouse», «enfant» et ainsi de suite. Il est possible de faire un tableau croisé d'une telle variable avec la *citoyenneté*, autre caractéristique «individuelle».

Définitions

Plusieurs personnes vivant dans le même logement doivent remplir les conditions suivantes pour être considérées comme une *famille de recensement:* elles doivent être époux et épouse ou partenaires en union libre, avec ou sans enfants, ou parent seul avec au moins un enfant n'ayant jamais été marié.

La *famille de recensement* comprend tous les enfants vivant dans le logement et qui n'ont jamais été mariés. Il est possible que deux familles de recensement

partagent un logement: les familles peuvent ou ne peuvent pas être apparentées entre elles.

La *famille économique* comprend toutes les personnes qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption et qui vivent dans le même logement. Par exemple, un frère et une soeur vivant ensemble, ou une mère et sa fille séparée, formeraient une famille économique mais non une famille de recensement.

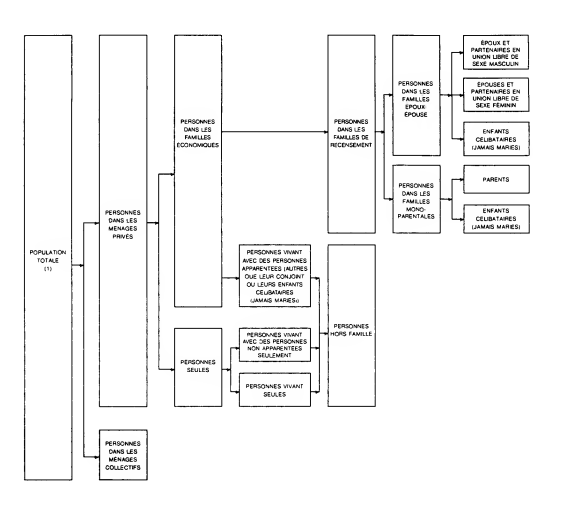
Finalement, le *ménage* est le concept le plus «large» comprenant toutes les personnes vivant dans un logement particulier, qu'elles soient apparentées ou non. La figure 5 montre le lien entre les ménages, les familles économiques et les familles de recensement.

À la suite du déclin généralisé de la taille des ménages est apparu un intérêt croissant pour les problèmes et les avantages de vivre seul. La figure 5 montre qu'il y a trois façons de définir une population cible pour l'étude de cette question. La définition la plus étroite serait «personnes vivant seules» - en d'autres termes, ménages à une personne. La deuxième option serait «personnes seules», comprenant les personnes vivant seules ainsi que celles vivant avec d'autres personnes auxquelles elles ne sont pas apparentées. Ces autres personnes pourraient également être des personnes seules ou pourraient constituer une famille économique. La troisième option, qui est la moins restrictive, serait «personnes hors famille», comprenant les personnes seules et les personnes vivant avec des personnes apparentées, mais ne faisant pas partie d'une famille de recensement.

La gamme complète des variables de recensement pour les familles et les ménages est présentée dans le **Dictionnaire du recensement de 1986;** l'une de ces variables sera toutefois définie ici en de plus amples détails. Le *revenu* est séparé des autres variables parce qu'il convient à l'analyse portant sur les particuliers, les familles ou les ménages. Si les données sur le revenu sont utilisées de manière à analyser les aspects de l'emploi, alors c'est le particulier qui est l'unité appropriée. Toutefois, dans une analyse de bien-être économique, la famille est importante. La décision d'utiliser le concept de la *famille économique* ou le concept de *famille de recensement* est habituellement fondée sur des hypothèses relatives au partage des revenus.

Finalement, plusieurs variables qui figurent dans le **Dictionnaire du recensement de 1986** sous la rubrique *ménage* se réfèrent non seulement aux individus composant un ménage, mais aussi au logement dans lequel ils vivent. Ces variables comprennent toutes celles reliées aux coûts d'habitation - *paiement annuel pour l'électricité, autre source d'énergie et eau; loyer brut et loyer mensuel en argent; impôt foncier annuel, paiement hypothécaire mensuel; principales dépenses de propriété* (coûts d'habitation moyens mensuels) et *possession d'un condominium*. Les utilisateurs intéressés aux données sur le logement ne devraient pas négliger cette source de données.

Figure 5. Lien entre les ménages, les familles économiques et les familles de recensement



---

1 Ne comprend pas les "résidents temporaires" pour qui les caractéristiques du ménage/de la famille ne s'appliquent pas.

3.9 Logement

«Un logement est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.»

– *Instruction aux répondants, questionnaire du recensement de 1986*

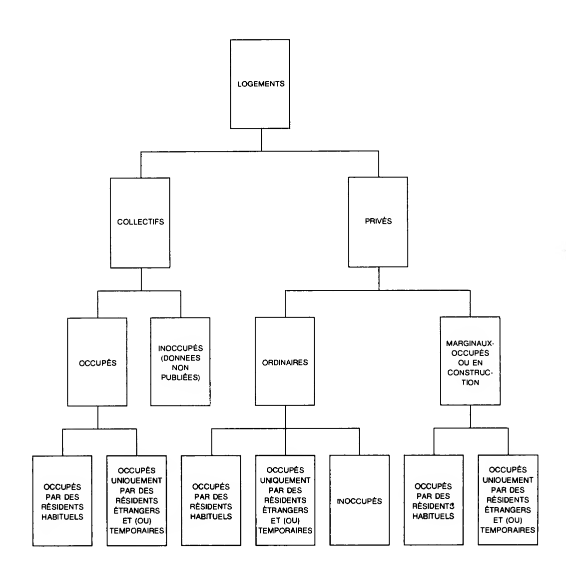
Le recensement identifie les logements pour deux raisons principales. La première est d'associer les personnes à une unité spatiale; sinon il serait impossible de compter les personnes qu'une seule fois. Le deuxième objectif est de publier un compte des logements, accompagné de renseignements sur leurs caractéristiques.

Le **Dictionnaire du recensement de 1986** donne la description d'une gamme de variables sur le logement pouvant servir à caractériser le marché du logement à des niveaux géographiques détaillés. Parmi les variables recueillies auprès de l'ensemble de la population, nous retrouvons: la question sur le mode d'occupation, à savoir si le logement est *possédé* ou *loué* par ses occupants, et son *type de construction*. Les variables-échantillon, dont la *période de construction*, le *système de chauffage principal* du logement et le *principal combustible utilisé pour le chauffage*, sont des données essentielles pour les années 80 où la conservation de l'énergie est d'une grande importance. De plus, ces variables ainsi que d'autres telles le nombre de *pièces* par logement et la *valeur du logement* sont des données d'une grande importance pour les planificateurs économiques, les gouvernements, les sociétés immobilières et l'industrie de la construction.

La figure 6 présente une classification des logements qui illustre la progression de la définition du questionnaire du recensement à la définition des estimations sous-entendues des logements. La première distinction dans la classification réside entre les logements «collectifs» et les logements «privés»: les données sur les caractéristiques des logements sont recueillies principalement pour les logements privés occupés. Les logements collectifs font référence à un ensemble de pièces d'habitation occupées par 10 personnes ou plus non apparentées à la personne repère, ou tout autre ensemble de pièces d'habitation qui peuvent être clairement identifiées comme étant des logements communautaires (maisons de chambres), institutionnels (prisons, hôpitaux) ou commerciaux (hôtels), quel que soit le nombre d'occupants.

Comme le montre la figure 6, les logements privés sont divisés en deux groupes: logements privés «ordinaires» et logements privés «marginaux occupés ou en construction». Un logement ordinaire peut être habité en permanence toute l'année; les logements marginaux (qui comprennent les chalets ne pouvant être habités toute l'année) ou les logements en construction ne sont inscrits que s'ils sont occupés. Toutefois, si les occupants sont des résidents étrangers ou temporaires, aucune donnée sur les caractéristiques du logement n'est recueillie.

Figure 6. L'univers des logements dans le recensement de 1986



3.10 Institutions et autres logements collectifs

Le recensement sert également à établir des estimations du nombre de logements collectifs par type. Parmi les logements collectifs institutionnels se trouvent les orphelinats et foyers pour enfants; les centres de soins spéciaux et établissements pour personnes âgées et malades chroniques; les hôpitaux; les hôpitaux psychiatriques; les centres de traitement et établissements pour handicapés physiques; les établissements de correction et établissements pénitentiaires; les foyers pour jeunes contrevenants et les prisons.

Parmi les logements collectifs qui ne sont pas institutionnels se trouvent les hôtels, motels ou maisons de chambres pour touristes; les maisons de chambres et pensions; les résidences scolaires et résidences de centres de formation; les YM/YWCA, centres d'accueil, refuges, terrains de camping et parcs; les camps de chantier; les institutions religieuses; les colonies huttérites; les camps militaires; les navires marchands et navires de la garde côtière; les navires de guerre et les autres collectifs.

Le **Dictionnaire du recensement de 1986** fournit la définition de chaque type de logement collectif et institutionnel.

La ligne de démarcation entre les institutions et les autres logements collectifs est plutôt vague. Par exemple, les foyers de transition sont considérés comme des maisons de chambres ou de pension quand elles sont dirigées par des entreprises privées. Toutefois, quand ces maisons sont des entreprises publiques fournissant un service spécial (par exemple, soins pour toxicomanes, pour alcooliques ou pour la réadaptation de personnes sortant d'un établissement pénitentiaire), elles sont alors classées comme des institutions.

Les logements collectifs, tout comme les logements privés, peuvent être occupés soit par des résidents habituels ou par des résidents temporaires. De plus, les logements collectifs institutionnels peuvent être occupés par des pensionnaires d'institution, le personnel résidant dans l'institution ou les deux. L'information recueillie par le recensement varie comme l'indique le tableau à la page suivante.

Le jour du recensement, plusieurs personnes d'une institution peuvent n'être que des résidents temporaires. Ceci est important pour les utilisateurs de données qui sont intéressés à connaître, par exemple, la capacité d'hébergement et le niveau d'utilisation de ces institutions.

Type de logement collectif	Type de résident		Genre de données de recensement recueillies
Institutionnel	Pensionnaire d'institution (hospitalisé ou en détention)	Résident habituel (n'a aucune résidence ailleurs OU a demeuré dans une institution pour six mois ou plus)	Renseignements fournis dans le questionnaire 2A, à l'exception du logement
		Résident temporaire (a une résidence habituelle ailleurs ET a demeuré dans une institution pour moins de six mois)	Nom, date de naissance, sexe, état matrimonial, adresse habituelle (c.-à-d. renseignements confirmant que la personne a été dénombrée à sa résidence habituelle)
	Personnel résident (n'a aucun lieu de résidence ailleurs)		Renseignements fournis dans le questionnaire 2B, à l'exception du logement
Non-institutionnel	Résident habituel		Renseignements fournis dans le questionnaire 2B, à l'exception du logement
	Résident temporaire		Nom, date de naissance, sexe, état matrimonial, adresse habituelle (c.-à-d. renseignements confirmant que la personne a été dénombrée à sa résidence habituelle)

3.11 Données sur l'incapacité

Immédiatement après la collecte du recensement de 1986, un certain nombre de répondants ont été sélectionnés pour «une enquête sur l'incapacité». L'échantillon de l'enquête ne comprenait pas seulement ceux qui s'étaient déclarés dans le questionnaire du recensement comme ayant une incapacité, mais aussi un certain nombre de personnes n'ayant pas déclaré d'incapacité. Ces personnes ont également été ajoutées dans l'échantillon parce que des études antérieures ont démontré qu'une question générale sur les limitations du type de celle comprise dans le recensement ne peut identifier les personnes qui ont des activités limitées.

Les résultats de l'enquête postcensitaire sur l'incapacité seront offerts au même moment environ que les données-échantillon du recensement. Il sera possible d'analyser les données sur l'incapacité avec les variables régulières du recensement.

CHAPITRE 4

CHAPITRE 4

GÉOGRAPHIE DU RECENSEMENT

4.1 Introduction

Avant que la collecte des données puisse avoir lieu, on doit délimiter les limites géographiques afin de définir le secteur de responsabilité de chaque recenseur. Une fois la collecte et le traitement des données terminés, les données sont diffusées à différents niveaux géographiques allant des communautés individuelles au Canada tout entier. Le codage géographique est présent à plusieurs étapes du recensement, de la collecte jusqu'à la diffusion des données.

Les données du recensement de 1986 seront offertes pour de nombreuses unités géostatistiques normalisées, ainsi que pour des secteurs non normalisés ou des secteurs définis par l'utilisateur. Les unités géostatistiques normalisées sont de deux types:

- les entités administratives définies légalement et respectées par le recensement, par exemple, les circonscriptions électorales fédérales (CÉF) et les subdivisions de recensement (SDR);

- les secteurs statistiques définis par Statistique Canada pour la présentation des données, par exemple, les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les secteurs de recensement (SR).

Les principaux liens existant entre les unités géostatistiques sont présentés à la partie 4.3. Le secteur de dénombrement (SD) est l'unité de base de toutes les autres unités géostatistiques normalisées. Par exemple, les 44,042 SD peuvent être groupés en 282 circonscriptions électorales fédérales (CÉF) ou en 6,009 subdivisions de recensement.

La figure 7 présente une ventilation, par province, des régions normalisées et présente également la répartition des 35 genres de subdivisions de recensement (cités, villes, etc.).

4.2 Vue d'ensemble des unités géostatistiques normalisées

Les unités géostatistiques normalisées qui suivent sont utilisées pour la diffusion des données du recensement:

1. Province et territoire
2. Circonscription électorale fédérale (CÉF)
3. Division de recensement (DR)
4. Subdivision de recensement (SDR)
5. Subdivision de recensement unifiée (SRU)
6. Secteur de dénombrement (SD)
7. Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR)

8. Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et agglomération de recensement primaire (ARP)
9. Parties de RMR/AR
10. Secteur de recensement (SR)
11. Secteur de recensement provincial (SRP)
12. Région urbaine et région rurale

Cette section examine brièvement chaque type de secteur. Les liens appropriés sont présentés à la figure 8.

Les définitions, les changements apportés aux limites et la description des cartes sont détaillés dans d'autres documents de référence du recensement, incluant le **Dictionnaire du recensement de 1986** (nº 99-101 au catalogue), les **Produits et services du recensement de 1986 - Version définitive** (nº 99-103 au catalogue) et les publications **RMR/AR: Comparaison entre 1981 et 1986** (nº 99-105 au catalogue) et **Géographie du recensement de 1986: Comparaison historique** (nº 99-106 au catalogue).

1. Province et territoire

Les dix provinces et les deux territoires sont les principales divisions politiques du Canada. Ils sont également les unités géographiques de base pour lesquelles toutes les données du recensement sont totalisées et recoupées.

2. Circonscription électorale fédérale (CÉF)

Les circonscriptions électorales fédérales sont établies par le Parlement du Canada. Chaque CÉF est représentée par un député à la Chambre des communes.

3. Division de recensement (DR)

La division de recensement est un terme générique qui désigne les divisions de recensement, les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales, et cinq autres types de secteurs géographiques. Ces secteurs sont formés de groupes de subdivisions de recensement.

4. Subdivision de recensement (SDR)

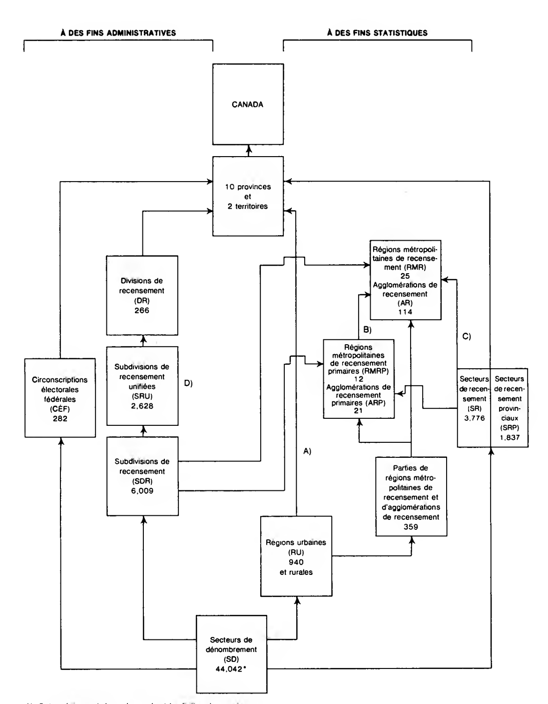
Les subdivisions de recensement sont les municipalités, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés. À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, elles peuvent également être des unités géostatistiques créées comme équivalents des municipalités et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Figure 7. Unités géostatistiques de recensement par province et territoire, recensement de 1986

	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest
Circonscription électorale fédérale	282	7	4	11	10	75	95	14	14	21	28	1	2
Division de recensement	288	10	3	18	15	78	49	23	18	19	29	1	5
Division de recensement	70	10	-	-	-	-	-	23	18	19	-	-	-
Comté	136	-	3	16	15	78	24	-	-	-	-	-	-
District	10	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-
District Municipality	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Metropolitan Municipality	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Region	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	5
Regional District	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28	-	-
Regional Municipality	10	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-
United Counties	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-
Subdivision de recensement unifiée	2 626	67	88	54	150	1 153	527	127	302	72	82	1	5
Subdivision de recensement	8 009	401	123	118	284	1 688	956	293	942	432	868	34	72
BOR Borough	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
C City – Cité	134	2	1	3	6	2	49	5	13	15	36	1	1
CM County (Municipality)	30	-	-	-	-	-	-	-	-	30	-	-	-
COM Community	182	140	42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CT Canton (Municipalité de)	117	-	-	-	-	117	-	-	-	-	-	-	-
CU Cantons unis (Municipalité de)	12	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	-	-
DM District Municipality	47	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47	-	-
HAM Hamlet	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	29
ID Improvement District	27	-	-	-	-	-	7	-	-	20	-	-	-
LGD Local Government District	21	-	-	-	-	-	-	21	-	-	-	-	-
LOT Township and Royalty	88	-	68	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MD Municipal District	32	-	-	12	-	-	-	-	-	20	-	-	-
NH Northern Hamlet	14	-	-	-	-	-	-	-	14	-	-	-	-
NV Northern Village	10	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-
P Paroisse (Municipalité de)	436	-	-	-	-	436	-	-	-	-	-	-	-
PAR Parish	151	-	-	-	151	-	-	-	-	-	-	-	-
R Indian Reserve – Réserve indienne	920	-	4	23	19	38	124	71	104	63	470	4	2
RM Rural Municipality	404	-	-	-	-	-	-	105	299	-	-	-	-
RV Resort Village	22	-	-	-	-	-	-	-	22	-	-	-	-
SA Special Area	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-
SCM Subdivision of County Municipality	41	-	-	41	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SD Sans désignation (Municipalité)	450	-	-	-	-	450	-	-	-	-	-	-	-
S-E Indian Settlement - Établissement indien	32	-	-	-	-	2	12	7	1	-	3	7	-
SET Settlement	42	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	29
SRD Subdivision of Regional District	89	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89	-	-
SUN Subdivision of Unorganized	90	90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SV Summer Village	50	-	-	-	-	-	-	-	-	50	-	-	-
T Town	897	169	8	39	28	-	145	35	145	109	13	3	5
TP Township	479	-	-	-	-	-	479	-	-	-	-	-	-
UNO Unorganized – Non organisé	180	-	-	-	-	122	20	10	2	-	-	1	5
V Ville	255	-	-	-	-	255	-	-	-	-	-	-	-
VC Village Cri	6	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-
VK Village Naskapi	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
VL Village	962	-	-	-	82	215	119	39	332	122	48	4	1
VN Village Nordique	12	-	-	-	-	12	-	-	-	-	-	-	-
Région métropolitaine de recensement	25	1	-	1	1	8*	10*	1	2	2	2	-	-
Agglomération de recensement	114	5	2	3	5*	30*	32*	5*	7*	7*	22	1	-
Région métropolitaine de recensement primaire	12	1	-	-	-	3*	8*	-	-	1	2	-	-
Agglomération de recensement primaire	21	1	-	2	-	4	8	-	-	2	4	-	-
Secteur de recensement	3 776	39	-	74	84	996	1,810	148	91	351	403	-	-
Secteur de recensement provincial	1 837	84	28	117	98	491	410	91	146	189	193	5	7
Région urbaine	940	57	7	39	39*	242*	252*	41*	69*	100*	92	1	6
Secteur de dénombrement**	44 042	1,153	258	1 411	1,294	10 431	14 118	2 097	2 912	4 855	5 371	106	238

*Les RMR/AR, les RMRP/ARP et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans les deux.
**Chiffre définitif.

Figure 8. Ordre hiérarchique des unités géographiques du recensement de 1986



A) 5 des régions urbaines chevauchent les limites des provinces.
B) 12 des 25 RMR et 2 des 114 AR sont réparties en RMRP et en ARP.
C) Toutes les RMR (25), mais seulement 12 des 114 AR, sont visées par un programme de secteurs de recensement.
D) Défini par Statistique Canada, conjointement avec les autorités provinciales, comme secteur statistique.
*Chiffre définitif.

5. Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Une SRU est un regroupement de subdivisions de recensement adjacentes.

Les subdivisions de recensement unifiées sont délimitées d'après ces règles:

- toutes les SDR de moins de 25 kilomètres carrés sont incluses dans une plus grande subdivision de recensement;
- si une SDR dont la superficie est supérieure à 25 kilomètres carrés est entourée d'une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre, elle fait alors partie de la SRU formée par la subdivision de recensement environnante; sinon, elle constitue à elle seule une SRU;
- une SDR dont la population excède 100,000 habitants constitue une SRU à elle seule si elle est entourée de SDR rurales.

6. Secteur de dénombrement (SD)

Un secteur de dénombrement est le secteur dénombré par un recenseur. C'est l'unité de base de toutes les unités géostatistiques normalisées. Les SD sont définis par le nombre de ménages et les limites géographiques - un SD ne déborde jamais une limite reconnue par le recensement. Les secteurs de dénombrement constituent normalement les plus petites unités géographiques pour lesquelles on peut obtenir des données de recensement.

7. Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR)

Une RMR consiste en un noyau urbanisé d'au moins 100,000 habitants (selon les chiffres du recensement précédent), ainsi que la principale zone du marché du travail. Une AR se définit comme la principale zone du marché du travail d'un noyau urbanisé d'au moins 10,000 habitants, selon les chiffres du recensement précédent. Le recensement de 1986 reconnaît 25 RMR (figure 9) et 114 AR (figure 10).

Dès que la population du noyau urbanisé de l'AR atteint 100,000 habitants, celle-ci devient une RMR et continue de l'être même si subséquemment la population baisse en dessous de 100,000 habitants. Si toutefois, l'AR baisse en dessous d'une population de 10,000 habitants dans son noyau urbanisé, elle est rayée du programme des AR.

Les RMR et AR de 1986 ont été délimitées d'après les données dérivées des questions sur le lieu de travail et le lieu de résidence au recensement de 1981. Pour qu'une subdivision de recensement (SDR) soit incluse dans une RMR, au moins l'un des critères suivants doit être satisfait:

- la SDR se trouve entièrement ou en partie dans le noyau urbanisé;
- au moins 50% de la population active occupée demeurant dans la SDR travaille dans le noyau urbanisé;
- au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la SDR demeure dans le noyau urbanisé.

Figure 9. Régions métropolitaines de recensement[1]

Terre-Neuve

St. John's

Nouvelle-Écosse

Halifax

Nouveau-Brunswick

Saint John

Québec

Chicoutimi-Jonquière
Montréal
Ottawa-Hull (Ont./Qc)
Québec
Sherbrooke*
Trois-Rivières

Ontario

Hamilton
Kitchener
London
Oshawa

Ontario - fin

Ottawa-Hull (Ont./Qc)
St. Catharines-Niagara
Sudbury
Thunder Bay
Toronto
Windsor

Manitoba

Winnipeg

Saskatchewan

Regina
Saskatoon

Alberta

Calgary
Edmonton

Colombie-Britannique

Vancouver
Victoria

* Nouvelle RMR pour 1986.
(1) Également des centres subdivisés en secteurs de recensement.

Figure 10. Agglomérations de recensement

Terre-Neuve

Carbonear
Corner Brook
Gander*
Grand Falls
Labrador City

Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown
Summerside

Nova Scotia

New Glasgow
Sydney
Truro

Nouveau-Brunswick

Bathurst
Campbellton (N.-B./Qc)
Edmundston
Fredericton
Moncton (1)

Québec

Alma*
Baie-Comeau
Campbellton (N.-B./Qc)
Chibougamau*
Cowansville*
Dolbeau
Drummondville
Granby
Hawkesbury (Ont./Qc)
Joliette
La Tuque
Lachute
Magog
Matane*
Montmagny*
Pembroke (Ont./Qc)
Rimouski

Québec - fin

Rivière-du-Loup
Rouyn
Saint-Georges
Saint-Hyacinthe
Saint-Jean-sur-Richelieu
Saint-Jérôme
Salaberry-de-Valleyfield
Sept-Îles
Shawinigan
Sorel
Thetford Mines
Val-d'Or
Victoriaville

Ontario

Barrie
Belleville
Brantford (1)
Brockville
Chatham
Cobourg
Collingwood*
Cornwall
Elliot Lake*
Guelph (1)
Haileybury
Hawkesbury (Ont./Qc)
Kapuskasing*
Kenora
Kingston (1)
Kirkland Lake*
Leamington
Lindsay
Midland
North Bay (1)
Orillia
Owen Sound
Pembroke (Ont./Qc)
Peterborough (1)
Sarnia (1)
Sault Ste. Marie (1)
Simcoe*
Stratford

* Nouvelles AR pour 1986.
(1) Également des centres subdivisés en secteurs de recensement.

Figure 10. Agglomérations de recensement – fin

Ontario - fin

Tillsonburg*
Timmins*
Wallaceburg*
Woodstock*

Manitoba

Brandon*
Flin Flon (Man./Sask.)
Portage la Prairie
Selkirk*
Thompson

Saskatchewan

Flin Flon (Man./Sask.)
Lloydminster (Alb./Sask.)*
Moose Jaw
North Battleford
Prince Albert
Swift Current
Yorkton*

Alberta

Camrose*
Fort McMurray*
Grande Prairie*
Lethbridge* (1)
Lloydminster (Alb./Sask.)*
Medicine Hat
Red Deer*

Colombie-Britannique

Campbell River*
Chilliwack
Courtenay
Cranbrook*
Dawson Creek*
Duncan*
Fort St. John*
Kamloops (1)
Kelowna (1)
Kitimat*
Matsqui*
Nanaimo
Penticton*
Port Alberni
Powell River
Prince George (1)
Prince Rupert
Quesnel*
Terrace
Trail
Vernon
Williams Lake*

Yukon

Whitehorse*

* Nouvelles AR pour 1986.
(1) Également des centres subdivisés en secteurs de recensement.

Dans certaines parties du Canada, les RMR et les AR voisines sont unies par des liens sociaux et économiques. Dans ce cas, elles sont regroupées de manière à former une seule RMR ou AR unifiée. Par contre, les RMR et AR régulières sont indépendantes. Pour justifier l'unification, il faut que le nombre total de personnes faisant la navette entre les RMR ou AR voisines représente au moins 35% de la population active demeurant dans la plus petite RMR ou AR. Une fois regroupées, les RMR et AR d'origine deviennent des sous-régions (nommées RMR et AR primaires) au sein de la RMR ou AR unifiée.

La figure 11 énumère toutes les RMR et AR unifiées ainsi que les RMRP et ARP qui les composent.

8. Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et agglomération de recensement primaire (ARP)

   Une RMRP ou une ARP est la partie du marché du travail au sein d'une plus grande RMR ou AR. Toutes les RMRP ou ARP, comme les RMR et AR régulières, renferment une ou plusieurs subdivisions de recensement.

9. Parties de RMR/AR

   Les parties de RMR/AR sont les régions urbaines et rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement. Il y a trois parties aux RMR/AR:

   a) noyau urbanisé: grande zone urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou AR sont situées;

   b) banlieue urbaine: zone urbaine à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR, mais à l'extérieur du noyau urbanisé;

   c) banlieue rurale: tout territoire au sein d'une RMR ou d'une AR situé à l'extérieur des zones urbaines.

   Bien que toutes les RMR, AR, RMRP, ARP aient un noyau urbanisé, elles peuvent avoir ou non des banlieues urbaines ou rurales. Le noyau urbanisé entier d'une RMR ou AR unifiée est constitué de l'ensemble des noyaux urbanisés qui la composent. De même, les banlieues urbaines et rurales d'une RMR ou AR unifiée sont constituées de l'ensemble des banlieues urbaines et rurales qui la composent.

10. Secteur de recensement (SR)

   Un SR est une petite unité géostatistique de recensement permanente établie dans les grands centres urbains avec l'aide de spécialistes locaux pouvant aider à définir les limites utiles à la recherche en sciences sociales et en urbanisme. Les populations des SR varient entre 2,500 et 8,000, avec une moyenne d'environ 4,000 habitants. Pour le recensement de 1986, 37 RMR/AR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Toute région métropolitaine de recensement et toute agglomération de recensement qui comptent une SDR dont la population s'élevait à 50,000 ou plus au recensement précédent peuvent être incluses dans le programme de secteurs de recensement. Une fois qu'un centre urbain est intégré à ce programme, il continue d'en faire partie même si, ultérieurement, il subit une baisse de population.

11. Secteur de recensement provincial (SRP)

Les secteurs de recensement provinciaux sont des petites unités géostatistiques de recensement permanentes de type rural ou urbain. Ils existent dans les régions qui ne font pas partie du programme des secteurs de recensement. La population des SRP varie de 3,000 à 8,000 habitants, la moyenne étant d'environ 5,000 habitants. Dans la mesure du possible, leurs limites coïncident avec des caractéristiques physiques permanentes ou des unités géographiques proposées par les autorités des provinces et des territoires.

12. Région urbaine et région rurale

Une région urbaine est une région bâtie en continu dont la concentration démographique est de 1,000 habitants ou plus et dont la densité est d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement précédent. Pour être considérée comme continue, une région bâtie ne doit pas comporter d'espaces libres de plus de deux kilomètres. Les régions rurales consistent en tout territoire situé en dehors d'une région urbaine.

Figure 11. RMR et AR unifiées, ainsi que leurs RMRP et ARP composantes

St. John's, Terre-Neuve (RMR)

St. John's (RMRP)
Conception Bay South (ARP)

Sydney, Nouvelle-Écosse (AR)

Sydney (ARP)
Sydney Mines (ARP)

Chicoutimi-Jonquière, Québec. (RMR)

Chicoutimi-Jonquière (RMRP)
La Baie (ARP)

Montréal, Québec (RMR)

Montréal (RMRP)
Beloeil (ARP)
Châteauguay (ARP)

Ottawa-Hull, Ontario/Québec (RMR)

Ottawa-Hull (RMRP)
Buckingham (ARP)
Kanata (ARP)

Oshawa, Ontario (RMR)

Oshawa (RMRP)
Newcastle (ARP)

Toronto, Ontario (RMR)

Toronto (RMRP)
Halton Hills (ARP)
Milton (ARP)
Orangeville (ARP)

St. Catharines - Niagara, Ontario (RMR)

St. Catharines - Niagara (RMRP)
Fort Erie (ARP)

London, Ontario (RMR)

London (RMRP)
St. Thomas (ARP)

Sudbury, Ontario (RMR)

Sudbury (RMRP)
Valley East (ARP)

Edmonton, Alberta (RMR)

Edmonton (RMRP)
Leduc (ARP)
Spruce Grove (ARP)

Kelowna, Colombie-Britannique (AR)

Kelowna (ARP)
Central Okanagan, Subd. B (ARP)

Vancouver, Colombie-Britannique (RMR)

Vancouver (RMRP)
Maple Ridge (ARP)

Victoria, Colombie-Britannique (RMR)

Victoria (RMRP)
Sidney (ARP)

4.3 Ordre hiérarchique des unités géostatistiques normalisées

Les unités géostatistiques normalisées décrites ci-dessous peuvent être divisées en cinq hiérarchies, comme l'illustre la figure 8. Chacune de ces hiérarchies est décrite ci-dessous.

1. La hiérarchie – SD – CÉF – Province et territoire – Canada

   Les limites des circonscriptions électorales fédérales du recensement de 1986 ont été établies selon l'Ordonnance de représentation de 1976. Les limites des CÉF peuvent déborder toute unité géostatistique, à l'exception des provinces et des territoires et des secteurs de dénombrement. (En fait, les limites des SD respectent les limites des CÉF.)

2. La hiérarchie – SD – SDR – SRU – DR – Province et territoire – Canada

   Cette hiérarchie géostatistique est une des plus importantes. Les utilisateurs intéressés aux entités administratives infraprovinciales et à leurs composantes, à l'exception des SRU formant le système de la Classification géographique type (CGT) y ont recours. On encourage l'utilisation du système CGT pour les enquêtes puisqu'il rend plus facile l'exploitation des données provenant de plusieurs sources.

3. La hiérarchie – SD – Région urbaine/rurale – Province et territoire – Canada

   Les régions urbaines comprennent des SD entiers; la plupart respectent également les limites territoriales ou provinciales. Quelques-unes débordent les limites provinciales. Pour le recensement de 1986, ces régions urbaines étaient les suivantes:

Régions urbaines	Provinces
Campbellton	Nouveau-Brunswick et Québec
Hawkesbury	Québec et Ontario
Ottawa-Hull	Québec et Ontario
Flin Flon	Manitoba et Saskatchewan
Lloydminster	Saskatchewan et Alberta

   Les relations entre les régions urbaines et les SD, SDR, SRU et DR sont présentées dans les publications appelées Liste de référence des SD.

4. La hiérarchie – SD – SR/SRP – Province et territoire – Canada

   Les limites du secteur de recensement ne respectent pas nécessairement les limites des subdivisions de recensement, mais respectent par contre les limites des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement et de leurs RMRP et ARP composantes.

Les secteurs de recensement provinciaux ne respectent pas nécessairement les limites des SDR ou des AR. Les secteurs de recensement ainsi que les secteurs de recensement provinciaux donnent la couverture complète pour chaque province et territoire et pour le Canada.

5. La hiérarchie - SD - Parties de RMR/AR - RMRP/ARP - RMR/AR

Finalement, les données pour les parties de RMR ou AR peuvent être groupées pour former des RMRP/ARP, elles-mêmes regroupées en RMR/AR. Toutefois, cette hiérarchie s'arrête au niveau RMR/AR parce que les RMR/AR ne couvrent qu'une petite région du pays, et cela même si elles comptent une grande partie de la population.

4.4 Géocodage

Le géocodage, ou Système de stockage et d'extraction des données codées suivant une grille géographique (GRDSR), est utilisé pour extraire les données de recensement suivant les limites spécifiées par les utilisateurs de données. Avec ce système, il est possible d'extraire des données pour presque toutes les régions géographiques.

Régions urbaines

Le géocodage débute en définissant des petites régions qui seront utilisées par la suite comme unités de base. Dans les grandes régions urbaines (50,000 habitants ou plus), les côtés d'îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives) sont définis en se servant d'un plan des rues et d'un répertoire des rues à jour reliant les adresses aux secteurs de dénombrement.

L'équipement de codage numérique mesure les positions des centroïdes (point géographique auquel les données pour le côté d'îlot sont «rattachées») et donne pour chacun une coordonnée horizontale et une coordonnée verticale; cette information codée numériquement peut alors être traitée par ordinateur. Les côtés d'îlot peuvent être groupés selon les exigences exactes de l'utilisateur.

L'information géographique codée numériquement et les données de recensement qui y sont rattachées sont fusionnées dans le fichier principal de la région (FPR) pour la municipalité. Un FPR indique chaque rue, tranche d'adresses, côté d'îlot, et chaque coordonnée dans la région couverte. Les autres traits physiques codés -- voies ferrées, rivières, limites des municipalités -- aident les utilisateurs à choisir les limites pour leurs totalisations spéciales.

Régions rurales

Le géocodage est également effectué à l'extérieur des grandes régions urbaines, mais dans ce cas, les SD prennent la place des côtés d'îlots. Un centroïde -- point géographique auquel les données d'un SD sont «rattachées» -- est attribué manuellement à tous les SD. Le centroïde représente l'endroit où la population tend à se concentrer dans les SD. Ainsi, lorsque l'utilisateur définit une région géographique qui recoupe un SD, les données de ce SD seront incluses ou

exclues selon que le centroïde est situé à l'intérieur ou à l'extérieur de la région indiquée par l'utilisateur.

Toute région pouvant être tracée sur une carte peut être géocodée. Parmi celles-ci nous retrouvons:

- les îlots;
- les zones de codes postaux;
- les zones d'études de marchés;
- les corridors de transport et de services publics;
- les secteurs de vote;
- les circonscriptions électorales provinciales;
- le territoire des commissions scolaires;
- les secteurs de protection-incendie;
- les zones de patrouilles policières;
- les zones de services sociaux.

Bibliothèque des secteurs spécifiés

Lorsqu'un secteur défini par l'utilisateur a été codé, il est stocké dans l'ordinateur de Statistique Canada dans la bibliothèque des secteurs spécifiés (QAL). On peut rappeler les secteurs de la bibliothèque en tout temps afin de produire des totalisations.

Utilisations du géocodage

Le géocodage peut être utilisé dans des *études de marché* pour évaluer le potentiel d'une région, localiser d'importants segments de marché et pour aider à choisir un site de commerce de détail rentable. Le géocodage peut aussi aider à choisir la localisation d'échanges téléphoniques et de banques, de stations de radio et de télévision. Les entreprises de service d'huile (mazout), d'électricité et de gaz utilisent l'information extraite des régions géocodées pour prévoir la demande et planifier la distribution.

Les *gouvernements municipaux* utilisent le géocodage pour estimer les besoins de leur communauté. Par exemple, les totalisations du nombre et de la répartition d'enfants d'âge scolaire dans une communauté sont utiles pour planifier la localisation de nouvelles écoles et pour déterminer les districts scolaires et le parcours des autobus scolaires. De plus, des données telles que l'origine ethnique, la langue, la profession et le revenu pourront aider à déterminer des programmes d'études ou des programmes d'éducation et de loisirs destinés aux adultes.

Les applications pour la *planification urbaine* incluent l'optimisation de la localisation des services et des installations des municipalités, la planification du transport en commun, l'analyse de la valeur des terrains, les données sur l'habitation et les secteurs potentiels de rénovation urbaine.

Le géocodage se révèle également très utile pour les *recherches académiques* dans les domaines économique et social. Il peut être utilisé pour déterminer les secteurs où des populations particulières sont concentrées – par ex., selon le groupe ethnique, la langue ou le revenu.

Confidentialité

Afin que soit respectée la confidentialité, seuls les chiffres de population et du logement sont disponibles pour des côtés d'îlot individuels.

Le programme de géocodage

Lorsque le géocodage fut introduit en 1971, 14 grands centres urbains, représentant approximativement 35% de la population du Canada, furent couverts par les FPR. Pour ces régions, le géocodage pouvait être fait au niveau du côté d'îlot. Ce pourcentage a augmenté à plus de 50% pour le recensement de 1981. Au recensement de 1986, la couverture du FPR atteignait approximativement 57% de la population canadienne (ce qui comprend les résidents de la plupart des régions urbaines ayant une population de 50,000 habitants ou plus).

4.5 Produits géographiques

Les produits de référence aident l'utilisateur à interpréter et à analyser les données du recensement. Plusieurs produits de référence sont des publications régulières, tandis que d'autres sont produits sur demande, les répertoires des rues, par exemple, qui relient les données des rues (nom, type, adresse, gammes de numéros, etc.) aux données géographiques (SDR, CÉF, SD). Les CARTLIB, fichiers de données numériques qui traitent des limites, sont des exemples d'information géographique non publiée.

Pour de plus amples renseignements sur les produits et services géographiques, voir le chapitre 6 de cette publication.

Saviez-vous que...

... Un couple sur 12 vit en union libre.

... L'Alberta est, de toutes les provinces, celle qui a affiché le taux de croissance le plus élevé entre 1981 et 1986 bien que ce taux soit en baisse comparativement à celui affiché entre 1976 et 1981.

CHAPITRE 5

CHAPITRE 5

QUALITÉ DES DONNÉES

5.1 Introduction

Dans un projet complexe et d'une grande envergure telle que le recensement du Canada, les résultats ne sont jamais parfaits. Toutes statistiques, même celles qui sont fondées sur un dénombrement complet, peuvent comporter des erreurs. Bien qu'il ne soit pas nécessaire que les statistiques soient parfaites pour être utiles, il est important que les utilisateurs soient conscients de la nature et de l'ampleur des erreurs que peuvent renfermer les données du recensement ainsi que des risques de baser des conclusions ou des décisions sur ces données. L'information sur la qualité des données est également utile aux statisticiens du recensement pour l'amélioration des recensements futurs. Ce chapitre donne une description des sources d'erreur du recensement et des moyens pris par Statistique Canada pour évaluer et contrôler ces erreurs.

5.2 Erreurs dans les données du recensement

La précision d'une estimation statistique est en fait une mesure de l'écart entre l'estimation et la valeur réelle. Les écarts des valeurs réelles sont considérés comme des erreurs, même si ce terme n'implique pas nécessairement qu'une faute ait été commise: un certain degré d'erreur est le résultat inévitable des décisions prises afin de contrôler les coûts du recensement. Il est important de le savoir, car plusieurs types d'erreurs peuvent être prévus, et jusqu'à un certain point contrôlés, si l'on instaure des procédures spéciales. Plus on y mettra d'effort, plus le contrôle sera serré et, par conséquent, plus faible sera le taux d'erreur. Cependant, il existe un certain seuil où les bénéfices d'une réduction additionnelle de l'erreur ne sont pas assez importants pour justifier les coûts.

Pour l'utilisateur, l'importance de l'erreur dépend beaucoup de sa nature, de l'utilisation qu'il désire faire et du niveau de détail des données. Certaines erreurs surviennent plus ou moins au hasard et ont tendance à s'annuler lorsque les réponses sont réunies pour un groupe suffisamment grand. Par exemple, certaines personnes peuvent surévaluer leur revenu, alors que d'autres peuvent le sous-évaluer. S'il n'existe aucune tendance systématique dans une direction ou une autre, alors les surestimations de certains individus compenseront plus ou moins les sous-estimations de certains autres dans le groupe. Plus le groupe est grand, plus la moyenne de revenu déclarée devrait se rapprocher de la valeur réelle. Si plusieurs personnes oublient une source de revenu, alors le résultat indiquera une tendance générale à sous-évaluer le revenu total. Dans ce cas, le revenu moyen indiqué sera plus bas que la moyenne réelle. Ces erreurs systématiques sont beaucoup plus graves pour les utilisateurs que les erreurs aléatoires: elles causent un biais dans les données qui, en plus d'être difficile à évaluer, peut persister quelle que soit la taille du groupe.

5.3 Sources d'erreurs

Les erreurs peuvent provenir de plusieurs sources que l'on peut regrouper en plusieurs grandes catégories: les erreurs d'observation, de non-réponse, de réponse, de traitement et d'échantillonnage.

Erreurs d'observation

Le jour du recensement on tente de compter chaque résident canadien. Les recenseurs font une liste de tous les logements dans leur secteur de dénombrement et livrent un questionnaire de recensement à chaque logement. On demande au membre responsable du ménage d'énumérer tous les résidents habituels du logement en suivant les directives de «Qui recenser» inscrites sur le questionnaire. Des erreurs peuvent survenir lors de cette tâche. Par exemple, le recenseur peut mal évaluer les limites du secteur de dénombrement et oublier ainsi des logements. Un logement peut être oublié parce qu'il est situé à l'intérieur de ce qui peut sembler être un logement individuel ou encore sur une route n'apparaissant pas sur la carte du secteur de dénombrement. Le recenseur peut également oublier de livrer un questionnaire dans un logement occupé apparaissant vacant. Des membres responsables du ménage peuvent mal comprendre les directives de «Qui recenser» et, par conséquent, ne pas énumérer tous les résidents habituels du logement; par exemple, un membre du ménage temporairement absent de son domicile pour un emploi ou à l'école pourrait être omis. Une famille possédant deux résidences pourrait être oubliée aux deux endroits en raison de la confusion qui s'établirait relativement à l'endroit où elle devrait être dénombrée. Cette ambiguïté peut également provoquer un compte double (ou surdénombrement), ce qui est cependant moins problématique que le «sous-dénombrement» causé par des personnes ou des ménages oubliés.

Erreurs dues à la non-réponse

Il est parfois impossible d'obtenir d'un ménage une réponse complète même si le logement avait été identifié comme occupé et qu'un questionnaire y avait été livré. Les membres du ménage peuvent être absents durant toute la période du recensement ou peuvent refuser, quoique rarement, de remplir la formule. Dans la plupart des cas, le questionnaire est renvoyé, mais il y manque des renseignements pour certaines questions ou certains individus. Les recenseurs font le contrôle du questionnaire et font le suivi pour l'information manquante. Le travail du recenseur est subséquemment vérifié par un surveillant et un technicien du contrôle qualitatif. Néanmoins, un certain degré de non-réponse est inévitable et, même si certaines rectifications peuvent être effectuées pour l'information manquante lors du traitement, il y a inévitablement une certaine perte de précision.

Erreurs de réponse

Une réponse peut ne pas être complètement exacte. Le répondant peut avoir mal interprété la question ou ne pas savoir la réponse, spécialement dans le cas où la réponse se réfère à une personne absente. Une erreur de réponse peut occasionnellement être causée par un recenseur lors du suivi d'une réponse

manquante ou lors de l'enregistrement des données telles que le type de construction résidentielle.

Erreurs de traitement

Après le jour du recensement, les questionnaires sont envoyés aux sites régionaux de dépouillement. Les inscriptions sur la formule sont codées numériquement. Des erreurs peuvent survenir lors du codage, spécialement lorsque l'information écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire. L'information codée est entrée par clavier dans le fichier de l'ordinateur. Des erreurs d'entrée peuvent survenir malgré les vérifications rigoureuses de la qualité du travail de chaque opérateur de clavier.

Les fichiers des données du recensement sont envoyés à Ottawa où ils sont soumis à une série de vérifications effectuées par ordinateur afin que soient identifiées les réponses manquantes ou qui ne sont pas cohérentes. Des réponses sont créées ou «imputées» pour l'information manquante ou inacceptable. L'ordinateur ne peut évidemment pas imputer chaque fois une réponse correcte, mais lorsque les résultats sont totalisés pour des secteurs géographiques ou des sous-groupes de population suffisamment grands, les erreurs d'imputation s'annulent plus ou moins.

Erreurs d'échantillonnage

Bien que certaines des questions du recensement soient posées à tous les résidents canadiens, la majeure partie de l'information économique et culturelle provient de l'échantillon représentant un cinquième des ménages. L'information recueillie est «pondérée» afin de produire des estimations pour la population totale. La procédure de pondération la plus simple serait de multiplier par cinq les résultats des ménages de l'échantillon, puisque chaque ménage de l'échantillon représente cinq ménages de la population totale. La procédure actuelle du recensement, bien que similaire à ce principe, est plus complexe.

Les résultats de l'échantillon pondéré diffèrent évidemment des résultats qui auraient pu être obtenus de la population totale. Cette différence est connue sous le nom d'erreur d'échantillonnage. L'erreur d'échantillonnage réelle est évidemment inconnue, mais, il est possible de calculer une valeur «moyenne».

Lorsque plusieurs échantillons de même taille sont sélectionnés au hasard, selon un procédé semblable à celui utilisé lors du recensement, les résultats pondérés vont fluctuer, en plus ou en moins, autour de la valeur réelle pour la population totale. «L'erreur type» est la mesure de dispersion de ces résultats pondérés autour de la valeur réelle. Heureusement, il n'est pas nécessaire de produire des échantillons pour estimer l'erreur type du recensement: elle peut être estimée directement de l'échantillon utilisé.

5.4 Évaluation de la qualité des données

Plusieurs études sur la qualité des données ont été effectuées lors des derniers recensements, ce qui a permis aux utilisateurs d'évaluer l'impact des erreurs et

de nous faire mieux comprendre où et comment les erreurs surviennent. Pour le recensement de 1986, des études spéciales évaluent les différents aspects des erreurs d'observation, de contenu (c.-à-d. les erreurs dues à la non-réponse, les erreurs de réponse et de traitement) et d'échantillonnage.

Erreurs d'observation

Quatre études portent sur les erreurs d'observation. Une première étude sur les résidents temporaires a vérifié un échantillon de personnes ayant été identifiées le jour du recensement comme des résidents temporaires de logements. On a consulté les questionnaires qui avaient été remplis au domicile habituel de ces personnes afin de vérifier si elles avaient été dénombrées. De cet échantillon, on a établi une estimation du nombre total de personnes manquantes à cause d'absence temporaire; et les résultats du recensement ont été corrigés.

Dans la deuxième étude, on a visité à nouveau un échantillon de logements inscrits comme vacants par les recenseurs afin d'établir le nombre exact de ceux qui étaient vraiment occupés le jour du recensement. Des estimations du nombre total de logements et de personnes manquantes ont été obtenues et les résultats du recensement de nouveau corrigés.

Les deux autres études n'ont pas servi à corriger les résultats du recensement; toutefois, elles ont fourni des estimations du sous-dénombrement et du surdénombrement bruts. La contre-vérification des dossiers a permis d'évaluer le sous-dénombrement brut; on a identifié un échantillon de personnes avant le recensement et vérifié par la suite les questionnaires du recensement afin de s'assurer que ces personnes avaient bien été dénombrées. L'échantillon a été sélectionné à partir des résultats du recensement de 1981 ainsi que des registres de naissance et d'immigration. Les personnes identifiées comme oubliées dans la contre-vérification des dossiers de 1981 furent également ajoutées à l'échantillon.

En 1986, pour la première fois au Canada, on a entrepris une étude afin d'évaluer le surdénombrement. Un échantillon a été sélectionné parmi les questionnaires du recensement de 1986 pour interroger les ménages et vérifier si des membres du ménage n'avaient pas été dénombrés à un autre logement au Canada.

Erreurs de contenu

Un certain nombre d'études évaluent la qualité des données de chaque question. Les taux de réponse et d'échec du contrôle ainsi que la comparaison des estimations avant et après l'imputation sont quelques-unes des mesures utilisées pour assurer la qualité des données. Les totalisations du recensement de 1986 sont également comparées avec les données correspondantes des recensements précédents et d'autres enquêtes et sources administratives. Des tableaux croisés détaillés sont vérifiés afin de détecter toute incohérence et d'établir la plausibilité des données. Certaines de ces vérifications sont effectuées avant que ne sortent les données du recensement lors du processus de certification; les études plus détaillées prennent plus de temps.

Erreurs d'échantillonnage

Comme on l'a dit plus tôt, il est possible de calculer les erreurs types pour les variables de l'échantillon. De plus, des études évaluent les procédures d'échantillonnage et de pondération.

5.5 Publication de l'information sur la qualité des données

L'information sur la qualité des données du recensement est diffusée de deux façons. Toutes les publications du recensement incluent une section portant sur la qualité des données et fournissent des notes de mise en garde aux utilisateurs. Dans certains cas, des estimations de l'ampleur des erreurs sont données, par exemple, les estimations des erreurs d'échantillonnage. On peut également trouver de l'information dans les rapports résumant les résultats d'études sur la qualité des données.

5.6 Problèmes sur la qualité des données du recensement de 1986

Plusieurs des études portant sur la qualité des données du recensement de 1986 étaient en cours au moment où cette publication fut préparée. Toutefois, déjà deux problèmes de qualité des données ont été identifiés.

Premièrement, les recenseurs se sont vu refuser l'entrée dans plusieurs réserves indiennes. À défaut d'avoir pu obtenir des chiffres de population et de logement pour ces réserves, on a donc dû les omettre de la base de données du recensement. Toutefois, le chiffre total de la population et des logements des provinces touchées comprend une estimation des réserves manquantes. Ces estimations ont pu être obtenues en appliquant les taux de croissance moyens, pour les réserves dénombrées, aux chiffres du recensement de 1981. Un bulletin d'information à l'intention des utilisateurs est offert; il décrit la méthodologie utilisée pour l'estimation de la population des réserves indiennes.

Deuxièmement, il semble que certains répondants aient éprouvé certaines difficultés à répondre à la nouvelle question sur l'ascendance autochtone (voir question 7 au chapitre 2). Il est possible que le terme «autochtone» ait été mal compris, car un certain nombre de personnes non autochtones ont été incorrectement inscrites dans une ou plusieurs des catégories de réponse sur les autochtones: Inuit, Indien inscrit, Indien non inscrit, Métis. Bien que la proportion de répondants ayant commis cette erreur soit très minime, ces erreurs ont quand même eu un impact significatif sur les estimations du recensement des populations autochtones relativement petites. Les chiffres de la population Inuit, et jusqu'à un certain point ceux des autres populations autochtones, ont été gonflés, ce qui a provoqué des distorsions dans les données sur les caractéristiques de la population autochtone. Les problèmes de qualité des données qui provenaient de ces erreurs de réponse étaient suffisamment grands pour que les résultats soient trompeurs; ils ne seront donc pas publiés. Au lieu de cela, les données du recensement de 1986 sur la population autochtone au Canada se limiteront à ce qui peut être dérivé de la question

d'échantillonnage sur l'origine ethnique. Un rapport sur la qualité des données intitulé *Recensement de 1986, Note sur la qualité des données à la question 7 (appartenance à la population autochtone)*, juillet 1987, J. Hagey, Statistiques sociales, du logement et des familles, décrit le problème.

Saviez-vous que...

... 30% de la population totale vit actuellement dans les trois régions métropolitaines de recensement de Toronto, Montréal et Vancouver.

... Une personne âgée sur quatre vit seule.

CHAPITRE 6

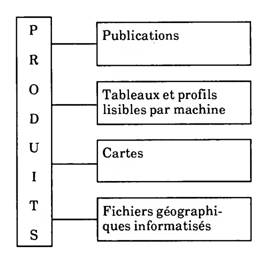
CHAPITRE 6

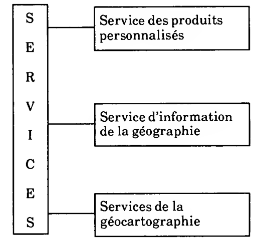
PRODUITS ET SERVICES

6.1 Introduction

Les utilisateurs de données ont exprimé, après une série de consultations, ce qu'ils attendaient des produits et services du recensement de 1986. Il était par ailleurs nécessaire que les fonds investis dans la diffusion des résultats du recensement soient couverts par la vente des produits et services. On a pris en compte cette nécessité et les opinions des utilisateurs afin de déterminer quels seraient les produits offerts.

Ce chapitre présente un aperçu des produits du recensement. La première partie porte sur les produits et la seconde sur les services. Le diagramme suivant présente les groupes de produits et services.





6.2 PRODUITS

Cette première partie couvre les produits offerts aux utilisateurs. Ce sont:

- les publications;
- les tableaux et les profils lisibles par machine;
- les cartes;
- les fichiers géographiques informatisés.

6.2.1 Publications

Les publications forment le noyau du programme des produits du recensement de 1986. Elles sont réparties en neuf séries que l'on a divisées en quatre grands groupes.

Groupes	Séries
Chiffres de population et des logements	- Population - Listes de référence des noms de localité
Caractéristiques de la population et des logements	- Le Pays - Dimensions - Profils
Publications analytiques	- Atlas métropolitains - Le Canada à l'étude
Publications de référence générales et géographiques	- Référence (généralités) - Référence: géographie

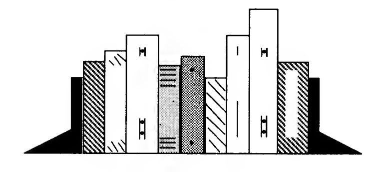


Figure 12. Vue d'ensemble des publications du recensement de 1986

Groupes/séries		Nbre de publications	Date de parution
Chiffres de population et des logements			
Répartition géographique – Canada		5	du 3e trimestre 1987 au 2e trimestre 1988
Répartition géographique – Provinces et territoires		12	Parues
Listes de référence des noms de localités		3	2e trimestre 1988
Caractéristiques de la population et des logements			
Série: Le Pays	– données intégrales	4	Parues
	– données-échantillon	15	1er trimestre 1989
Série: Dimensions	– données-échantillon	7	1er trimestre 1989
Série: Profils	– données intégrales	52	Parues
	– données-échantillon	53	3e et 4e trimestres 1988
Publications analytiques			
Série d'atlas métropolitains		12	2e trimestre 1989
Série: Le Canada à l'étude		16	du 2e trimestre 1988 au 2e trimestre 1989
Publications de référence – générales et géographiques			
Référence (généralités)		6	Parues
Référence géographique		13	du 2e trimestre 1987 au 2e trimestre 1988

Chiffres de population et des logements

Les publications sur les chiffres de population et des logements fournissent les chiffres de base de 1986 pour toutes les régions géographiques normalisées. (Les changements survenus depuis 1981 sont également indiqués dans plusieurs de ces publications.)

Un total de 20 publications est offert en deux séries: Population et Listes de référence des noms de localités.

A. Population

Ces 17 publications fournissent les chiffres définitifs et non arrondis de population et des logements. Cinq publications (une pour chaque type de région géographique normalisée sélectionnée) fournissent les chiffres pour le Canada; une publication renferme les données sur toutes les circonscriptions électorales fédérales. Les 12 autres publications, une par province ou territoire, donnent la liste pour différents niveaux géographiques normalisés à l'intérieur d'une province ou d'un territoire.

Les titres sont les suivants:

- Divisions et subdivisions de recensement
- Circonscriptions électorales fédérales
- Circonscriptions électorales fédérales et secteurs de dénombrement de recensement
- Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement
- Localités non constituées
- Chiffres de population et des logements - Provinces et territoires (une pour chaque province et territoire)

B. Listes de référence des noms de localités

Ces trois publications comprennent une liste par ordre alphabétique des noms de localités de chaque province et territoire. Les niveaux géographiques du recensement (DR, SDR, LNC, etc.) sont donnés ainsi que les chiffres, le code de la Classification géographique type, la longitude, la latitude et de l'information sur les cartes de recensement appropriées.

Les titres sont les suivants:

- Provinces de l'Atlantique
- Québec et Ontario
- Provinces de l'Ouest et les territoires

Caractéristiques de la population et des logements

Ces publications présentent une vaste gamme de données du recensement par variable et sujets sélectionnés (par ex., les tendances de l'industrie) et les régions géographiques de recensement normalisées.

Les 19 publications de la série **Le Pays** présentent des données pour toutes les variables du recensement. Ces tableaux croisés illustrent les possibilités analytiques du recensement. Certains tableaux présentent des comparaisons relatives aux données de 1981 et certains présentent des données des recensements antérieurs.

Les publications de la série **Dimensions** se concentrent sur les sujets pour lesquels plusieurs clients du recensement ont exprimé un intérêt particulier. La présentation varie depuis les données sommaires de base jusqu'aux répartitions détaillées et tableaux croisés. Les niveaux géographiques varient également; certains tableaux présentent des données nationales alors que d'autres examinent les régions métropolitaines de recensement.

Les **profils** montrent une gamme de variables peu détaillées pour les régions géographiques normalisées. Les pourcentages et les taux sont donnés, mais non des tableaux croisés. Les variables qui y figurent sont:

- la démographie
- la mobilité
- les caractéristiques ethno-culturelles
- la langue
- la scolarité
- les caractéristiques sur la population active
- le revenu
- les familles
- les ménages
- les logements

Des profils distincts sont publiés pour les données intégrales et pour les données-échantillon.

A. Le Pays

Les publications fondées sur les données intégrales (recueillies dans tous les ménages) sont les suivantes:

- Âge, sexe et état matrimonial
- Langue: Partie 1
- Logements et ménages: Partie 1
- Familles: Partie 1

Les publications fondées sur les données-échantillon (recueillies auprès d'un cinquième des ménages) sont les suivantes:

- Langue: Partie 2
- Logements et ménages: Partie 2
- Familles: Partie 2
- Mobilité et migration interprovinciale
- Origine ethnique, immigration et citoyenneté
- Scolarité et principal domaine d'études
- Activité
- Profession
- Industrie
- Revenu total des particuliers
- Revenu d'emploi des particuliers
- Revenu d'emploi selon la profession
- Revenu de la famille: familles de recensement
- Revenu de la famille: familles économiques
- Revenu du ménage: ménages privés

B. Dimensions

Les titres de cette série sont:

- Tendances au niveau de la profession, 1961-1986
- Tendances au niveau de l'industrie, 1951-1986
- Rétention et transfert linguistiques
- Profil des groupes ethniques
- Profil de la population immigrante
- Régions métropolitaines de recensement
- Les Canadiens et leurs professions: un profil

C. Profils

Les 105 publications de cette série sont réparties selon les:

- Divisions et subdivisions de recensement (DR et SDR)
- Circonscriptions électorales fédérales (CÉF)
- Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement (RMR/AR)
- Régions urbaines et rurales
- Régions économiques de l'Enquête sur la population active
- Secteurs de recensement

Publications analytiques

La série d'atlas métropolitains et la série Le Canada à l'étude présentent l'analyse des données de recensement sous deux formes: les cartes thématiques et les textes analytiques.

A. Atlas métropolitains

Ces 12 publications portent sur les principales régions métropolitaines de recensement du Canada. Cette série réunit des cartes, des graphiques et des textes afin de présenter les données du recensement de 1986 sous une forme

concise. Les principales questions abordées, qu'elles soient démographiques, sociales ou économiques ou qu'elles touchent au logement, mettent l'accent sur les caractéristiques importantes des régions métropolitaines. Des cartes présentées de façon synoptique permettent la délimitation des régions de concentration, facilitent la comparaison et révèlent les changements de tendance. Les utilisateurs ont ainsi une idée plus précise de leurs villes. La série comprend:

- St. John's
- Halifax
- Québec
- Montréal
- Ottawa-Hull
- Toronto
- Hamilton
- Winnipeg
- Regina
- Calgary
- Edmonton
- Vancouver

B. Le Canada à l'étude

La série Le Canada à l'étude consiste en 16 études descriptives portant sur tous les principaux domaines du recensement: la démographie, la scolarité, les caractéristiques ethno-culturelles, les caractéristiques de la population active, le revenu et le logement. Les données du recensement de 1986 et, lorsqu'il est possible, les données des recensements antérieurs sont présentées sous forme de tableaux simples et de graphiques.

Les titres sont:

- La population canadienne – D'un océan à l'autre
- Les personnes âgées au Canada
- Nord du Canada – Un profil
- Évolution des centres-ville
- Les jeunes au Canada
- Le travail des femmes
- Un profil des personnes en état d'incapacité au Canada
- Les familles du Canada
- Le revenu de la famille
- Revenu d'emploi
- Accessibilité du logement au Canada
- Le Canada – Un profil linguistique
- Diversité ethnique au Canada
- Population agricole du Canada
- Niveau de scolarité des Canadiens
- Tendances au niveau de la profession et de l'industrie

Publications de référence générales et géographiques

Ces publications permettent aux utilisateurs de données de comprendre les concepts ainsi que les produits et services reliés au recensement.

A. Référence (généralités)

(i) Dictionnaire du recensement de 1986

Le dictionnaire définit les principaux termes et les variables du recensement, y compris les termes géographiques, et examine la comparabilité historique des données du recensement.

(ii) Produits et services du recensement de 1986 – Version préliminaire

La version préliminaire présente les détails complets sur les produits et services offerts à partir de la base de données intégrales, un résumé des produits et services basés sur les données-échantillon, ainsi que des renseignements sur les prix et les procédures de commande.

(iii) Produits et services du recensement de 1986 - Version définitive

La version définitive fournit les détails complets sur les produits et services offerts à partir de la base de données intégrales et de la base de données-échantillon, ainsi que des renseignements sur les prix et les procédures de commande. Cette version remplace la version préliminaire.

(iv) Série de documents de référence du recensement de 1986

Ces documents fournissent des renseignements détaillés sur différents sujets reliés au recensement. Ils intéresseront les utilisateurs principaux de données ainsi que les intermédiaires tels que les bibliothécaires, les centres régionaux de consultation de Statistique Canada, le personnel venant en aide aux utilisateurs et les universités. On ajoutera, au besoin, d'autres publications à cette série:

- RMR/AR: Comparaison entre 1981 et 1986
- Géographie du recensement de 1986: Comparaison historique

(v) Le recensement en bref, 1986

Ceci est la première édition de la publication Le recensement en bref.

B. Référence géographique

Ces 13 publications facilitent l'utilisation des données du recensement. Ce sont des outils de référence plutôt que des sources de données.

(i) Cartes

Deux publications d'envergure nationale renferment des cartes de référence des DR, SDR, RMR et AR. Ces cartes sont également offertes individuellement et sont incluses dans certaines publications de données. Les titres sont:

- Divisions et subdivisions de recensement
- Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement

(ii) Listes de référence des secteurs de dénombrement

Cette série de 10 publications relie les secteurs de dénombrement à des niveaux géographiques supérieurs. Les publications sont les suivantes:

- Divisions et subdivisions de recensement, provinces de l'Atlantique
- Divisions et subdivisions de recensement, Québec
- Divisions et subdivisions de recensement, Ontario
- Divisions et subdivisions de recensement, provinces de l'Ouest et les territoires
- Secteurs de recensement
- Secteurs de recensement provinciaux, provinces de l'Atlantique
- Secteurs de recensement provinciaux, Québec
- Secteurs de recensement provinciaux, Ontario
- Secteurs de recensement provinciaux, provinces de l'Ouest et les territoires
- Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement

(iii) Secteurs de dénombrement équivalents, 1986 et 1981

Cette publication présente les secteurs de dénombrement qui sont équivalents sur le plan géographique pour 1986 et 1981, selon la circonscription électorale fédérale. (Pour plus de renseignements sur la Géographie du recensement, se reporter au chapitre 4 de cette publication.)

6.2.2 Tableaux et profils lisibles par machine (produits sommaires de base)

Il y a deux types de produits lisibles par machine; les tableaux sommaires de base et les profils.

A. Tableaux sommaires de base

Les tableaux sommaires de base consistent en 43 classements recoupés de deux et trois variables pour de petites régions géographiques. Le contenu des tableaux a été déterminé à partir des besoins les plus courants des utilisateurs de données régionales, besoins identifiés après consultation et analyse de la demande des produits du recensement de 1981. Les tableaux sont offerts sur bande magnétique et sous forme imprimée ou sur disquette, sur demande.

Les tableaux sommaires de base sont produits pour:

- les secteurs de dénombrement (SD) et les circonscriptions électorales fédérales (CÉF);
- les subdivisions de recensement (SDR) et les divisions de recensement (DR);

- les secteurs de recensement (SR), les régions métropolitaines de recensement (RMR); les agglomérations de recensement (AR) divisées en secteurs de recensement et les secteurs de recensement provinciaux (SRP).

B. Profils

Les profils fournissent des indicateurs qui peuvent être facilement utilisés pour comparer des régions géographiques ou des sous-populations. Les données des principales catégories du recensement sont présentées sous forme de comptes, taux et moyennes. Les profils conviennent tout particulièrement à l'analyse de base telle que les comparaisons et la production de cartes. Deux séries de profils sont offertes, une pour les données recueillies auprès de l'ensemble de la population et une pour les données recueillies auprès de l'échantillon. Les données, présentées sur bande magnétique, sont les mêmes que celles qui sont présentées dans les profils publiés. Les profils sont également offerts sur disquettes.

Les profils lisibles par machine sont offerts pour les niveaux géographiques normalisés suivants:

- les divisions et subdivisions de recensement (SR et SDR);
- les circonscriptions électorales fédérales (CÉF);
- les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement (RMR et AR);
- les secteurs de recensement (SR);
- les secteurs de dénombrement (SD).

6.2.3 Cartes

Ces cartes permettent aux utilisateurs de rattacher les données statistiques aux régions géographiques appropriées.

Elles sont présentées en trois séries.

A. Cartes publiées

Des cartes de référence à petite échelle des différents types d'unités géostatistiques - à l'exception des secteurs de dénombrement - sont incluses dans certaines publications.

B. Cartes individuelles de référence

Huit séries de grandes cartes de référence (appelées série «G86») sont produites à différents niveaux de détail sur du papier ozalide, de la pellicule ozalide et sur de la pellicule ozapaque pour toutes les unités géostatistiques du recensement de 1986.

Les titres de ces séries sont les suivants:

- G86-10 Cartes provinciales
- G86-12 Cartes de secteurs de dénombrement ruraux
- G86-13 Cartes de secteurs de recensement/secteurs de dénombrement
- G86-13A Cartes de secteurs de recensement/secteurs de dénombrement
- G86-14 Cartes de certaines subdivisions de recensement
- G86-16 Cartes de localité
- G86-18 Cartes des circonscriptions électorales fédérales/secteurs de dénombrement
- G86-21 Cartes des secteurs de recensement provinciaux

C. Cartes statistiques pré-imprimées

Ces cartes, qui portent sur des thèmes populaires tels que la variation de population et la densité de population, sont produites en noir et blanc ou en couleur dans une variété de formats.

6.2.4 Fichiers géographiques informatisés

Ces fichiers permettent aux utilisateurs de manipuler des données géographiques par le truchement de systèmes informatiques de traitement par lots ou en mode interactif. Huit fichiers sont offerts:

A. Fichier géographique sur bande
B. Fichier principal des noms de localités
C. Fichier géographique de conversion des codes postaux
D. Fichier principal de la région
E. Fichier des attributs
F. Fichier de couplage des données aux côtés d'îlot
G. Fichier des limites
H. Fichier des limites cartographiques (CARTLIB)

A. Fichier géographique sur bande

Ce fichier indique la correspondance entre chaque secteur de dénombrement (l'unité de base pour la collecte des données du recensement) et les niveaux géographiques supérieurs en spécifiant les codes et les noms. Il inclut tous les codes géographiques normalisés et localise également chaque centroïde de secteur de dénombrement d'après les coordonnées du système de projection universelle transverse de Mercator (UTM) et les coordonnées de Lambert, ainsi qu'en latitude et longitude. Les chiffres définitifs de population et des logements privés occupés pour tous les secteurs de dénombrement sont également présentés.

B. Fichier principal des noms de localités

Ce fichier procure la liste des divisions de recensement, des subdivisions de recensement ainsi que toutes les localités non constituées pour lesquelles une population a été déclarée en 1986. Les renseignements fournis comprennent les codes de la Classification géographique type, les codes du recensement, le genre de localité, la localisation en latitude et longitude, le numéro de la carte de recensement et la population. On y trouve également

une répartition de la population par secteurs de dénombrement pour les localités non constituées.

C. Fichier géographique de conversion des codes postaux

Ce fichier permet de relier les codes postaux à la structure géographique du recensement, y compris les coordonnées du système de projection universelle transverse de Mercator (UTM) et les coordonnées de la latitude et de la longitude.

L'information est habituellement fournie sur bande magnétique. Cependant, lorsqu'il est question de régions plus petites, les fichiers peuvent aussi être fournis sur disquette ou sur papier.

D. Fichier principal de la région

Le fichier principal de la région (FPR) répertorie toutes les rues des villes et certaines autres caractéristiques (voies ferrées, rivières et limites des municipalités) sous une forme lisible par machine. Le FPR donne la référence géographique de chaque rue, tranche d'adresses, côté d'îlot et centroïde de la région en cause. Le FPR est disponible principalement pour les centres urbains de 50,000 habitants ou plus.

E. Fichier des attributs

Ce fichier se compose de listes des différentes régions géographiques et leurs codes de Classification géographique type, les chiffres de population de 1981 rectifiés en fonction des limites de 1986, le chiffre définitif de population de 1986, la superficie de 1986 ainsi que le numéro de carte du Système national de référence cartographique (SNRC).

F. Fichier de couplage des données aux côtés d'îlot

Le Fichier de couplage des données aux côtés d'îlot relie chaque côté d'îlot à la Classification géographique type et fournit également le chiffre de population et des logements.

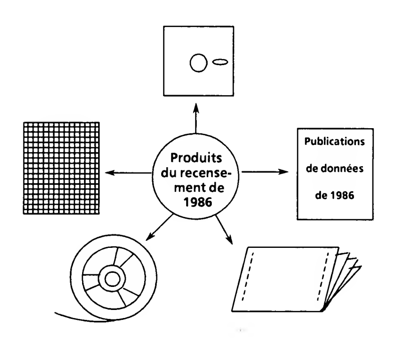
G. Fichier des limites

Ce fichier consiste en une identification de base d'une région et en des listes de coordonnées permettant de créer un polygone qui représente la région géographique donnée. Il est offert pour certaines régions géographiques telles que les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les secteurs de recensement provinciaux et les régions urbaines.

H. Fichier des limites cartographiques (CARTLIB)

Ces fichiers de données numériques traitent des limites géographiques de diverses unités géostatistiques, par ex., circonscription électorale fédérale, division de recensement, subdivision de recensement unifiée, subdivision de recensement, secteur de recensement. Elles sont stockées sur bande

magnétique et, à l'aide de logiciels appropriés, servent à l'établissement de cartogrammes. Les produits CARTLIB personnalisés sont offerts pour ces unités ainsi que d'autres telles que les régions de tri d'acheminement dans des formats convenant à plusieurs genres de programmes de cartographie.



6.3 SERVICES DU RECENSEMENT DE 1986

Au cours des dernières années les besoins des utilisateurs de données sont devenus plus complexes, ce qui a eu pour effet d'accroître le nombre de services reliés au recensement. Cette section porte sur les services offerts. Ce sont:

- Service des produits personnalisés
- Services d'information de la géographie
- Services de la géocartographie

6.3.1 Service des produits personnalisés

Un grand nombre d'utilisateurs disposent maintenant de moyens électroniques pour faire de l'analyse détaillée. Cette nouvelle technologie a rendu nécessaire le développement de produits et services qui rencontrent les besoins des utilisateurs d'aujourd'hui. Ainsi, à titre d'exemple, les utilisateurs peuvent choisir de spécifier leurs besoins particuliers en données sous forme de totalisations «personnalisées». Ils peuvent également choisir des produits «semi-personnalisés», conçus pour répondre le plus précisement possible aux besoins des utilisateurs, tout en réduisant les coûts de production et le délai de livraison.

A. Produits semi-personnalisés

Les produits semi-personnalisés ont été mis au point afin de répondre aux besoins des utilisateurs qui veulent des totalisations de recensement de base pour des régions géographiques ou des supports spécialisés.

Les produits semi-personnalisés se présentent sous deux formes principales: tableaux croisés et profils.

(i) Tableaux croisés

Ces tableaux croisés de deux ou de trois variables du recensement peuvent être préparés pour des régions géographiques précisées par l'utilisateur. Ils reflètent la demande des données du recensement de 1981 et les consultations suivies auprès des utilisateurs. Ils couvrent tous les tableaux croisés de base, tous les tableaux publiés qui conviennent aux petites régions géographiques, en plus d'autres tableaux spécialement conçus pour le service des tableaux croisés. La liste va continuer à évoluer à mesure que de nouveaux besoins en matière de données seront identifiés. Les totalisations sont offertes sur imprimés d'ordinateur, produits imprimés de formats spécialisés, bandes magnétiques et microfiches.

(ii) Profils

Les données sont exprimées en terme de nombres, de taux et de moyennes, pouvant facilement être comparés selon les régions géographiques ou les groupes de population.

Les profils peuvent être produits sur papier ou bande magnétique à partir de la base de données intégrales ou la base de données-échantillon pour les régions géocodées et toutes agrégations de régions normalisées du recensement. Ces régions normalisées sont:

- les provinces et les territoires;
- les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR);
- les régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP) et les agglomérations de recensement primaires (ARP);
- les divisions de recensement (DR);
- les subdivisions de recensement (SDR);
- les subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- les circonscriptions électorales fédérales (CÉF);
- les secteurs de recensement (SR);
- les secteurs de recensement provinciaux (SRP);
- les régions urbaines (RU);
- les secteurs de dénombrement (SD).

B. Produits personnalisés

Un produit personnalisé peut être toute totalisation de microdonnées du recensement non offerte sous la forme d'autres produits ou services. Il est possible de préparer des produits personnalisés à partir des bases de microdonnées des recensements de 1971, 1976, 1981 et 1986.

Les experts-conseils de Statistique Canada aident les clients à déterminer le contenu, la géographie, le format et le support. L'utilisateur peut choisir l'un des supports suivants: imprimés d'ordinateur, produits imprimés de formats spécialisés, bandes magnétiques ou microfiches. Les produits personnalisés peuvent être produits pour les régions géocodées ainsi que pour toutes les régions géographiques du recensement énumérées plus haut.

6.3.2 Services d'information de la géographie

La Division de la géographie de Statistique Canada offre une variété de services que voici:

A. Géocodage

Le Système de stockage et d'extraction des données suivant une grille géographique (GRDSR) ou système de géocodage est utilisé pour attribuer des codes aux données du recensement et les stocker par la suite. Des coordonnées géographiques (centroïdes) sont attribuées au centre de gravité de population de chaque secteur de dénombrement (SD) au Canada et de chaque côté d'îlot dans la plupart des grandes régions urbaines. Les données pour le SD ou le côté d'îlot seront incluses on exclues selon que le centroïde est à l'intérieur ou à l'extérieur de la région définie par l'utilisateur.

B. Compilations spéciales de population

Il est possible de produire des compilations spéciales de population à partir des données du dernier recensement et des recensements antérieurs. Les chiffres de population sont fondés sur des compilations provenant de documents du recensement sur la collecte de données.

C. Analyses spéciales, consultations des utilisateurs et élaboration de systèmes

Les utilisateurs peuvent obtenir de l'aide pour définir les produits géographiques et les systèmes ou pour tirer un meilleur parti des produits et services offerts.

D. Cartothèque

La cartothèque de la Division de la géographie renferme toutes les cartes utilisées par le personnel de la collecte du recensement (recenseurs) depuis le recensement de 1971. La Division peut reproduire ces cartes de même grandeur, agrandies ou réduites.

E. Fichier personnalisé de répertoires des rues

Le Fichier principal de la région permet de produire un fichier recoupé de répertoires des rues comportant des tranches d'adresses pour des régions définies par l'utilisateur.

F. Cartes de noeuds/Réseaux des rues du FRP

Ces cartes, offertes pour toutes les régions couvertes par le FRP, montrent le tracé des rues en détail, y compris les noms, et indiquent d'autres éléments comme les voies ferrées, les rivières, les limites municipales et tous les noeuds (points d'intersection des rues et autres éléments).

6.3.3 Services de la géocartographie

La Division de la géocartographie de Statistique Canada offre une variété de services que voici:

A. Cartes et atlas personnalisés

Les cartes et les atlas personnalisés (statistiques ou de référence) pour le Canada, les régions, les provinces et les régions urbaines peuvent être produits pour les régions définies par la géographie normalisée du recensement, le code postal ou la région spécifiée par le client, sur papier, mylar, film, acétate ou diapositive.

B. Fichiers cartographiques personnalisés

Il existe une gamme de fichiers cartographiques pour les régions géographiques normalisées et non normalisées du recensement dans des formats et des systèmes de coordonnées précisés par l'utilisateur et convenant à différents systèmes de traçage de cartes, dont SAS/GRAPH, ATLAS, GIMMS et ARC/INFO. On y trouve notamment les provinces, les circonscriptions électorales fédérales, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, les secteurs de recensement et les secteurs de tri d'acheminement. Les données sont offertes sur bande ou disquette.

C. Consultation et formation en cartographie

Des services de consultation existent pour les domaines suivants: progiciels de traçage automatisé de cartes, systèmes d'information géographique, bases de données géographiques et progiciels de traçage de cartes statistiques par micro-ordinateur. Des cours de formation sont offerts pour les systèmes d'information géographique, la cartographie de données du recensement, le programme logiciel GIMMS et le progiciel de traçage de graphiques TELL-A-GRAF.

Saviez-vous que...

... La proportion de francophones au Canada et celle d'anglophones au Québec continuent de diminuer.

... La diversité des langues autres que le français et l'anglais est plus grande en 1986 qu'elle ne l'était en 1961.

CHAPITRE 7

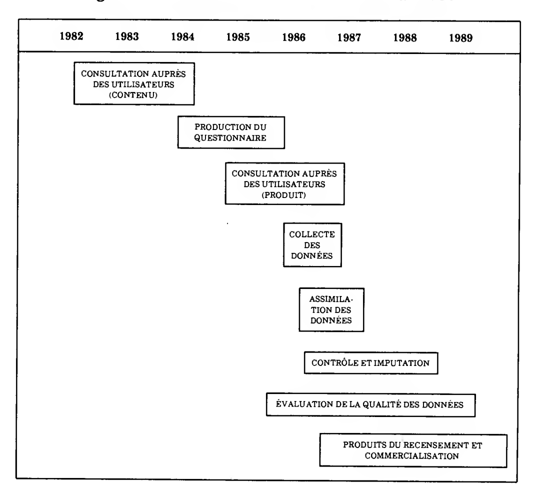
CHAPITRE 7

LES ÉTAPES DU RECENSEMENT

7.1 Introduction

Le recensement, comme tout autre type d'enquête, comprend plusieurs étapes; il en résultera un ensemble de données final. Toutefois, l'envergure du recensement est unique et pose des problèmes particuliers. Ainsi, afin de s'assurer que les données appropriées sont recueillies, on doit consulter un grand nombre d'utilisateurs des données bien avant le jour du recensement. La logistique pour la collecte d'information auprès de plus de 25 millions de personnes éparpillées sur 9.2 millions de kilomètres carrés est un défi de taille.

Figure 13. Calendrier du recensement de 1986



7.2 Consultation auprès des utilisateurs sur le contenu

Statistique Canada demande aux utilisateurs des données du recensement quel type d'information leur serait le plus utile.

Pour le recensement de 1986, plus de 200 utilisateurs principaux ont été consultés, incluant:

- les ministères fédéraux;
- les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- les gouvernements municipaux;
- les entreprises;
- les groupes d'intérêt public;
- les chercheurs;
- les organisations ethniques.

La consultation a débuté en avril 1982 et s'est échelonnée sur deux ans. On a demandé aux utilisateurs consultés de tenir compte de certains objectifs. Il leur fallait effectuer le moins de modifications possible au questionnaire du recensement de 1981, afin que les coûts de développement soient maintenus au minimum. On leur a aussi demandé d'éliminer les questions qui leur étaient les moins utiles. Il fallait également que les coûts par ménage soient réduits.

Les données les plus importantes à recueillir ont été les suivantes:

- données démographiques de base;
- marché du travail;
- autochtones;
- incapacité;
- groupes ethniques et minorités visibles;
- activités culturelles;
- logement.

Finalement, on a établi un compromis entre les besoins des utilisateurs et les coûts de la collecte et du traitement de données additionnelles.

7.3 Documentation

La compilation et la production des cartes de chacun des secteurs de dénombrement du Canada servent de point de départ à la collecte des données. Ces cartes sont faites à partir des cartes topographiques des régions rurales et des diagrammes des secteurs de recensement des grandes régions urbaines. Elles déterminent la région dont chaque recenseur est responsable. Les renseignements pour la mise à jour des cartes du recensement précédent proviennent de deux sources principales. Les autorités provinciales fournissent principalement les modifications apportées aux municipalités et les bureaux de planification locaux fournissent les modifications apportées aux secteurs de recensement. Cependant, le traçage de plus de 40,000 cartes demande du temps. Au cours de cette étape, des modifications à plusieurs secteurs de dénombrement continuent d'être apportées. Aussi, pour s'assurer qu'aucun logement n'est oublié, on donne aux recenseurs des instructions détaillées sur la

façon de mettre à jour leurs cartes avant le jour du recensement. En outre, on doit produire les questionnaires du recensement, un certain nombre d'autres formules, des brochures et des enveloppes.

Les formules suivantes sont utilisées:

Registre des visites (formule 1)

- donné aux recenseurs afin qu'ils enregistrent tous les logements dans leurs secteurs de dénombrement (SD).

Dossier des logements collectifs (formule 1A)

- sert à dénombrer les résidents temporaires des hôpitaux généraux et des prisons.

Questionnaire abrégé (formule 2A)

- distribué aux quatre cinquièmes des ménages privés du Canada;
- renferme les questions portant sur le nom, la date de naissance, le sexe et l'état matrimonial ainsi que sur l'ascendance autochtone, la langue maternelle, le type de logement et la propriété du logement.

Questionnaire complet (formule 2B)

- distribué à un cinquième des ménages dans les secteurs d'autodénombrement et à chaque ménage dans les régions éloignées (secteurs de recensement par interview);
- renferme toutes les questions de la formule 2A ainsi que plusieurs autres y compris l'activité, le revenu, la scolarité, l'incapacité, la citoyenneté, le logement (utilisation de sources d'énergie et coûts d'habitation), l'origine ethnique et la langue.

Questionnaire pour le dénombrement de la population d'outre-mer (formule 2C)

- sert au dénombrement des Canadiens en poste à l'étranger comme les membres des Forces armées et les fonctionnaires du gouvernement;
- identique à la formule 2B, à l'exception des questions sur le logement.

Questionnaire individuel de recensement (formule 3)

- sert à dénombrer les personnes résidant dans les logements collectifs non institutionnels tels que les hôtels, les motels et les maisons de chambres;
- renferme essentiellement les mêmes questions que celles de la formule 2B, à l'exception des questions sur le logement;
- utilisé également dans les ménages privés lorsque certains membres (comme les pensionnaires) désirent ne pas inscrire leurs réponses sur le même questionnaire que les autres.

Les questions du recensement ont été traduites en 30 autres langues pour les personnes qui ne pouvaient lire aucune des deux langues officielles. Les langues autochtones, le chinois, le néerlandais, le coréen, le russe et le vietnamien étaient du nombre de ces langues. Des versions française et anglaise en braille étaient également offertes.

7.4 Collecte des données

Pour le recensement de 1986, on a recueilli des données dans plus de neuf millions de logements. Le personnel affecté à la collecte à travers le Canada avait également la responsabilité d'effectuer une vérification préliminaire de la qualité des données.

Deux méthodes de collecte ont été utilisées pour le recensement de 1986: l'autodénombrement et le dénombrement par interview. Les services offerts aux répondants incluaient un programme d'information publique et un service auxiliaire téléphonique multilingue.

7.5 Méthodes de collecte

Dans les secteurs d'autodénombrement, un questionnaire a été livré à chaque logement avant le jour du recensement. Un membre du ménage devait remplir le questionnaire le jour du recensement. Les questionnaires étaient soit retournés par la poste dans des enveloppes de retour pré-affranchies, si le ménage était situé dans une région urbaine de 10,000 habitants ou plus, soit conservés jusqu'à ce que le recenseur vienne les chercher, si le ménage habitait une région rurale ou un centre plus petit, de 10,000 habitants ou moins.

L'autodénombrement a été introduit pour la première fois au recensement de 1971. Cette méthode est relativement peu coûteuse et donne aux répondants le temps de consulter les certificats de naissance, les déclarations d'impôt et d'autres sources d'information. De plus, par cette méthode, on élimine le risque de mauvaises interprétations de la part du recenseur.

Dans les petites communautés et les régions rurales, la méthode de reprise des questionnaires a été préférée à celle du retour par la poste pour deux raisons. Premièrement, pour le recensement de l'agriculture, effectué en même temps que celui de la population, le recenseur doit être présent afin de s'assurer que toute terre agricole est comptée et afin de fournir de l'aide pour remplir les formules. Deuxièmement, le succès de la méthode du retour par la poste, relativement à la réduction des coûts, dépend de l'utilisation du téléphone pour effectuer le suivi lorsque des erreurs ou des omissions sont relevées. Dans les régions rurales, les lignes partagées ou lignes collectives font en sorte que le suivi par téléphone n'est pas souhaitable, étant donné que le recensement garantit la confidentialité.

En 1986, moins de 2% des ménages ont été dénombrés par interview; pour ces ménages, les recenseurs remplissaient un questionnaire complet. Cette méthode a été utilisée dans les régions éloignées et les régions du Nord et dans les réserves indiennes où la méthode de retour par la poste n'est pas très pratique à cause du service postal irrégulier et, où on ne peut considérer la reprise à cause des longues distances à parcourir.

Chaque ménage dans les régions éloignées reçoit un questionnaire complet (formule 2B).

Le programme d'information publique du recensement visait à informer le public et à encourager les réponses complètes, ponctuelles et précises aux questionnaires. Afin de réduire les coûts, on n'avait prévu aucun budget de publicité payé pour le recensement de 1986. On a demandé aux entreprises, aux associations, aux syndicats, au gouvernement et à plusieurs autres d'informer les Canadiens du recensement en utilisant, par exemple, des bulletins d'information. On a également tenté d'obtenir une certaine couverture dans les médias par des annonces à caractère public et la diffusion régulière des faits saillants du recensement.

Le Service auxiliaire téléphonique (SAT) multilingue était offert aux ménages éprouvant des difficultés à comprendre les questions du recensement ou qui n'avaient pas reçu de questionnaire. Les numéros du SAT figuraient à l'endos de chaque questionnaire et les appels étaient sans frais. Au cours des neuf jours de l'opération, plus d'un quart de million d'appels sont passés par le SAT. Le service était également offert aux utilisateurs d'ATME (appareils de télécommunications pour malentendants, téléimprimeur).

7.6 Assimilation des données

Par le processus d'assimilation, on a traduit les réponses du questionnaire en données lisibles par machine. Le dépouillement s'est fait en trois étapes:

- Dépouillement aux bureaux régionaux – vérification manuelle de l'intégralité et codage de plusieurs questions.
- Entrée directe des données – entrée des données du recensement sur un fichier d'ordinateur.
- Dépouillement au bureau central – vérification manuelle et automatisée des données.

Afin de réduire les coûts, Statistique Canada a utilisé les installations de Revenu Canada, Impôt pour le dépouillement au bureau régional et pour l'entrée directe des données.

Dépouillement au bureau régional (DBR)

Le dépouillement au bureau régional comprenait les éléments suivants:

a) Réception et préparation des documents

   Lorsque les questionnaires remplis parvenaient aux bureaux régionaux, ils étaient enregistrés, comptés et préparés pour l'entrée des données. La préparation comprenait la vérification des questionnaires et des Registres des visites -- il fallait, par exemple, s'assurer que le nombre de membres du ménage correspondaient dans les deux documents. On vérifiait la lisibilité afin de s'assurer que les documents étaient prêts pour l'entrée dans l'ordinateur. Finalement, toutes les réponses concernant les liens entre les membres du ménage (question 2), la langue maternelle, la langue parlée à la maison, le lieu de naissance, l'origine ethnique et le lieu de résidence cinq ans auparavant étaient converties en codes numériques.

b) Contre-vérification des dossiers

Un échantillon de personnes a été tiré des dossiers du recensement de 1981 et d'autres sources externes; on a ensuite examiné les documents de 1986 afin d'y retrouver les mêmes personnes. Si une personne était retrouvée, les caractéristiques de 1986 étaient notées puis renvoyées au bureau central. Pour celles qui n'avaient pu être retrouvées, un dépistage subséquent avait lieu afin de déterminer si ces personnes avaient été dénombrées ailleurs au Canada ou étaient manquantes. La contre-vérification des dossiers est décrite plus amplement au chapitre 5.

c) Codage des variables économiques

Les réponses données à certaines questions sur le marché du travail dans les formules complètes du recensement ont été chiffrées pour l'entrée directe des données. Cette étape comprenait trois tâches:

- le contrôle pour déterminer si le répondant avait travaillé au cours de la période du 1er janvier 1985 au 3 juin 1986;
- le chiffrement des questions portant sur l'industrie, la profession et le principal domaine d'études;
- le contrôle de la question portant sur la catégorie de travailleurs.

Les surveillants ainsi que les conseillers en codage ont corrigé toutes les divergences dans le codage avant d'envoyer les questionnaires d'un secteur de dénombrement à l'étape suivante. D'autres sources (annuaires des villes, agents spécialisés, etc.) ont à l'occasion été consultées.

d) Traitement

Les questionnaires étaient transférés aux unités de travail affectées à l'entrée directe des données aux bureaux régionaux de dépouillement de Revenu Canada, Impôt; de là, ils étaient envoyés à Statistique Canada, Ottawa.

Entrée directe des données (EDD)

Toutes les réponses des questionnaires étaient entrées dans l'ordinateur. Un échantillon était entré de nouveau et comparé avec le premier essai à titre de contrôle qualitatif. Les bandes d'ordinateur étaient ensuite expédiées à Statistique Canada à Ottawa pour un traitement ultérieur.

Dépouillement au bureau central (DBC)

Les Registres des visites, les bandes de données et les questionnaires de chaque secteur de dénombrement étaient enregistrés au bureau central. On vérifiait les Registres des visites afin de s'assurer qu'ils correspondaient aux limites des secteurs de dénombrement; sinon, on apportait les corrections nécessaires.

L'analyse des données établissait un lien entre le nombre de documents et le nombre de personnes et ajustait les données afin de tenir compte des personnes absentes de leur domicile habituel le jour du recensement. À ce stade, les questionnaires qui n'avaient pas été dépouillés par les bureaux régionaux étaient également traités, incluant, par exemple, les personnes dénombrées à l'extérieur du Canada et sur des navires marchands, des navires de guerre et de la garde côtière.

7.7 Contrôle et imputation

À cette étape, toutes les données étaient examinées pour y déceler les erreurs, telles que les inscriptions illogiques et les valeurs manquantes. Dans certains cas, il s'agissait d'erreurs faites par les répondants, mais certaines erreurs se sont produites lors du codage ou du dépouillement. Après avoir relevé les erreurs, on importait les valeurs pour les inscriptions manquantes ou incomplètes. L'imputation peut être «déterminante» ou «probabilistique»: les deux méthodes ont été utilisées dans le recensement. Pour l'imputation «déterminante», les erreurs sont corrigées en inférant la «bonne» valeur à partir d'autres réponses du questionnaire. L'approche «probabilistique» sélectionne un enregistrement qui possède un certain nombre de caractéristiques en commun avec l'enregistrement erroné et impute l'information manquante de l'enregistrement «donneur».

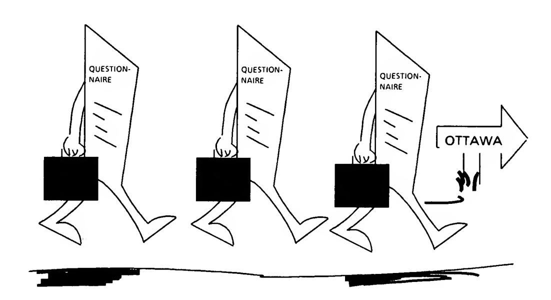


Figure 14. Étapes de la collecte des données

ÉTAPE DE L'ÉLABORATION

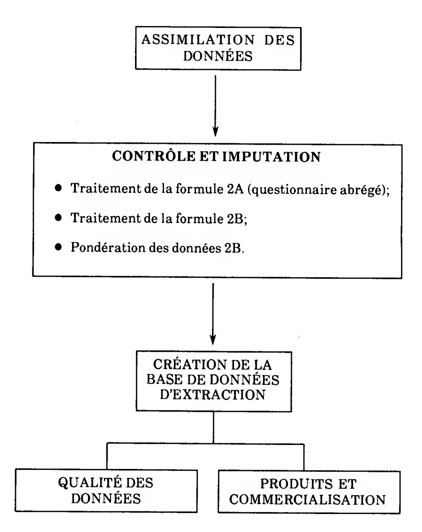
- Procédures de la collecte
- Établissement des manuels
- Cartographie du recensement
- Programme d'information publique

↓

ÉTAPE DE LA RÉALISATION

- Location de bureaux partout au pays
- Distribution du matériel
- Embauchage et formation du personnel de bureau et des surveillants
- Embauchage et formation des recenseurs
- Dénombrement anticipé
- Dénombrement des personnes à l'extérieur du Canada
- Dénombrement des secteurs collectifs et des secteurs de dénombrement par interview
- Jour du recensement: autodénombrement
- Reprise ou retour par la poste des formules remplies
- Contrôle et suivi effectués par les recenseurs
- Vérification de la qualité du travail du recenseur et suivi
- Envoi des formules remplies et vérifiées au bureau régional
- Suivi des cas de refus

Figure 15. Contrôle et imputation



Deux systèmes automatisés sont utilisés pour traiter les données du recensement:

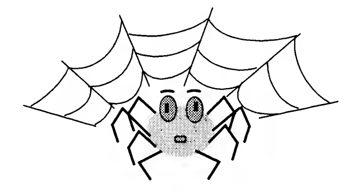
CANEDIT

Ce système identifie les réponses manquantes et illogiques et a été appliqué à certaines des données des questionnaires complets et abrégés. CANEDIT cherche un enregistrement donneur possédant des caractéristiques similaires à l'enregistrement devant être imputé. Si l'équivalent ne peut être trouvé, les critères sont assouplis jusqu'à ce qu'un enregistrement donneur soit trouvé. Le donneur sert à imputer une valeur qui remplace la valeur illogique ou manquante. Par exemple, si un enregistrement indiquait qu'une femme était mariée à la Personne 1 (personne repère sur le questionnaire du recensement) et que sa date de naissance était le 28 février 1981 (ce qui lui donnait 5 ans au moment du recensement de 1986), la combinaison n'aurait pas été acceptée. Une des corrections possibles aurait été d'imputer un âge approprié à partir d'un autre enregistrement. On aurait examiné les dossiers ayant déjà été imputés et validés afin d'y trouver une femme mariée dans le même secteur géographique pouvant être associée à d'autres caractéristiques pertinentes telles que l'âge de l'époux.

SPIDER (*System for Processing Instructions from Directly Entered Requirements*)

Le système SPIDER a été mis au point pour le traitement des variables plus complexes du recensement de 1981. Par exemple, on l'utilise pour traiter les données portant sur la langue maternelle ainsi que les questions-échantillon pouvant avoir plusieurs réponses.

Le système SPIDER fonctionne par tables logiques qui consistent en une série d'énoncés d'opérations conditionnelles déterminant les étapes logiques suivies par l'ordinateur. Les tables sont regroupées par variables reliées (apparentées); par exemple, l'information sur la population active. Le système détecte les incohérences logiques entre les différents contrôles; ces incohérences peuvent survenir étant donné l'envergure et la complexité du processus de contrôle du recensement.

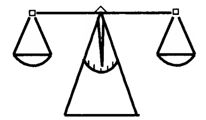


L'imputation se fera lorsqu'un donneur possédant des caractéristiques semblables sera trouvé. Si un donneur ne peut être trouvé après plusieurs recherches, une valeur arbitraire est alors assignée.

Pondération

Les données povenant d'un cinquième des ménages ont dû être pondérées de façon à représenter l'ensemble de la population du Canada. La façon la plus simple de procéder aurait été de multiplier chaque unité par cinq. Toutefois, cette méthode n'est pas très précise. Les erreurs d'échantillonnage peuvent être réduites en se servant de la méthode d'estimation par ratio. Cette méthode fait en sorte que les estimations de population du recensement à l'intérieur d'un certain secteur géographique selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial sont toutes les mêmes, que l'on étudie les données de la population totale ou les données pondérées de l'échantillon. On atteint ce résultat en rectifiant le coefficient de base, 5, attribué à chaque enregistrement de l'échantillon.

Il a fallu environ 15 mois pour contrôler et imputer les données pour l'ensemble du Canada. À mesure que les opérations étaient terminées, des parties de la base de données de contrôle et d'imputation étaient transférées à la base de données définitive du recensement.



7.8 Évaluation de la qualité des données

Tout au long des différentes étapes du recensement, on a fait en sorte d'obtenir des résultats de qualité supérieure. Des normes de qualité rigoureuses ont été établies pour la collecte et le traitement des données et on s'est efforcé de réduire les non-réponses par le programme d'information publique. Ces mesures ont permis de réduire les erreurs, mais non de les éliminer. Par conséquent, un programme d'évaluation de la qualité des données a été établi afin que l'information parvienne aux utilisateurs. L'identification des problèmes sera également bénéfique aux futurs recensements.

Les sources d'erreur, ainsi que certaines des principales études entreprises afin d'évaluer les erreurs, sont examinées au chapitre 5.

7.9 Produits du recensement et commercialisation

Les besoins des utilisateurs de données du recensement sont très variés en terme de sujets, de détails géographiques et de présentation des données (papier, bande, microfiche). Un grand nombre de publications et de bandes lisibles par machine sont disponibles; par ailleurs, des totalisations spéciales peuvent être produites en réponse à certains besoins spécifiques.

Les utilisateurs ont été largement consultés sur les produits. Certains d'entre eux ont reçu un document de discussion accompagné d'un questionnaire qu'ils devaient remplir et retourner. D'autre part, plusieurs rencontres ont été tenues avec les représentants du gouvernement et du secteur privé.

Les utilisateurs ont souligné le besoin d'avoir des publications renfermant des données infraprovinciales, particulièrement pour les secteurs de recensement et les régions métropolitaines de recensement. Ils ont également exprimé un intérêt pour des données portant sur un sujet particulier, tel que les personnes âgées ou le marché du travail ainsi que pour des données historiques. Le chapitre 6 décrit les produits et services qui ont été offerts en réponse à ces besoins.

Le rôle de la commercialisation est d'assurer que les utilisateurs potentiels reçoivent l'information dont ils ont besoin. Il s'agit d'un processus continu: l'information du recensement est encore utilisée bien des années après la collecte comme base d'études pour les séries chronologiques ainsi que pour les projections et les estimations de population. En fait, Statistique Canada répond régulièrement à des demandes de données des recensements de 1981, 1976 et 1971.

QUIZ DU RECENSEMENT

QUIZ DU RECENSEMENT

Le quiz suivant vous permettra de mettre à l'épreuve vos connaissances sur le recensement.

1. Quelle était la population totale du Canada lors du premier recensement de 1666?

a) 10,000 ☐

b) 9,850 ☐

c) 3,215 ☐

2. En 1986, une nouvelle question s'est ajoutée au recensement concernant:

a) le principal domaine d'études ☐

b) la langue maternelle ☐

c) la profession ☐

3. Combien de questions la formule abrégée du recensement de 1986 contenait-elle?

a) 7 questions ☐

b) 9 questions ☐

c) 10 questions ☐

4. À quelle fraction de la population la formule complète a-t-elle été distribuée?

a) un cinquième ☐

b) un quart ☐

c) un tiers ☐

5. Le coût par ménage du recensement de 1986 s'élevait à:

a) $15 ☐

b) $30 ☐

c) $18 ☐

6. **Quelle nouvelle catégorie fut ajoutée à la question sur l'origine ethnique?**

   a) Métis ☐

   b) Hollandais ☐

   c) Noir ☐

7. **Lors du recensement de 1986, combien y avait-il de SD?**

   a) 15,385 ☐

   b) 21,832 ☐

   c) 44,042 ☐

8. **En 1986, quel pourcentage de ménages a été dénombré par interview?**

   a) 2% ☐

   b) 5% ☐

   c) 20% ☐

9. **En quelle année le recensement quinquennal est-il devenu obligatoire?**

   a) En 1912 ☐

   b) En 1956 ☐

   c) En 1946 ☐

10. **Quelle est la troisième langue en importance au Canada?**

    a) L'italien ☐

    b) L'allemand ☐

    c) L'ukrainien ☐

Réponses:

1. c), 2. a), 3. b), 4. a), 5. a), 6. c), 7. c), 8. a), 9. b), 10. a)

ANNEXE I

ANNEXE I:

LOIS NÉCESSITANT LES DONNÉES DU RECENSEMENT

De nombreuses lois nécessitent les données du recensement pour leur application. La Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, qui est assortie d'une formule de partage des coûts, et la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, en sont des exemples. D'autres lois mentionnent ou exigent les données du recensement, notamment les suivantes:

- Loi sur les langues officielles
- Loi canadienne sur la santé
- Loi sur le Conseil des Arts du Canada, section 17, paragraphe 2
- Loi sur le Régime de pensions du Canada, section 115, paragraphe 5
- Loi sur les subventions aux provinces, section 4
- Loi sur la Caisse d'aide à la santé, section 4, paragraphe 2
- Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer, section 2, paragraphe 1
- Loi sur le développement industriel et régional, section 2
- Loi sur l'assistance-vieillesse
- Loi sur les allocations aux anciens combattants

De nombreuses lois provinciales mentionnent implicitement ou explicitement les données du recensement. En voici une liste partielle:

Terre-Neuve

The Electoral Boundaries Delimitation Act, 1973, No. 44, section 14 (2)
Local Government Act, R.S. 1970, chapter 216, section 6 (8, 12)
Local Road Boards Act, R.S. 1970, chapter 219, section 19 (2)
Schools Act, R.S. 1970, chapter 346, section 90

Nouvelle-Écosse

Libraries Act, R.S.N.S. 1967, chapter 165, section 9 (2)

Île-du-Prince-Édouard

Municipal Grants Act, R.S. 1980, chapter 38, section 5

Nouveau-Brunswick

Loi sur l'aide aux municipalités, 1973, chapitre M-19, section 7 (4)

Québec

Loi sur les élections dans certaines municipalités, S.R.Q. 1986, chapitre E-2.1, division 1
Loi sur la représentation électorale, S.R.Q. 1986, chapitre R-24.1, section 3
Loi sur l'enseignement primaire et secondaire public, S.R.Q. 1986, chapitre E-8.1, section 118
Loi sur les cités et villes, S.R.Q. 1986, chapitre C-19, section 7
Code municipal du Québec, S.R.Q. 1986, chapitre C-27.1, section 94

Ontario

Loi sur l'évaluation foncière, 1980, chapitre 31, section 14 (1)
Loi sur l'éducation, 1980, chapitre 129, section 90 (3)
Loi électorale de 1984, chapitre 54, section 69 (2)
Loi sur les jurés, 1980, chapitre 226, section 6 (2)
Loi sur les municipalités, 1980, chapitre 302, section 208 (21)
Loi sur les élections municipales, 1980, chapitre 308, section 92 (1)
Loi sur la police, 1980, chapitre 381, section 8 (1)

Manitoba

Loi sur les circonscriptions électorales, 1970, chapitre E-40, section 9
Loi sur les services de santé, 1970, chapitre H-30, section 90a
Loi sur la réglementation des alcools, 1970, chapitre L-60, section 2 (43)
Loi des ressources naturelles du Manitoba, 1970, chapitre N-30, section 20
Loi sur les municipalités, S.M. 1970, chapitre M-225, section 96
Loi sur les subventions inconditionnelles, 1970, chapitre U-10, section 2a
The Water Supply Districts Act, 1970, chapter W-100, section 21 (2)

Saskatchewan

The Community Capital Fund Program Act, 1978, chapter C-18, section 8
The Community Capital Fund Program Act, 1978, chapter C-18.1, section 7
The Community Health Unit Act, S.S. 1979, chapter C-19.1, section 3 (1)
The Constituency Boundaries Commission Act, 1978, chapter C-28, section 13 (3)
The Fire Departments Platoon Act, 1978, chapter F-14, section 3
The Liquor Licensing Act, 1978, chapter L-21, section 62
The Municipal Assessment Act, S.S. 1979, chapter M-23.1, section 3 (5)
The Planning and Development Act, 1978, chapter P-13, section 82 (1)
The Public Health Act, 1978, chapter P-37, section 44 (1b)
The Saskatchewan Assessment Act, S.S. 1980-81, chapter S-6.1 , section 8 (3)
The Tuberculosis Sanatoria and Hospitals Act, 1978, chapter T-24, section 25 (2b)
The Urban Municipality Act, 1978, chapter U-10, section 16 (2)

Alberta

County Act, 1980, chapter C-27, section 5 (4b)
Municipal and School Administration Act, 1980, chapter M-29, section 18 (3b)
Municipal Government Act, 1980, chapter M-26, section 124 (2)
Police Act, 1980, chapter P-12, section 20
Property Tax Reduction Act, 1980, chapter P-19, section 27 (3a)

Colombie-Britannique

Hospital District Act, 1979, chapter 178, section 9 (3)
Municipal Act, 1979, chapter 290, section 779 (4, 5)

Autrefois, les exigences constitutionnelles en matière de données du recensement étaient enchâssées dans de nombreuses lois, y compris les suivantes:

- Loi sur la représentation (1974)
- Loi constitutionnelle de 1982, section 38
- Manitoba, Acte du, 1870, section 25
- The British Columbia Terms of Union, 1871, Schedule, part 3
- The Prince Edward Island Terms of Union, 1873, Schedule
- Alberta, Acte de, 1905, section 18
- Saskatchewan, Acte de la, 1905, section 18
- The Newfoundland Act (1949), Schedule

ANNEXE II

ANNEXE II

Le Guide du recensement de 1986 destiné aux répondants qui remplissent leur questionnaire

Soyez du nombre le mardi 3 juin 1986, jour du recensement.

Ce Guide vous aidera à remplir votre questionnaire. Vous devriez y trouver les réponses à tous les problèmes qui peuvent se poser; sinon, n'hésitez pas à communiquer avec notre Service auxiliaire téléphonique. Les numéros à composer se trouvent à la dernière page du questionnaire, et les appels interurbains sont gratuits. Le Guide répond également à certaines questions que vous pouvez vous poser à propos du recensement.

Pourquoi un recensement?

Un recensement est un inventaire de la population d'un pays et de ses conditions de vie. C'est la seule source de renseignements qui permet aux Canadiens d'obtenir une image complète et fiable de leur communauté et de leur pays. Cette image, enregistrée le 3 juin 1986, est obtenue en combinant les réponses à diverses questions du recensement et en comparant les changements survenus entre les recensements dans diverses caractéristiques de la population. Bien qu'il soit possible de recueillir certains renseignements par d'autres moyens, seul le recensement fournit aux Canadiens suffisamment d'information pour permettre de relier l'âge, le sexe et l'éducation à l'emploi ou au revenu, par exemple. Le recensement constitue donc une source importante et précieuse de connaissances sur chaque communauté canadienne. Ces connaissances sont utiles à tous les paliers de l'administration publique, aux entreprises et aux associations qui représentent de multiples intérêts.

Les données du recensement peuvent également servir à vos besoins personnels. Grâce aux renseignements que fournit le recensement, vous pouvez planifier une entreprise, ou encore, évaluer les besoins de votre communauté en garderies, écoles, installations de loisirs ou autres nécessités.

Comment choisit-on les questions?

Statistique Canada se penche sur les besoins et les préoccupations des Canadiens avant de déterminer quelles questions poser. Pour le recensement de 1986, plusieurs discussions eurent lieu avec de nombreux groupes à travers le pays. On a ainsi établi le libellé des questions, entre autres, celui des questions portant sur les autochtones, les personnes handicapées et la population active.

Le Guide indique quelques-unes des raisons pour lesquelles les diverses questions vous sont posées.

Oui, mais j'ai l'impression que vous empiétez sur ma vie privée...

Vous pouvez vous sentir mal à l'aise de répondre à certaines questions. Vous pensez peut-être que cela ne regarde personne d'autre que vous. Voici ce qui en est. Les renseignements que vous nous fournissez sont versés dans la base de données de façon à en assurer la confidentialité.

Alors pourquoi dois-je vous donner mon nom?

Nous avons besoin de votre nom pour que les travailleurs du recensement puissent vous joindre s'il manquait des renseignements de base sur votre questionnaire.

Comment puis-je savoir que vous garderez tous ces renseignements secrets?

Statistique Canada a respecté sa garantie de confidentialité depuis qu'il a entrepris de faire des recensements. Il n'a jamais manqué à sa parole. Vos réponses sont gardées dans la confidentialité la plus stricte et ne servent qu'à compiler des statistiques.

Vous êtes obligé par la loi de fournir les renseignements demandés dans le questionnaire, mais vous êtes également protégé par cette loi.

Notre message...

Le recensement de 1986 vous offre la chance de contribuer à construire un Canada meilleur. Soyez du nombre. C'est votre droit.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Question 1

Reportez-vous aux instructions de la question 1 sur le questionnaire lorsque vous devez décider qui inclure (ou ne pas inclure) comme membres de votre ménage. Si vous ne savez trop si une personne devrait être recensée, indiquez son nom à la question 8c) et expliquez pourquoi vous hésitez.

Si votre ménage compte plus de six personnes et que vous ne disposez pas d'un second questionnaire, notez le fait dans la section des observations de votre questionnaire, remplissez le questionnaire pour six personnes de votre ménage et renvoyez-le-nous selon les instructions. Un recenseur communiquera ultérieurement avec vous.

Il faut obtenir les noms pour communiquer avec le ménage lorsqu'il manque des renseignements.

Question 2

Afin de nous permettre de reconnaître les groupes familiaux au sein du ménage, il faut choisir une personne de référence (Personne 1), et indiquer le lien entre chacun des autres membres du ménage et cette personne. Par exemple, si Jules Fortin vit avec son père Marcel Fortin et que ce dernier a été inscrit comme Personne 1, Jules Fortin doit cocher la case "Fils ou fille de la Personne 1".

Il se peut que le lien d'un des membres de votre ménage avec la Personne 1 ne figure pas dans les catégories de la question 2. Dans ce cas, cochez la case "Autre personne apparentée à la Personne 1" ou la case "Autre personne non apparentée" et indiquez (en lettres moulées) le lien avec la Personne 1 dans l'espace prévu.

La catégorie "Autre personne apparentée à la Personne 1" comprend les oncles, tantes, cousins et cousines, grands-pères, grands-mères, etc. La catégorie "Autre personne non apparentée" englobe les membres du ménage non liés à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre. Voici des exemples: épouse de l'employé, fille de l'employé, fils de la compagne d'appartement, propriétaire, etc.

L'expression "en union libre" qui est utilisée dans la phrase "Conjoint(e) de fait (partenaire en union libre) de la Personne 1" ou qui peut servir à décrire toute autre union au sein du ménage (par exemple, "partenaire en union libre du chambreur") s'applique à tout couple qui vit ensemble selon ce genre d'union.

Les enfants d'un autre lit, les enfants adoptés et les enfants d'un partenaire en union libre doivent être considérés comme fils ou filles. Les pupilles, les enfants en foyer nourricier et les enfants en tutelle non apparentés à la Personne 1 par le sang, par alliance, par adoption ou par union libre doivent être inscrits dans la catégorie "Chambreur ou chambreuse".

Cette question sert à identifier les groupes de familles et les groupes hors famille ainsi que les personnes vivant seules. Les données sur le nombre et les caractéristiques de ces groupes sont essentielles à la planification de programmes sociaux, notamment ceux de prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales. Elles servent également à déterminer les besoins futurs en logement et en services communautaires allant de la santé aux loisirs et aux transports en passant par l'éducation.

Question 3

Les données sur l'âge permettent de faire des projections des tendances démographiques et de mieux comprendre les changements socio-économiques. Elles servent à planifier les besoins de la communauté, tels que les garderies de jour, les écoles et les logements pour personnes âgées.

Question 4

Cette question est essentielle à l'étude des tendances démographiques. Les données concernant le sexe de la population aident à comprendre l'évolution socio-économique des hommes et des femmes.

Question 5

Cochez la case "Marié(e)" si votre conjoint est vivant, même si vous êtes temporairement "éloignés l'un de l'autre" parce que l'un de vous travaille au loin, est hospitalisé, etc., à moins d'être séparé(e) ou qu'un divorce ait été obtenu.

Cochez la case "Séparé(e)" si vous êtes séparé(e) de votre conjoint par suite de l'abandon du domicile conjugal ou parce que vous ne voulez plus vivre ensemble, à condition qu'aucun divorce n'ait été obtenu.

Cochez la case "Divorcé(e)" si vous avez obtenu un divorce et que vous ne vous êtes pas remarié(e).

Les personnes qui vivent en union libre doivent cocher l'une des cases "Séparé(e)", "Divorcé(e)", "Veuf(ve)" ou "Célibataire", conformément aux directives énoncées ci-dessus.

Les tendances matrimoniales de la population peuvent influer sur les lois de la famille et les programmes sociaux visant des groupes tels que les familles monoparentales, les personnes âgées vivant seules, etc.

Question 6

Vous devez indiquer la première langue que vous avez apprise dans votre petite enfance, c'est-à-dire avant d'aller à l'école. Si vous ne la comprenez plus, indiquez la seconde langue que vous avez apprise. Si vous répondez pour une autre personne, indiquez la première langue qu'elle a apprise dans sa petite enfance.

Si vous comprenez plusieurs langues, indiquez celle que vous avez apprise en premier lieu. Si vous en avez appris deux simultanément, indiquez celle que vous parliez **vous-même le plus souvent à la maison**. Si vous les utilisiez **également**, indiquez-les toutes les deux.

Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, indiquez la langue qu'il apprendra en premier lieu **à la maison**. S'il apprend simultanément deux langues, indiquez celle dans laquelle on lui parle **le plus souvent**. Si **les deux sont utilisées également**, indiquez-les toutes les deux.

Les personnes de langue **indienne (de l'Inde)** ne doivent pas indiquer indien mais plutôt hindi, ourdou, pendjabi ou une autre langue, selon le cas. Les personnes de langue **amérindienne** (indien(ne) de l'Amérique du Nord) doivent indiquer le cri, l'ojibway ou une autre langue amérindienne, selon le cas.

Les données sur la langue maternelle sont utilisées aux fins des programmes qui protègent et garantissent les droits et les privilèges acquis en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi sur les langues officielles.

Question 7

Il est essentiel que **tous** répondent à cette question, qu'ils soient autochtones de l'Amérique du Nord ou non. Dans la mesure du possible, la personne visée devrait elle-même répondre à cette question.

Toute personne qui se considère comme un(e) autochtone (par exemple, Inuit, Métis(se), Indien(ne) inscrit(e) soumis(e) ou non au régime d'un traité) doit répondre aux catégories "Oui...". On doit aussi répondre "Oui..." pour les enfants autochtones même s'ils ont été adoptés par des familles non autochtones.

Toute personne qui se considère comme étant un(e) **indien(ne)** de l'**Inde**, d'**Asie**, ou du sous-continent indien, doit cocher "Non..." à cette question. Toute autre personne qui **ne se considère pas** comme un(e) autochtone de l'Amérique du Nord doit également cocher "Non...".

Cette question a pour objet de dénombrer la population autochtone du Canada et d'en décrire les caractéristiques et la répartition géographique.

Question 8

Partie a): Si plus d'une personne est responsable de ces paiements, inscrire le nom de la personne qui verse habituellement le plus gros montant.

Partie b): Si votre ménage compte plus de six personnes, vous aurez besoin de plus d'un questionnaire. Reportez-vous aux instructions pour la question 1 (deuxième paragraphe) ci-dessus. Si vous utilisez plus d'un questionnaire, ne répondez à cette question que sur le premier questionnaire.

Partie c): Si vous avez de la difficulté à décider si une personne doit ou non figurer sur votre questionnaire, reportez-vous à la rubrique QUI RECENSER sur le questionnaire, à la colonne adjacente à la question 1 et aux instructions pour la question 1 ci-dessus.

Partie d): Chaque Canadien ou immigrant reçu devrait être recensé en tant que résident permanent ou temporaire du logement qu'il occupait dans la nuit du 2 au 3 juin 1986. Les visiteurs, les étudiants et les travailleurs mariés qui ont un autre lieu habituel de résidence sont des exemples de résidents temporaires.

Indiquez "Aucune" ou inscrivez le nombre de résidents temporaires.

La partie a) sert à déterminer la personne la plus en mesure de répondre aux questions sur le logement. Les parties b), c) et d) aident à garantir que les personnes qui doivent être dénombrées ne sont pas oubliées.

Question 9

Cochez la case "propriétaire" si vous, ou un autre membre du ménage, seul ou avec vous, possédez ce logement ou êtes en train de l'acheter, même si a) celui-ci est situé sur un terrain loué ou b) il fait partie d'un condominium (enregistré ou non). Aux fins du recensement, un **condominium** est un complexe résidentiel à unités multiples dont les logements sont propriétés privées alors que le terrain est propriété collective.

Question 9 (fin)

Cochez la case "locataire" dans tous les autres cas même si le logement que vous occupez a) vous est fourni sans loyer ou à un loyer réduit, par exemple, dans le cas du presbytère d'un curé ou du logement d'un concierge dans un immeuble d'appartements; ou b) fait partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, une **coopérative** appartient conjointement à tous les membres qui occupent leur logement en vertu d'un bail de location.

Cette information est importante pour l'évaluation des marchés du logement et l'élaboration de programmes relatifs au logement.

Question 10

Les données sur la période de construction des logements du Canada sont utilisées aux fins des programmes de rénovation immobilière et de conservation de l'énergie.

Question 11

Ne comptez pas les "demi-pièces"; ainsi, au lieu d'indiquer 1½, marquez 1 pièce ou 2 pièces selon ce qui décrit le mieux votre logement.

Comptez comme **pièces distinctes** les pièces partiellement divisées que vous considérez comme étant distinctes du fait qu'elles comportent une cloison fixe ou mobile ou par suite de l'usage que vous en faites (par ex., salon-salle à manger en forme de L).

Les statistiques comparant le nombre de pièces au nombre de personnes vivant dans divers genres de logements constituent une source importante de renseignements sur les conditions de vie dans les différentes régions du pays.

Question 12

Partie a): Une **pompe à chaleur** est un appareil qui, en hiver, extrait la chaleur de sources extérieures, comme l'air ou l'eau, et la transmet à un système de distribution intérieur (habituellement une fournaise) qui diffuse la chaleur dans l'ensemble du logement. En été, la pompe à chaleur extrait la chaleur qui se trouve à l'intérieur du logement et la transmet à l'extérieur, rafraîchissant ainsi le logement. (Il ne faut pas confondre la pompe à chaleur avec un ventilateur ou un souffleur électrique qu'on trouve dans les systèmes de chauffage à air pulsé.)

Si la pompe à chaleur ou un système mixte (utilisant deux types d'énergie) fait partie d'un système à vapeur ou à eau chaude, cochez "Système à vapeur ou à eau chaude".

Partie b): Cochez "Électricité seulement" si votre logement est chauffé exclusivement à l'électricité. Si l'électricité est la principale source d'énergie, mais pas la seule, cochez "Électricité comme source principale...".

Nota: Si vous utilisez à la fois des sources d'énergie ou combustibles commerciaux (par ex., mazout, gaz naturel ou électricité) et l'énergie tirée de l'environnement au moyen, par exemple, de pompes à chaleur ou de panneaux solaires, cochez la catégorie qui identifie le **combustible commercial** utilisé.

Les données sur l'équipement et le combustible de chauffage sont utiles pour la planification des programmes de conservation d'énergie et d'habitation.

Instruction avant la question 13

Pour la question 13, parties a), b) et c), si vos paiements s'appliquent à la fois à des locaux **d'affaires et résidentiels**, veuillez évaluer le montant affecté aux locaux résidentiels seulement.

Question 13

Parties a), b) et c): Si vous avez occupé ce logement pendant **moins d'un an,** veuillez évaluer **le montant annuel** déboursé en vous basant sur les paiements effectués jusqu'à ce jour ou sur toute autre source de renseignements.

Propriétaire de condominium - Si l'électricité ou d'autres services sont inclus dans les frais de condominium, cochez la case "Rien".

Partie b): Si vous n'êtes pas certain du coût annuel du combustible, multipliez la quantité consommée (par ex., litres de mazout, bonbonnes de gaz propane, cordes de bois, tonnes de charbon) par le prix unitaire.

Partie d): S'il y a lieu, comptez dans le loyer les **frais de stationnement.**

Partie e): Il est possible que les paiements hypothécaires soient autres que mensuels (par ex., annuels, semestriels ou trimestriels). Dans ce cas, de manière à obtenir un montant moyen mensuel payé, additionnez tous les paiements faits durant les 12 derniers mois et divisez le total par 12.

Partie f): Si vos paiements hypothécaires mensuels réguliers, que vous avez inscrits à la partie e), incluent les taxes municipales, mais excluent les taxes scolaires:

(i) cochez "Non", à la partie f); et

(ii) inscrivez à la partie g) le montant annuel de taxes scolaires que vous versez directement aux percepteurs de taxes scolaires.

Partie g): Il faut inclure les taxes d'amélioration locale dans l'impôt foncier, même si elles paraissent sur une facture séparée.

Partie h): Si vous occupez un logement individuel, indiquez la valeur de tout le logement, y compris celle du terrain sur lequel il est bâti et de toute autre construction (par ex., un garage) se trouvant sur la propriété. Si vous occupez un logement à l'intérieur d'un immeuble à logements multiples, ou comprenant des logements et des locaux commerciaux, dont vous-même ou d'autres membres de votre ménage êtes propriétaires, estimez et indiquez seulement la valeur marchande du logement que vous habitez. Vous pouvez également évaluer approximativement la valeur de votre logement en multipliant par 100 le montant du loyer mensuel que vous pourriez obtenir pour ce logement.

Cette question sur le coût du logement fournit des renseignements qui peuvent être joints aux renseignements tirés d'autres questions du recensement pour évaluer la situation économique des Canadiens.

Question 14

Les personnes nées dans une région du Canada qui faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, lors de leur naissance, mais qui depuis fait partie d'une des provinces du Canada, doivent indiquer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles des provinces. Les personnes nées à Terre-Neuve ou au Labrador avant l'entrée de cette province dans la Confédération doivent cocher la case "T.-N.". Les personnes nées dans l'un des six comtés de l'Irlande du Nord doivent cocher la case "Royaume-Uni". Les personnes nées dans l'un des autres comtés de l'Irlande doivent écrire "Eire" dans l'espace prévu.

Question 14 (fin)

Si vous n'êtes pas sûr de votre pays de naissance à cause des changements de frontières, écrivez (en lettres moulées) dans l'espace prévu le nom de la ville ou du district le plus proche.

Ces renseignements, associés aux renseignements tirés d'autres questions du recensement, peuvent servir à l'examen des politiques et des programmes relatifs à l'emploi et à l'immigration, ainsi qu'à la planification des services d'éducation, de santé et autres.

Question 15

Cochez "du Canada, par naissance", si vous êtes:

a) né(e) au Canada

(sauf si, au moment de votre naissance, l'un de vos parents:

(i) travaillait pour un gouvernement étranger;

(ii) travaillait pour une personne faisant partie de la catégorie (i) ci-dessus; ou

(iii) travaillait pour une organisation internationale ayant obtenu des privilèges diplomatiques

ET si aucun de vos parents n'était citoyen canadien ou résident permanent (immigrant reçu));

b) né(e) en dehors du Canada d'un ou de deux parents canadiens, le 15 février 1977 ou après;

c) né(e) en dehors du Canada, avant le 15 février 1977 de deux parents canadiens, si vous n'avez pas perdu votre citoyenneté canadienne;

d) né(e) en dehors du Canada d'un parent canadien, si vous avez été enregistré(e) comme Canadien(ne) auprès des autorités canadiennes lors de votre naissance, et si vous n'avez pas perdu cette citoyenneté.

Les personnes qui répondent "du Canada, par naissance" n'ont pas eu à subir les formalités de l'immigration et n'ont par conséquent pas besoin de répondre à la question sur l'année d'immigration.

Les personnes qui détiennent la citoyenneté canadienne par naturalisation ont normalement reçu un certificat de citoyenneté des autorités canadiennes de la citoyenneté.

Si vous possédez deux citoyennetés, cochez les cases appropriées, par ex., "du Canada, par naissance" ou "du Canada, par naturalisation" **et** "du pays de naissance (autre que le Canada)".

Si vous êtes né(e) en dehors du Canada et n'êtes pas citoyen(ne) canadien(ne), cochez "du pays de naissance (autre que le Canada)", si vous avez encore cette citoyenneté; sinon, cochez "d'un autre pays".

Si vous avez perdu votre ancienne citoyenneté et n'êtes pas encore devenu(e) citoyen(ne) canadien(ne), ou si vous n'avez aucune citoyenneté pour une raison quelconque, cochez "d'un autre pays".

Cette question sert à plusieurs fins. Elle identifie les groupes qui peuvent avoir besoin de programmes spéciaux d'enseignement en langues minoritaires. Joints aux données sur l'âge, ces renseignements servent aussi à la planification électorale à tous les niveaux de l'administration publique. Les renseignements sur la non-citoyenneté, associés à ceux sur la langue servent à l'élaboration de programmes de préparation à la citoyenneté, de même qu'à la planification des services juridiques.

Question 16

Les données sur la période d'immigration sont importantes pour l'étude des tendances de l'immigration.

Question 17

Le groupe ethnique ou culturel se rapporte à l'origine des ancêtres, aux "racines" de la population et ne doit pas être confondu avec la citoyenneté ou la nationalité. Les Canadiens appartiennent à de nombreux groupes ethniques et culturels, comme les Inuit, les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis, les Irlandais, les Écossais, les Ukrainiens, les Chinois, les Japonais, les Indiens (du sous-continent indien), les Hollandais, les Anglais, les Français, etc.

Il est à remarquer que, dans les cas où la langue vous sert à déterminer votre appartenance à un groupe ethnique, vous devez déclarer le groupe ethnique précis auquel vous appartenez, par exemple, Haïtien au lieu de Français, Autrichien au lieu d'Allemand.

La question sur l'origine ethnique fournira des renseignements dont les nombreuses associations ethniques et culturelles du Canada se servent pour étudier la taille, la localisation géographique, les caractéristiques et d'autres aspects de leur population respective.

Question 18

Vous devez indiquer la langue que vous parlez **vous-même le plus souvent à la maison**. Si vous répondez pour une autre personne, indiquez la langue qu'**elle** parle **le plus souvent**.

Si vous parlez deux langues **également**, indiquez-les toutes les deux.

Dans le cas d'un enfant qui ne parle pas encore, indiquez la langue **le plus souvent parlée à la maison**. Si deux langues sont **également** utilisées, indiquez-les toutes les deux.

Si vous êtes muet(te), indiquez la langue dont vous vous servez le plus souvent à la maison pour vous faire comprendre.

Si vous demeurez seul(e), indiquez la langue dans laquelle vous êtes le plus à l'aise.

Les personnes d'origine **indienne (de l'Inde)** ne doivent pas indiquer indien mais plutôt hindi, ourdou, pendjabi ou une autre langue, selon le cas. Les personnes d'origine **amérindienne** (indien(ne) de l'Amérique du Nord) doivent indiquer le cri, l'ojibway ou une autre langue amérindienne, selon le cas.

Les renseignements sur les langues que les Canadiens parlent à la maison, joints à d'autres données sur les langues, fournissent d'importants indices sur la rétention linguistique

Question 19

N'indiquez pas l'anglais ou le français appris à l'école à moins de pouvoir soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.

Dans le cas d'un enfant qui n'a pas encore appris à parler, indiquez la langue parlée le plus souvent à la maison s'il s'agit de l'anglais ou du français. Si l'une est aussi fréquemment utilisée que l'autre, indiquez "L'anglais et le français". Cochez la case "Ni l'anglais ni le français" quand ni l'une ni l'autre n'est fréquemment utilisée.

Question 19 (fin)

Si vous êtes muet(te), indiquez l'anglais, le français ou les deux dans la mesure où vous pouvez vous faire comprendre dans cette (ces) langue(s).

Cette question non seulement permet d'estimer la capacité des Canadiens à communiquer en français et en anglais, mais aussi d'estimer le nombre de personnes qui ne parlent ni le français, ni l'anglais. Ces renseignements servent aux entreprises et aux administrations publiques dans l'évaluation de la demande potentielle en programmes d'enseignement linguistique et en services de traduction.

Question 20

En réponse à cette question, vous devez indiquer si vous êtes limité, même à un moindre degré, dans vos activités à la maison, à l'école, au travail ou ailleurs, à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique.

Une incapacité physique, une incapacité mentale ou un problème de santé chronique est un état dont vous avez souffert ou dont vous souffrirez pendant une période de six mois ou plus. Vous évaluez cette période à partir du moment où l'incapacité ou le problème a commencé.

Si possible, l'adulte visé devrait lui-même répondre à cette question. Un parent ou un tuteur devrait répondre pour les personnes de moins de 15 ans.

Cette question fournira de nouveaux renseignements sur le nombre de Canadiens handicapés mentaux et physiques ainsi que sur les personnes souffrant de maladies chroniques qui limitent leurs activités à un certain degré. Les réponses à cette question aideront également Statistique Canada à concevoir des enquêtes qui lui permettront de recueillir les données supplémentaires nécessaires pour mieux appuyer les handicapés.

Question 21

Partie a): Indiquez le plus haut niveau (ou l'année) de scolarité atteint selon la province où vous avez fait vos études, sans essayer de trouver le niveau équivalent dans la province de votre domicile actuel (si les deux diffèrent). Faites la conversion seulement si vous avez fait vos études hors du Canada. Dans ce cas, il vous faudra évaluer le niveau équivalent de scolarité selon le système scolaire en usage dans votre province de résidence.

Il est à noter que la "Versification" des collèges classiques du Québec devrait être considérée l'équivalent de la 11e année.

Si, afin de terminer un programme régulier d'études, vous suivez des cours privés, des cours par correspondance ou des cours à temps partiel (le jour ou le soir), vous devez indiquer le niveau (ou l'année) auquel ces cours se donneraient s'ils faisaient partie du programme régulier, donné le jour.

Si vous fréquentez un établissement d'enseignement spécial ou un établissement décloisonné (non divisé en années d'études), vous devez estimer le mieux possible le niveau équivalent dans le système scolaire de votre province.

Si vous fréquentez une école secondaire et suivez des cours à différents niveaux, établissez le niveau scolaire d'après celui de la plupart de vos cours.

Question 21 (fin)

Partie b): Dans le calcul des années, indiquez le nombre d'années de scolarité terminées sans tenir compte du temps qu'il a fallu pour les achever. Si le programme de l'université fréquentée est basé sur un système de semestres, comptez comme équivalent d'une année universitaire deux semestres comportant les crédits normaux. Si vous avez fait des études universitaires par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), convertissez les crédits accumulés en années régulières de formation universitaire à plein temps.

Si vous avez reçu votre formation universitaire dans un collège classique du Québec, voici quelques précisions utiles: les Belles-Lettres et la Rhétorique ne doivent pas être comptées comme des années d'études universitaires (voir question 21c)); cependant, la Philo I et la Philo II équivalent respectivement à "1 an" et "2 ans" d'université.

Si vous avez reçu votre formation d'enseignant dans une faculté d'éducation associée ou affiliée à une université, vous devez indiquer votre formation de niveau universitaire ici; sinon, indiquez-la à la question 21c).

Partie c): Comptez les années d'études passées dans tous les établissements autres qu'une université ou une école secondaire ou primaire, y compris une école normale non universitaire, une école de police, etc., qu'ils exigent ou non comme condition d'admission un certificat de niveau secondaire.

Ne tenez pas compte des cours suivis comme passe-temps.

Inscrivez le nombre d'années de scolarité terminées, sans tenir compte du temps qu'il a fallu pour les achever.

Si vous avez reçu une autre formation non universitaire par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), convertissez les crédits accumulés en années régulières à plein temps.

Les cours de cégep (formation générale) ou les cours menant à l'université et les cours de cégep (formation professionnelle) ou les cours terminaux de métiers ou techniques sont des programmes de niveau postsecondaire dans la province de Québec. Ces derniers sont similaires aux programmes des collèges communautaires des autres provinces.

Les niveaux "Belles-Lettres" et "Rhétorique" du cours classique, au Québec, doivent être considérés respectivement comme "1 année" et "2 années" d'études dans un établissement autre qu'une université.

Les données sur le niveau de scolarité servent à évaluer les besoins en éducation permanente et les possibilités d'emploi dans les différentes régions du Canada.

Question 22

Certificat d'études secondaires: Cochez cette case si vous êtes diplômé d'une école secondaire décernant une immatriculation "junior" ou "senior" de type général, technique ou commercial.

Certificat ou diplôme de métier: Cochez cette case si vous avez obtenu un certificat ou un diplôme à la suite d'une période d'apprentissage accompagnée ou non d'une formation professionnelle ou pré-professionnelle au niveau des métiers dans un collège communautaire, un institut technique ou un établissement analogue n'exigeant **pas** comme condition d'admission le niveau secondaire, l'immatriculation "junior" ou "senior", ou l'équivalent.

Question 22 (fin)

Autre certificat ou diplôme non universitaire: Cochez cette case si vous avez obtenu un certificat ou un diplôme (autre qu'un certificat ou diplôme de métier) d'un collège communautaire (programmes de passage à l'université ou programmes menant à une carrière semi-professionnelle), d'un cégep (général et professionnel), d'un institut technique ou d'un autre établissement d'enseignement ne décernant pas de grade.

Si vous avez obtenu un certificat d'enseignement décerné par un ministère provincial de l'Éducation dans un établissement reconnu, tel une école normale ou un collège d'enseignement, cochez cette case. Toutefois, si vous avez obtenu votre certificat d'enseignant dans une faculté d'éducation affiliée à une université, cochez la case "Baccalauréat(s)".

Certificat ou diplôme universitaire: Si vous détenez un diplôme, un certificat ou une licence décerné par une association professionnelle (par ex., dans le domaine de la comptabilité, des affaires bancaires ou de l'assurance) après avoir réussi une série de cours donnés dans ou par une université, vous devez alors choisir l'une des deux catégories suivantes:

a) certificat ou diplôme universitaire ***inférieur*** au niveau du baccalauréat, si le baccalauréat ne constitue pas une condition d'admission; ou

b) certificat ou diplôme universitaire ***supérieur*** au niveau du baccalauréat, si le baccalauréat constitue une condition d'admission.

Cette question et la question 23 offrent des renseignements particuliers sur la scolarité des Canadiens. Les informations nous permettront de déterminer si ces ressources suffiront à répondre aux besoins futurs dans les domaines liés à la technologie, aux sciences, au génie et aux services sociaux.

Question 23

Dans la mesure du possible, précisez le domaine de spécialisation de votre programme d'études ou de formation, particulièrement dans le cas d'études supérieures ou d'une autre formation avancée.

Si plus d'un grade, certificat ou diplôme vous ont été décernés (par exemple, deux baccalauréats ou deux maîtrises), indiquez le principal domaine d'études de celui que vous avez obtenu en dernier.

Si vous vous êtes spécialisé dans plus d'un domaine principal d'études pour l'obtention de votre grade, certificat ou diplôme, indiquez le domaine où vous avez acquis la plus grande spécialisation (par exemple, celui dans lequel vous avez suivi le plus grand nombre de cours ou celui où vous avez reçu le plus grand nombre de crédits).

En raison des progrès technologiques et de l'évolution des besoins du marché du travail, il est essentiel de connaître les compétences de la population active pour planifier les programmes scolaires de base et les programmes de recyclage.

Question 24

Donnez les renseignements concernant votre domicile habituel d'il y a 5 ans, même si vous en étiez temporairement absent le 1er juin 1981.

Cochez seulement l'une des quatre cases.

Question 24 (fin)

Si vous avez coché la case "Autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada", assurez-vous d'inscrire le nom de votre localité de résidence d'il y a 5 ans, de même que le comté (ou municipalité régionale, district régional, etc.), et la province ou le territoire où elle se trouve maintenant. Lorsque le même nom sert aussi à désigner une ville ou un village, et une paroisse, un canton ou une autre municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par ex., **ville** de St. Andrews ou **paroisse** de St. Andrews, **ville** de Granby ou **municipalité** de Granby, **ville** de Kingston ou **canton** de Kingston).

Les données sur la migration interne recueillies grâce à cette question sont nécessaires à la préparation d'estimations et de projections de population, aux niveaux national et provincial. Les estimations servent de base à la répartition des fonds entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les projections sont utilisées à la fois par le gouvernement et les entreprises aux fins de planification, par exemple, pour déterminer les besoins futurs en logement, en éducation ou en services sociaux.

Question 25

Partie a): Inscrivez le nombre total d'heures que vous avez travaillées dans les situations suivantes:

(i) **Le travail sans rémunération pour votre conjoint ou un parent dans une entreprise ou une ferme familiale**

Cela signifie travailler sans rémunération régulière pour un conjoint ou un parent membre du même ménage, à des tâches relatives à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise exploitée par le parent (par exemple, si vous avez tenu les comptes de la ferme ou de l'entreprise appartenant à votre conjoint).

(ii) **Le travail dans votre propre ferme ou entreprise ou dans l'exercice de votre profession (c'est-à-dire travail autonome avec ou sans personnel rémunéré)**

Vous devez tenir compte de la pêche, du piégeage ou de la chasse en vue d'un bénéfice ou pour la subsistance de votre communauté, à l'aide de votre propre matériel, de matériel loué, ou de matériel dont vous êtes copropriétaire.

Les heures que vous avez travaillées doivent inclure tout le temps que vous avez consacré à la préparation, à l'entretien et à l'administration que comporte l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou l'exercice d'une profession. Les fermiers, par exemple, doivent inclure les heures qu'ils ont consacrées à l'entretien de clôtures, de bâtiments ou de machinerie, ainsi qu'à la culture, à l'ensemencement ou à la traite. Les pêcheurs doivent, pour leur part, tenir compte des heures qu'ils ont consacrées à la préparation et à l'entretien des bateaux, des filets, etc. Si vous ne savez pas le nombre d'heures exact, inscrivez votre meilleure évaluation.

(iii) **Le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions)**

Nota: Reportez-vous à la question 30 de ce Guide pour des définitions complètes de ces trois situations.

Question 25 (fin)

Partie b): Répondez ''Oui, mis(e) à pied temporairement'' si vous **comptez retourner** à l'emploi dont vous avez été mis(e) à pied, peu importe la durée de la mise à pied.

Répondez: ''Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absent(e) pour d'autres raisons'' si, la semaine dernière, vous aviez un emploi ou une entreprise dont vous étiez absent(e) pendant toute la semaine, avec ou sans rémunération, parce que vous étiez en vacances, malade, en grève ou lock-out à votre lieu de travail, ou pour d'autres raisons comme un congé de maternité, le mauvais temps, un incendie ou des raisons personnelles ou familiales, etc. Dans le cas de travailleurs rémunérés, une absence pour suivre un cours de formation doit être signalée seulement si vous touchez une rémunération ou un salaire de votre employeur pendant ce temps.

Partie e): Cochez ''Non, pour des raisons personnelles ou familiales'' si vous étiez dans l'impossibilité de commencer à travailler la semaine dernière à cause d'une maladie dans votre famille, de problèmes reliés aux enfants, de votre participation à un jury, etc.

Cochez: ''Non, autres raisons'' seulement si vous n'aviez pas encore d'emploi, n'étiez pas temporairement malade, n'aviez pas de raisons personnelles ou familiales ou n'alliez pas à l'école, c'est-à-dire si vous n'étiez pas intéressé à travailler, étiez en vacances, etc.

Des statistiques géographiques détaillées de l'emploi et du chômage, fournies uniquement par le recensement, permettent à tous les niveaux de l'administration publique de canaliser leurs efforts de développement économique vers les régions du pays qui en ont le plus besoin.

Question 26

Bien que les travaux ménagers et les travaux d'entretien et de réparations de votre maison, ainsi que le bénévolat soient des activités importantes, il ne faut pas les indiquer parce que cette question a pour but de recueillir des renseignements sur le travail menant à la production de biens et de services pour l'économie.

Cette question complète la question 25 et sert à fournir des renseignements sur le nombre et les caractéristiques des autres Canadiens ayant eu un emploi récemment.

Question 27

Si vous travaillez à votre compte, inscrivez à la partie a) le nom de l'entreprise que vous exploitez. Si votre entreprise n'a pas de nom, inscrivez votre propre nom.

Si vous êtes payé par une agence qui loue vos services à d'autres, donnez le nom de cette agence.

Si vous êtes employé(e) dans une maison privée, inscrivez le nom de la famille pour laquelle vous travaillez et écrivez ''ménage privé''.

Question 27 (fin)

À la partie b) de la question, donnez une description complète. Voyez les exemples ci-dessous:

Réponses complètes	Réponses incomplètes
a) ferme de culture du **blé**	a) agriculture
b) **fabrication** de pièces pour véhicules motorisés	b) pièces d'automobile
c) magasin de meubles et d'appareils ménagers **au détail**	c) meubles
d) école **secondaire**	d) école
e) **laminage, moulage et extrusion** d'aluminium	e) aluminium
f) service de police **municipal**	f) police

Cette question fournit des renseignements sur le nombre de personnes travaillant dans chaque secteur de l'économie. Ainsi, en établissant des comparaisons avec les recensements antérieurs, on peut repérer les secteurs en plein essor et ceux qui sont en perte de vitesse. Le nom de l'employeur est essentiel au codage précis du secteur de l'économie.

Question 28

Si vous avez coché la case ''À l'adresse suivante'', donnez une adresse aussi complète que possible. Si vous ne connaissez pas l'adresse complète, donnez le plus de renseignements possible. Si vous avez travaillé dans une région dont le nom sert aussi à désigner une ville ou un village, et une paroisse, un canton ou une autre municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par ex., **ville** de St. Andrews ou **paroisse** de St. Andrews, **ville** de Granby ou **municipalité** de Granby, **ville** de Kingston ou **canton** de Kingston).

Temporairement absent
Si un membre du ménage est temporairement absent (par ex., à cause d'un travail, en voyage d'affaires, en cours de formation ou en vacances), alors indiquez son lieu de travail habituel.

À domicile
Si vous avez travaillé chez vous ou si votre lieu de travail était dans le même immeuble que votre domicile (par exemple, couturier(ère), concierge, épicier ayant un magasin attenant à la maison, ou une personne ayant un bureau à la maison), cochez la case ''À domicile''.

Sans lieu de travail habituel
Si vous avez travaillé à un endroit différent chaque jour ou si vous vous êtes déplacé pendant la journée, consultez les exemples suivants:

a) Si vous alliez régulièrement à un siège social, un entrepôt, un garage, un atelier, etc., chaque jour avant de commencer à travailler, alors écrivez l'adresse ou le nom du siège social, de l'entrepôt, etc.

b) Si vous avez travaillé à un endroit fixe au moins une partie du temps, alors écrivez l'adresse, le nom de l'immeuble, etc., où vous avez travaillé le plus souvent.

Question 28 (fin)

c) Si vous vous rendiez à plusieurs endroits différents chaque jour, alors écrivez ''Sans lieu habituel'' dans l'espace prévu pour le numéro et le nom de rue.

La connaissance des endroits où il y a une forte concentration de personnes au travail peut faciliter la planification des services nécessaires tels que les terrains de stationnement, les banques et les magasins. Les planificateurs des transports locaux peuvent utiliser ces renseignements pour déterminer les besoins en transports en commun.

Question 29

La description que vous donnez doit être la plus complète possible. Il vous faudra probablement avoir recours à deux, trois mots ou plus dans chaque partie de la question. Vous devez éviter l'emploi de termes comme travailleur, employé, etc., et utiliser plutôt une description précise du genre de travail.

Donnez des descriptions précises aux parties a) et b) de la question. À la partie b), indiquez si vos fonctions comportent de la surveillance ou de l'administration.

Consultez les exemples ci-dessous:

Réponses complètes	Réponses incomplètes
a) entretien de matériel électrique b) réparation et entretien de moteurs électriques	a) entretien b) réparation
a) dactylographie et travail général de bureau b) dactylographie et classement	a) travail de bureau b) commis
a) inspection d'appareils électroniques b) surveillance de l'inspection d'appareils électroniques	a) inspection b) surveillance

Les membres des communautés religieuses engagés dans des activités comme l'enseignement au niveau primaire, les soins infirmiers, etc., doivent inscrire ces activités plutôt que leur activité religieuse.

Ces renseignements, associés à des renseignements semblables tirés des recensements antérieurs, sont essentiels à la prévision des exigences futures du marché du travail et à la préparation des personnes pour de nouveaux emplois.

Question 30

Partie a): Cochez ''**pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission**'' si, dans l'emploi déclaré:

- vous avez touché un salaire ou un traitement;
- vous avez été rémunéré à la pièce;
- vous avez été payé en nature (logement, pension, fournitures) dans une entreprise non familiale, par exemple, à titre de membre d'un ordre religieux;

Question 30 (fin)

- vous étiez membre des Forces armées;
- vous avez travaillé à commission comme vendeur(se) pour une seule entreprise et n'aviez ni bureau ni personnel;
- vous avez travaillé pendant une heure ou plus contre rémunération à un emploi, tel que la garde d'enfant(s), le nettoyage, la distribution de circulaires, etc.;
- vous avez travaillé comme personnel d'entretien rémunéré ou bonne d'enfant(s) rémunérée.

Cochez: "**sans rémunération, pour votre conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale**", si, dans l'emploi que vous avez déclaré, vous avez travaillé sans rémunération régulière pour un conjoint ou un parent qui fait partie du même ménage que vous, à des tâches relatives à l'exploitation de la ferme ou de l'entreprise appartenant à votre conjoint ou à votre parent.

Le bénévolat ou le travail ménager ou les travaux d'entretien ou de réparation à votre maison ne sont pas considérés comme un travail sans rémunération.

Cochez: "**à votre compte sans personnel rémunéré**" ou "**à votre compte avec personnel rémunéré**", selon le cas, et indiquez si votre entreprise ou votre ferme était constituée en corporation, si dans l'emploi déclaré:

- vous avez exploité une ferme, une entreprise ou exercé une profession, seul ou en association, même si vous n'avez vendu aucun bien ou n'avez rendu aucun service;
- vous avez exploité une ferme ou une entreprise ou exerciez une profession à votre compte, même si vous avez subi une perte;
- vous avez exploité une ferme, que vous soyez propriétaire ou locataire de la terre;
- vous avez travaillé comme pigiste ou à contrat, par exemple comme architecte, infirmier(ère) en service privé, couturier(ère);
- vous avez offert des repas ou le logement, ou des services de garderie de jour dans votre propre maison, à des pensionnaires, des chambreurs ou à des enfants du voisinage;
- vous avez exploité une concession de vente et de distribution directe de produits comme des produits de beauté, des journaux, des brosses, du savon, etc.;
- votre occupation était la pêche, le piégeage ou la chasse en vue d'un bénéfice ou pour la subsistance de votre communauté, avec votre propre matériel ou avec un matériel dont vous êtes copropriétaire;
- vous avez travaillé à la mise sur pied d'une entreprise, d'une ferme ou d'un bureau de services professionnels.

L'identification des travailleurs autonomes, des employés et des personnes non rémunérées travaillant dans des entreprises familiales permet de mesurer l'apport distinct de ces catégories de personnes au niveau global de l'emploi et du développement économique au Canada.

Question 31

a) Comptez comme une semaine toutes les semaines au cours desquelles vous avez travaillé, ne serait-ce que quelques heures.

   Inscrivez 52 semaines si vous avez été rémunéré pour toute l'année ou si vous avez exploité une ferme ou une entreprise ou exercé une profession pendant toute l'année, même si vous n'avez pas travaillé pendant toute l'année (par exemple, si vous êtes un enseignant rémunéré pour une période de 12 mois).

   Incluez les semaines de congé payé, mais non les semaines de congé non payé.

Question 31 (fin)

b) Le travail à temps partiel est le temps qu'une personne travaille chaque semaine, dont le nombre d'heures est inférieur au nombre d'heures travaillées normalement par des personnes accomplissant des tâches semblables.

Ces renseignements sont essentiels pour évaluer les tendances de l'emploi à temps partiel et pour déterminer combien de personnes ont travaillé de façon continue en 1985 et combien ont travaillé seulement une partie de l'année.

Question 32

Veuillez noter ces points importants

- Les renseignements inscrits sur **votre questionnaire du recensement sont strictement confidentiels de par la loi** et nul particulier, ministère ou organisme autre que Statistique Canada n'y a accès. La Loi sur la statistique interdit à Statistique Canada la divulgation de tout renseignement qui pourrait être rattaché à un particulier.
- Répondez à chaque partie de la question, que vous ayez travaillé ou non. Le revenu déclaré doit être le **revenu total en espèces** reçu au cours de l'année civile 1985. Si vous n'avez pas touché de revenu de l'une ou l'autre des sources données, cochez la case "Non". Si vous avez subi une perte, indiquez-en le montant et cochez la case "Perte".
- Si vous n'êtes pas certain(e) de la réponse, consultez les documents appropriés, par exemple, votre déclaration d'impôt sur le revenu. Autrement, donnez une estimation aussi juste que possible.
- Si vous avez touché un revenu de l'étranger, indiquez-le en dollars canadiens. Toutefois, si vous avez immigré au Canada après le 1er janvier 1985, ne déclarez pas le revenu reçu avant votre arrivée au Canada.
- Ne pas déclarer les allocations familiales reçues des administrations publiques fédérales ou provinciales, ni les crédits d'impôt pour les enfants. Le montant de ces allocations et crédits sera estimé pour chaque famille d'après le nombre d'enfants figurant sur ce questionnaire.
- Exclure également des revenus: les gains et les pertes au jeu, les prix de la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les pertes et les gains en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les paiements de prêt reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les dégrèvements d'impôt foncier et les remboursements de cotisations à un régime de pensions.

Partie a): Total des salaires et traitements. Déclarez le total des salaires et traitements de tout emploi avant les déductions de l'impôt sur le revenu, des pensions, de l'assurance-hospitalisation, etc. (Ne déclarez pas le salaire net.)

Déclarez la solde et les indemnités militaires.

Inclure les pourboires et les gratifications reçus en 1985 et aussi les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel, que vous ayez reçu ou non une formule T4 d'impôt sur le revenu.

Question 32 (suite)

Il faut également inclure les commissions. Toutefois, les vendeurs(ses) qui ont travaillé pour plus d'une entreprise ou qui avaient leur propre bureau ou personnel doivent indiquer ces chiffres dans "travail autonome non agricole" à la partie b). Les personnes qui gardent des enfants chez elles et les livreurs(euses) de journaux doivent également répondre à la partie b).

N'incluez pas la valeur des prestations et allocations imposables fournies par l'employeur telles que le logement et l'automobile fournis gratuitement, les bourses d'entretien, les frais de déplacements du conjoint, les cotisations d'assurance-maladie, etc.

Si vous consultez vos formules T4 pour répondre à cette question, inscrivez le revenu figurant dans la case C des formules T4 d'impôt fédéral sur le revenu, moins la valeur des "allocations et prestations imposables" figurant dans les cases K à O.

Les propriétaires d'une entreprise ou d'une exploitation agricole non constituée en corporation doivent déclarer tout le revenu de cette entreprise ou de cette ferme dans "travail autonome" à la partie b) ou c).

Partie b): Revenu net d'un travail autonome non agricole. N'indiquez un montant que si vous possédiez et exploitiez une entreprise non agricole ou si vous exerciez une profession en 1985 soit seul, soit avec des associés. Si vous aviez des associés, ne déclarez que votre part du revenu net. Les sommes reçues d'une entreprise constituée en corporation doivent être déclarées dans les "salaires" et (ou) les "revenus de placements".

Déclarez le revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation telles que les salaires, les loyers, l'amortissement, etc.). Ne soustrayez pas les déductions personnelles comme l'impôt sur le revenu et les cotisations de pensions.

Les personnes qui gardent des enfants chez elles, les exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple, pour la vente et la livraison de produits de beauté, de journaux, et les personnes à tout faire qui obtiennent elles-mêmes des contrats ou des ententes les autorisant à effectuer des travaux doivent déclarer leur revenu dans cette partie.

Les artistes, les écrivains, les professeurs de musique, les coiffeurs (coiffeuses), les couturiers(ères), etc., doivent déclarer le revenu net tiré de leurs activités autonomes.

Si vous avez subi une perte, déclarez-en le montant et cochez la case "Perte".

Partie c): Revenu net d'un travail autonome agricole. Ne déclarez un montant que si vous exploitiez une ferme en 1985 soit seul, soit avec des associés. Si vous aviez des associés, ne déclarez que votre part de revenu net.

Déclarez votre revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles moins l'amortissement et les frais d'exploitation). Les avances en espèces doivent être comprises dans les recettes brutes pour l'année pour laquelle elles ont été reçues. Inclure également les paiements d'appoint de sources publiques. Exclure la valeur des revenus en nature, comme les produits agricoles produits et consommés à la ferme.

Répondez à la question même si vous avez employé un gérant pour administrer votre exploitation agricole. Soustrayez alors le traitement du gérant à titre de dépenses. Si vous louez votre exploitation à quelqu'un, déclarez-en le loyer brut dans les "revenus de placements", à la partie h). De même, le revenu provenant d'une exploitation agricole constituée en corporation doit être déclaré dans les "salaires" et (ou) les "revenus de placements".

Si vous avez subi une perte, déclarez-en le montant et cochez la case "Perte".

Question 32 (suite)

Une **exploitation agricole** comprend la production des grandes cultures, des légumes, des fruits, des produits de serre et de pépinière, des produits de l'érable, l'élevage de la volaille et du bétail, la production de produits d'origine animale tels que les oeufs, le lait et la laine, de même que l'élevage des animaux à fourrure et des abeilles.

Partie d): Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti. Déclarez les montants versés aux personnes de 65 ans et plus et aux conjoints ou aux veuves de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse (allocations du conjoint) par le gouvernement fédéral seulement.

Déclarez les suppléments de revenu provinciaux à la partie g). Les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires doivent être déclarées à la partie i). Les pensions de vieillesse, les pensions de retraite, les pensions de guerre et les autres prestations du genre reçues de gouvernements étrangers en 1985 doivent être déclarées à la partie j).

Partie e): Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec. Déclarez **les prestations** reçues en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, par exemple, les pensions de retraite, les prestations de survivant(e), les pensions d'invalidité.

Prière de ne pas déclarer vos contributions ***versées au*** régime mais bien les prestations ***retirées.***

N'incluez pas les prestations de décès sous forme forfaitaire.

Les pensions de retraite des fonctionnaires, des membres de la GRC et des militaires doivent être déclarées à la partie i).

Partie f): Prestations d'assurance-chômage. Déclarez le total des prestations d'assurance-chômage, avant les déductions d'impôt sur le revenu. Inclure les prestations de maladie, de maternité, de pêcheurs, de travail partagé, de recyclage et de retraite reçues en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

Partie g): Autre revenu provenant de sources publiques, y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale. Déclarez les paiements provenant de programmes provinciaux ou municipaux aux nécessiteux, comprenant les mères nécessiteuses ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les invalides. Comptez les allocations de base en **espèces** (par ex., alimentation, chauffage, logement, habillement) et les allocations spéciales en **espèces.**

Inclure les suppléments de revenu des gouvernements provinciaux, c'est-à-dire les montants versés aux personnes âgées par les gouvernements provinciaux qui s'ajoutent au supplément de la pension de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti.

Inclure les paiements des provinces aux personnes âgées pour compenser les frais de logement.

Inclure ici tous les autres paiements de transfert, par exemple les prestations du Programme national de formation, les pensions aux anciens combattants, les allocations aux anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants, les indemnisations des accidents du travail, etc.

Question 32 (suite)

Inclure, le cas échéant, les crédits d'impôt et les allocations de gouvernements provinciaux comme ceux qui suivent: les crédits d'impôt de la Nouvelle-Écosse, les crédits d'impôt du Nouveau-Brunswick, le remboursement d'impôts fonciers du Québec, les allocations pour enfants de moins de 6 ans, les crédits d'impôt de l'Ontario, les crédits d'impôt du Manitoba, les crédits d'impôt de l'Alberta au titre des redevances, les crédits d'impôt de l'Alberta, les crédits d'impôt de la Colombie-Britannique et les crédits d'impôt du Yukon, conformément à vos déclarations d'impôt.

Ne comptez pas les allocations familiales ni les crédits d'impôt fédéral pour les enfants.

Les pensions de retraite des militaires de carrière, des fonctionnaires, etc., doivent être déclarées à la partie i).

Partie h): Dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements. Déclarez le montant réel des dividendes reçus et non le montant imposable des dividendes reçus des actions d'entreprises canadiennes.

Déclarez aussi ici le montant des dividendes reçus d'actions étrangères.

Déclarez les intérêts de dépôts dans des banques, sociétés de fiducie, coopératives, caisses d'épargne et de crédit, caisses populaires, etc., ainsi que les intérêts des certificats d'épargne et des obligations garanties et non garanties.

Déclarez également ici les revenus nets provenant d'une propriété (y compris une terre agricole), les intérêts sur prêts et hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les intérêts sur polices d'assurances.

Inclure également les revenus de placements reçus de l'étranger.

Si le total représente une perte, déclarez-en le montant et cochez également la case "Perte".

Partie i): Pensions de retraite et rentes. Déclarez le revenu reçu du fait que vous avez participé au fonds de pension d'un ou de plusieurs employeurs; les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance, reçus sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veuves ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions de fonctionnaires, de personnel des Forces armées ou d'officiers de la GRC à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc.

N'incluez pas les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pensions ou d'un REÉR ni les remboursements des cotisations payées en trop. Les indemnités de cessation d'emploi et les allocations de retraite et les pensions qui proviennent de l'étranger doivent être déclarées à la partie j).

Question 32 (fin)

Partie j): Autre revenu en espèces. Inclure ici tous les autres revenus ordinaires en espèces non mentionnés dans les questions précédentes.

Voici des exemples:

- pension alimentaire;
- soutien d'un enfant;
- soutien périodique reçu de personnes non membres du ménage;
- revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires;
- revenu reçu de l'étranger (par ex., pensions), sauf les dividendes et intérêts, qui doivent être déclarés à la partie h);
- bourses d'études non remboursables;
- indemnité de cessation d'emploi;
- redevances;
- indemnité de grève.

Ne comptez pas:

- les allocations familiales et les crédits d'impôt fédéral pour les enfants;
- les remboursements en argent des contributions à un fonds de retraite;
- les prestations de décès sous forme forfaitaire ou tout autre versement forfaitaire unique.

Les données sur le revenu fournissent d'importants renseignements sur le bien-être économique des Canadiens. Elles sont essentielles pour évaluer le bien-être des personnes âgées, des parents seuls, des groupes ethniques minoritaires et de l'ensemble de la collectivité. Divers programmes gouvernementaux de soutien du revenu s'appuient sur ces informations. En outre, les entreprises utilisent beaucoup les données sur le revenu dans la commercialisation des produits, dans la localisation de leurs points de vente au détail ainsi que dans le choix des nouveaux produits qu'ils vont offrir.

INDEX

INDEX

Les items du présent index sont en ordre alphabétique suivant le principe de la lettre par lettre. Les abréviations sont indiquées en premier. Un astérisque est utilisé pour indiquer les figures.

BIBLIOGRAPHIE

CANADA. Dominion Bureau of Statistics. D.B.S. *Seventh Census of Canada, 1931: Administrative Report of the Dominion Statistician*, Ottawa, 1934.

--. Dominion Bureau of Statistics. D.B.S. – *History, Function and Organization*, Cat. No. 12-D-52. Ottawa, 1952.

--. Statistique Canada. *Contenu du questionnaire: Recensement du Canada, 1986*. Ottawa, 1985.

--. Statistique Canada. *Répertoires des microdonnées et des totalisations spéciales, 1983*, nº 11-514F au catalogue. Ottawa, mai 1984.

--. Statistique Canada. *Revue générale: Rapport administratif du recensement de 1971*, nº 99-740 au catalogue, vol. VI, partie 1. Ottawa, mai 1976.

--. Statistique Canada. *La géographie et le recensement du Canada de 1981: Document de travail*, nº 2-GEO82. Ottawa, octobre 1982.

--. Statistique Canada. *Produits et services du recensement du Canada de 1981*. Ottawa, juin 1982.

--. Statistique Canada. *Statistique Canada – Catalogue*, nº 11-204F au catalogue. Ottawa, 1985.

--. Statistique Canada. *Guide sommaire: Population-échantillon*, nº 99-903 au catalogue. Ottawa, novembre 1984.

--. Statistique Canada. *Guide sommaire: Population totale*, nº 99-902 au catalogue. Ottawa, décembre 1983.

--. Statistique Canada. *Questionnaires du recensement de 1971, formules 2A et 2B*. Ottawa, 1971.

--. Statistique Canada. *Questionnaires du recensement de 1976, formules 2A et 2B*. Ottawa, 1976.

--. Statistique Canada. *Questionnaires du recensement de 1981, formules 2A et 2B*. Ottawa, 1981.

--. Statistique Canada. *Questionnaires du recensement de 1986, formules 2A et 2B*. Ottawa, 1986.

--. Statistique Canada. *Recensement du Canada de 1971: Ménages: Introduction au volume II (partie 1)*, nº 93-701 au catalogue (Bulletin 2.1-1). Ottawa, mai 1977.

--. Statistique Canada. *Recensement du Canada de 1971: Population: Introduction au volume I (partie 2)*, nº 92-713 au catalogue (Bulletin 1.2-1). Ottawa, janvier 1976.

BIBLIOGRAPHIE - fin

--. Statistique Canada. *Dictionnaire des termes du recensement de 1971*, nº 12-540 au catalogue. Ottawa, décembre 1982.

--. Statistique Canada. *Dictionnaire du recensement de 1981*, nº 99-901 au catalogue. Ottawa, mai 1982.

--. Statistique Canada. *Dictionnaire du recensement de 1986*, nº 99-101 au catalogue. Ottawa, janvier 1987.

--. Statistique Canada. *Guide du recensement de 1986 et raisons pour lesquelles les questions vous sont posées, formule 9B*. Ottawa, novembre 1985.

--. Statistique Canada. Série de documents de référence, 1986 – *Géographie du recensement de 1986: Comparaison historique*, nº 99-106F au catalogue, janvier 1988.

OÙ NOUS TROUVER?

Les centres régionaux de consultation de Statistique Canada offrent la gamme complète des produits et services du recensement. On y trouve une bibliothèque et un comptoir de vente où les utilisateurs peuvent consulter ou acheter des publications du recensement, des disquettes de micro-ordinateurs, des microfiches, des cartes et plus encore. Chaque centre vous offre la possibilité d'extraire de l'information des systèmes de retrait de données automatisées CANSIM et TELICHART de Statistique Canada. Un service de renseignements téléphonique est également disponible; ce service est gratuit pour les clients se trouvant à l'extérieur des services d'appel locaux. On y offre également plusieurs autres services utiles, allant des séminaires aux consultations. Pour obtenir des renseignements, téléphonez ou écrivez au centre de consultation de votre région.

TERRE-NEUVE ET LABRADOR
Services consultatifs
Statistique Canada
Édifice Viking, 3e étage
Chemin Crosbie
St. John's (Terre-Neuve) A1B 3P2
Appel local: 709-772-4073
Service d'appel sans frais: 1-800-563-4255

MARITIMES
Services consultatifs
Statistique Canada
Centre North American Life
1770, rue Market
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M3
Appel local: 902-426-5331
Service d'appel sans frais: 1-800-565-7192

QUÉBEC
Services consultatifs
Statistique Canada
Complexe Guy Favreau
200 ouest, boul. René-Lévesque
Pièce 412, Tour est
Montréal (Québec) H2Z 1X4
Appel local: 514-283-5725
Service d'appel sans frais: 1-800-361-2831

RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE
Service central des renseignements
Statistique Canada
Entrée principale
Édifice R.H. Coats
Parc Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Appel local: 613-951-8116
Si vous devez faire des appels interurbains, composez le numéro sans frais de votre province.

ONTARIO
Services consultatifs
Statistique Canada
Édifice Arthur Meighen, 10e étage
25 est, avenue St. Clair
Toronto (Ontario) M4T 1M4
Appel local: 416-973-6586
Service d'appel sans frais: 1-800-268-1151

NIPISSING (Ontario)
Services consultatifs
Statistique Canada
Centre d'administration civique
225, rue Holditch
Sturgeon Falls (Ontario) P0H 2G0
Appel local: 705-753-4888
Si vous devez faire des appels interurbains, composez le numéro sans frais indiqué ci-dessus pour les résidents de l'Ontario.

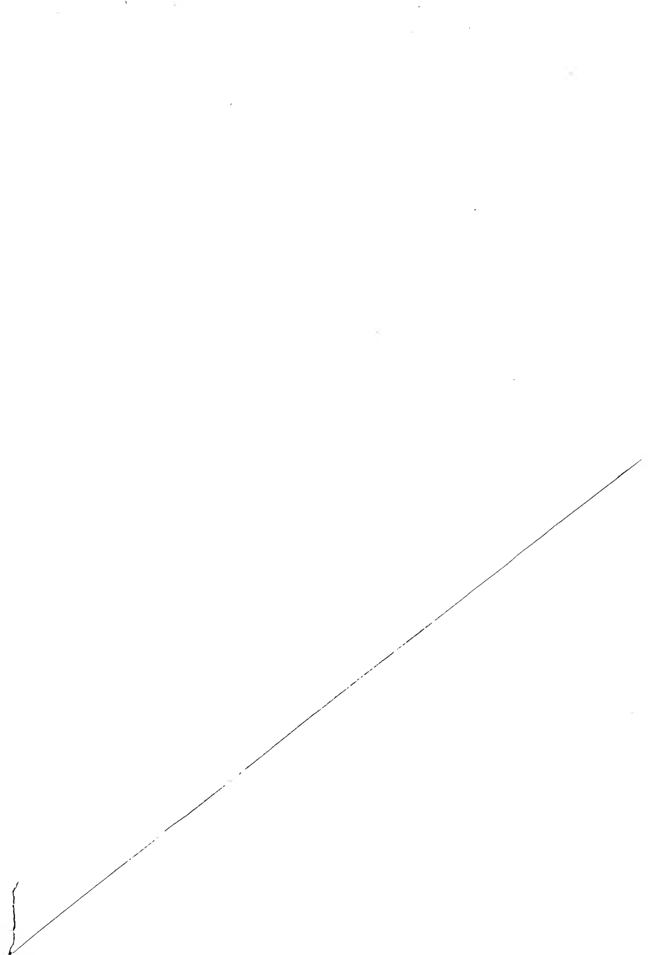
MANITOBA
Services consultatifs
Statistique Canada
6e étage, Bureau de poste principal
266, avenue Graham
Winnipeg (Manitoba) R3C 0K4
Appel local: 204-983-4020
Service d'appel sans frais: 1-800-542-3404

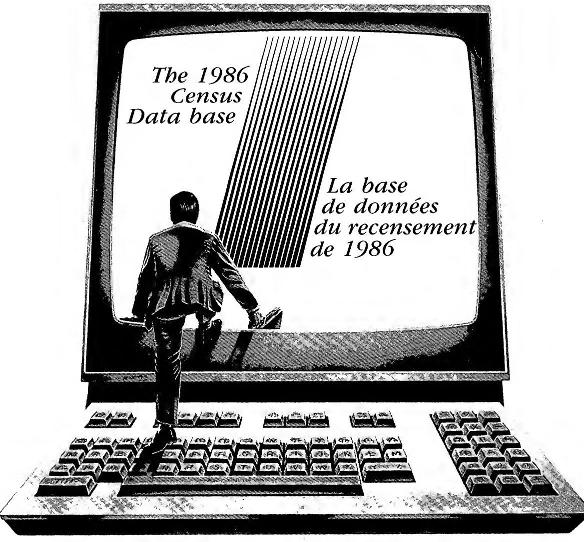
SASKATCHEWAN
Services consultatifs
Statistique Canada
530, Centre Midtown, 5e étage
Regina (Saskatchewan) S4P 2B6
Appel local: 306-780-5405
Service d'appel sans frais: 1-800-667-7164

ALBERTA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Services consultatifs
Statistique Canada
Centre Hys, 2e étage
11010, 101e rue
Edmonton (Alberta) T5H 4C5
Appel local: 403-495-3027
Service d'appel sans frais: 1-800-282-3907
Appel à frais virés T. N.-O.: 403-495-3028

SUD DE L'ALBERTA (CALGARY)
Services consultatifs
Statistique Canada
C.P. 2390, succursale M
Pièce 245
220 sud-est, 4e avenue
Calgary (Alberta) T2P 3C1
Appel local: 403-292-6717
Service d'appel sans frais: 1-800-472-9708

COLOMBIE-BRITANNIQUE ET YUKON
Services consultatifs
Statistique Canada
Centre Sinclair, pièce 440F
757 ouest, rue Hastings
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3C9
Appel local: 604-666-3691
Service d'appel sans frais:
Sud et centre C.-B.: 1-800-663-1551
Yukon et nord de la C.-B.: Zénith 08913





Electronic Census "Profiles"

If you find the demographic, cultural, and economic view of Canada's urban centres you get in the Census Tract Profiles publications series useful, you'll appreciate the flexibility of having it in electronic form.

That's why Statistics Canada's Electronic Data Dissemination Division is producing the Profiles series on tape and diskette.

From St. John's to Victoria, Census Tract Profiles are available for 37 large urban areas at both the census tract and component municipalities levels. Further, such profiles are also available for all Census Divisions and Census Subdivisions in the country. And you can easily analyze them in your own-computing environment.

1986 Census Tract data are more complete than ever before, with more detailed data on mother tongue and the 65-plus age group, and an additional census-tracted centre – Lethbridge, Alberta.

Any way you want them, the stats on Canada's urban centres are waiting for you at Statistics Canada. Please call your nearest regional reference centre for details.

Les «Profils» du recensement sur support électronique

Si vous trouvez utiles les aperçus démographiques, culturels et économiques des centres urbains du Canada que vous présente la série de publications «Profils – Secteurs de recensement», vous apprécierez d'autant plus la possibilité de les obtenir sur support électronique.

C'est pourquoi la Division de la diffusion informatique des données de Statistique Canada stocke actuellement cette série sur bandes et sur disquettes.

Vous pouvez ainsi obtenir des profils portant sur 37 grands centres urbains, de St. John's à Victoria; ceux-ci présentent de l'information au niveau des secteurs de recensement et des municipalités les composant. Vous pouvez aussi vous procurer des profils des divisions et subdivisions de recensement. Il ne vous restera plus ensuite qu'à les analyser avec votre propre système informatique.

Vous vous apercevrez également que les données des secteurs de recensement de 1986 sont plus complètes que jamais. Entre autres, il y a davantage de données détaillées sur la langue maternelle et sur les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que des profils des secteurs de recensement de Lethbridge (Alberta).

Quelle que soit la forme sous laquelle vous les désirez, les données portant sur les centres urbains du Canada n'attendent que vous. Pour en savoir plus long, il vous suffit de communiquer avec le centre de consultation de Statistique Canada de votre région.